L'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique

Wallonie
Iweps

OCTOBRE 2026

RAPPORT DE RECHERCHE

N° 70

Des obstacles à l'emploi aux profils des non-travailleurs

Une analyse des chômeurs et des inactifs en Wallonie

RÉSUMÉ

À partir de l'enquête ISADF 2025, cette recherche examine conjointement le chômage et l'inactivité en Wallonie ainsi que les obstacles à l'emploi qui leur sont associés. Elle ne vise pas à dresser un diagnostic factuel du marché du travail, mais à comprendre comment les non-travailleurs perçoivent les difficultés auxquelles ils sont confrontés. L'attention portée aux chômeurs comme aux inactifs est essentielle, dès lors qu'une augmentation significative du taux d'emploi ne peut reposer sur les seuls chômeurs. La disponibilité des emplois, importante en contexte, n'est toutefois pas analysée ici.

Trois enseignements principaux se dégagent. Premièrement, agir uniquement sur l'insertion professionnelle via les compétences des chômeurs ne peut avoir qu'un effet limité sur le taux d'emploi : ces obstacles ne concernent qu'une partie des personnes sans emploi et s'articulent souvent à d'autres difficultés.

Deuxièmement, la distinction entre chômeurs et inactifs n'est pas toujours la plus opérante pour saisir les différences avec le profil des travailleurs. L'analyse de dix profils met en évidence une forte hétérogénéité : certains profils d'inactifs sont, au regard des caractéristiques analysées, plus proches de celui des travailleurs que certains profils de chômeurs.

Troisièmement, trois logiques de différenciation par rapport au profil des travailleurs renvoient à autant de registres d'action : développer les compétences et l'expérience ; améliorer les conditions concrètes d'accès à l'emploi, notamment la mobilité ou la garde d'enfants ; et favoriser une plus grande ouverture du marché du travail à des profils aujourd'hui moins représentés, entre autres les personnes plus âgées ou en moins bonne santé.

Ces résultats invitent à dépasser une lecture du non-emploi fondée sur le seul statut et à combiner des réponses portant sur les personnes, les conditions d'accès à l'emploi et le fonctionnement du marché du travail.

Anne-Cécile MASSART (IWEPS)
Baptiste FERAUD (IWEPS)

COLOPHON

Auteurs : **Anne-Cécile Massart** (IWEPS)
Baptiste Feraud (IWEPS)

Édition et mise en page : **Évelyne Istace** (IWEPS)

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2026/10158/21

Création graphique : **Deligraph**
http://deligraph.com

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 NAMUR

Tel : 081 46 84 11

http://www.iweps.be

info@iweps.be

Remerciements

Les auteurs de ce projet ont pu bénéficier, tout au long de sa réalisation, de nombreux supports.

Nous souhaitons tout d'abord remercier l'ensemble des répondants à l'enquête ISADF ; sans leur apport, une telle étude ne saurait exister.

Au sein de l'IWEPS, ce projet a été initié par Valérie Vander Stricht ; Christine Ruyters et Laurence Vanden Dooren ont également contribué à sa mise en route.

De nombreuses personnes ont permis d'améliorer ce travail par leur relecture et leurs commentaires, qu'elles en soient chaleureusement remerciées : Mathieu Delpierre (Chargé de recherche à l'IWEPS), Valérie Vander Stricht (Chargée de recherche à l'IWEPS), Nathalie Burnay (Professeure, UNamur), Frédéric Vesentini (Directeur scientifique à l'IWEPS) et Sébastien Brunet (Administrateur général de l'IWEPS).

Notre reconnaissance va également à nos collègues Aurélie Hendrickx et Evelyne Istace pour les corrections et la mise en page de cette étude, et d'en avoir fait un document, que nous espérons agréable à lire.

Et merci déjà chers lecteurs pour votre attention et votre intérêt.

L'IA (ChatGPT et Claude) a permis d'améliorer la structure et la formulation de certains passages du rapport.

Dans ce rapport, les termes sont employés dans leur sens épicène de sorte qu'ils désignent toute femme, tout homme, toute personne quel que soit le genre que cette dernière s'assigne.

Table des matières

Remerciements **3**

Synthèse **6**

Introduction **10**

1. Présentation de l'étude **13**

1.1 Description des données utilisées : enquête ISADF 13

1.2 Travailleurs, chômeurs, inactifs 14

1.2.1 Définitions du BIT 14

1.2.2 Construction de la variable statut 14

1.2.3 Comparaison avec l'EFT 15

1.2.4 Répartition en différents sous-statuts professionnels 15

1.3 Les obstacles à l'emploi 17

1.3.1 Construction des obstacles à l'emploi sur la base du questionnaire 17

1.3.2 Typologie d'obstacles/de freins à l'emploi envisagés 18

Encadré 1 : Présentation de l'étude 20

2. Qui sont les personnes sans emploi ? **21**

2.1 Le genre 21

2.2 L'âge 22

2.3 Le plus haut niveau de diplôme obtenu 24

2.4 La nationalité 26

2.5 La situation de vie 27

2.6 Le degré d'urbanisation 27

Encadré 2 : Qui sont les personnes sans emploi ? 28

3. Quels obstacles à l'emploi sont déclarés ? **29**

3.1 Nature des obstacles 29

3.1.1 Employabilité 30

3.1.2 Employeurabilité 31

3.1.3 Obstacles liés aux politiques publiques 33

3.1.4 Permis de conduire 34

3.1.5 Obstacles et genre 34

3.1.6 Obstacles et âge 36

3.1.7 Obstacles et diplôme 38

3.2 Cumul des obstacles 40

3.3 Et ceux qui n'ont pas déclaré d'obstacles ? 43

Encadré 3 : Quels obstacles à l'emploi sont déclarés ? 44

4. Quels obstacles et quelles caractéristiques sont les plus liés à l'emploi ? 45
4.1 Méthodologie 45
4.2 Résultats 46
4.2.1 Caractéristiques démographiques et sociales 47
4.2.2 Obstacles liés à l'employabilité 49
4.2.3 Obstacles liés à l'employeurabilité 50
4.2.4 Obstacles liés aux politiques publiques 51
4.2.5 Permis de conduire 52
Encadré 4 : Quels obstacles et quelles caractéristiques sont les plus liés à l'emploi ? 53
5. Peut-on identifier différents profils de non-emploi ? 54
5.1 Méthodologie : analyse des correspondances multiples et *clustering* 54
5.1.1 Analyse des correspondances multiples (ACM) 54
5.1.2 *Clustering* hiérarchique sur base de l'ACM 56
5.2 Résultats 59
5.2.1 Chômeurs (quatre *clusters*) 60
5.2.2 Inactifs (six *clusters*) 64
5.2.3 Conclusion 69
Encadré 5 : Peut-on identifier différents profils de non-emploi ? 70
6. Indice de dissimilarité entre les profils des non-travailleurs et celui des travailleurs 72
6.1 Méthodologie 72
6.2 Résultats 74
6.2.1 Lecture transversale des résultats 79
6.2.2 Lecture des différents profils 79
6.2.3 Que nous disent ces résultats ? 80
Encadré 6 : Indice de dissimilarité entre les profils des non-travailleurs et celui des travailleurs 82
Conclusion 83
Bibliographie 86
Annexes 87
Annexe 1 : Description des variables mobilisées 87
A.1 Statut et sous-statut 87
A.2 Caractéristiques sociodémographiques générales : 87
A.3 Obstacles rencontrés par les répondants à l'enquête 88
Annexe 2 : Répartition des obstacles déclarés 89

Synthèse

Cette recherche porte sur les non-travailleurs et leurs obstacles à l'emploi. Elle vise en particulier à explorer les difficultés déclarées ou perçues par les personnes sans emploi et la manière dont celles-ci s'articulent avec leurs caractéristiques individuelles et leur situation sur le marché du travail. L'analyse de ces perceptions est intéressante dès lors qu'elles sont susceptibles d'influencer les comportements de recherche d'emploi ou de retrait du marché du travail. Elle peut également contribuer à comprendre pourquoi certains emplois restent non pourvus, malgré un nombre élevé de demandeurs d'emploi.

L'analyse porte à la fois sur les chômeurs et les inactifs. Inclure ces derniers paraît essentiel pour deux raisons : d'une part, leur rapport au travail est généralement peu analysé et peu connu ; d'autre part, les chômeurs représentent une population relativement petite et ne peuvent, à eux seuls, constituer une réserve de main-d'œuvre suffisante pour permettre une augmentation substantielle du taux d'emploi.

L'objectif n'est toutefois pas de dresser un diagnostic du marché du travail wallon ni d'identifier l'ensemble des facteurs susceptibles d'expliquer le faible taux d'emploi. En particulier, la disponibilité des emplois n'est pas analysée ici. Par ailleurs, les données recueillies reflètent les perceptions des personnes interrogées. Elles permettent de mieux comprendre les difficultés qu'elles identifient dans l'accès au travail, mais pas d'établir des relations causales ni de mesurer directement l'effet qu'aurait la suppression d'un obstacle sur le retour à l'emploi.

L'analyse repose sur l'enquête ISADF 2025, à laquelle plus de 24 000 Wallons ont répondu, hors Communauté germanophone et ménages collectifs. Parmi ces réponses, celles des 15 855 personnes âgées de 18 à 64 ans sont prises en compte dans les analyses. Les catégories de travailleurs, de chômeurs et d'inactifs ont été construites à partir des définitions du Bureau international du travail (BIT).

Après une analyse descriptive des caractéristiques et des obstacles déclarés, une analyse multivariée a permis d'identifier les facteurs restant associés à l'emploi lorsque les autres variables sont prises en compte. Une analyse par *clustering* a ensuite permis d'identifier différents profils de chômeurs et d'inactifs, qui ont été comparés au profil des travailleurs au moyen d'un indice de dissimilarité.

Une population sans emploi nombreuse et très diverse

Dans la population des 18-64 ans étudiée ici, 4,7 % des personnes sont classées comme chômeuses et 29,6 % comme inactives, soit, après extrapolation à l'ensemble de la population wallonne, environ 102 000 chômeurs pour près de 638 000 inactifs.

Les inactifs constituent une population hétérogène quant au sous-statut déclaré : 23,2 % déclarent être en invalidité ou avoir un handicap reconnu, 17,9 % sont étudiants, 16,3 % sont retraités ou préretraités et 8,4 % se déclarent au foyer. 29,0 % des inactifs n'ont pas déclaré de sous-statut.

La présence dans l'emploi est fortement associée aux caractéristiques sociodémographiques. Le taux d'emploi atteint 73,5 % chez les 25-44 ans, contre 48,8 % chez les 18-24 ans et 63,5 % chez les 45-64 ans. Les différences selon le diplôme sont plus marquées encore : le taux d'emploi passe de 45,2 % parmi les personnes faiblement diplômées à 68,1 % pour celles disposant d'un diplôme de niveau moyen et à 84,0 % parmi les diplômés du supérieur. Le taux d'emploi des femmes est également un peu inférieur à celui des hommes (63,3 % contre 68,1 %).

Ces différences ne peuvent naturellement pas être interprétées isolément, les différentes caractéristiques étant liées entre elles. Elles montrent néanmoins combien le non-emploi recouvre des situations différentes.

Des obstacles se présentant rarement seuls et qui diffèrent selon les publics

Les résultats descriptifs sur les obstacles portent sur les personnes ayant répondu aux questions concernées, soit 95 % des chômeurs, et 52 % des inactifs. Les obstacles ont été regroupés en trois grandes catégories : l'employabilité, qui renvoie aux caractéristiques et ressources des individus ; l'employeurabilité, qui concerne davantage les employeurs et les emplois proposés ; et les obstacles liés aux politiques publiques, notamment la mobilité, les services de garde, l'accès à l'information ou les pièges à l'emploi. L'absence de permis de conduire a été traitée séparément, dans la mesure où elle peut relever de plusieurs dimensions.

Les obstacles liés à l'employabilité sont les plus fréquemment déclarés, mais leur nature diffère entre les deux groupes. Les chômeurs mettent d'abord en avant les problèmes de compétences, déclarés par 61,9 % d'entre eux. En particulier, 41,0 % des chômeurs mentionnent un manque d'expérience et 34,5 %, un manque de formation ou de qualifications. Chez les inactifs, les problèmes de santé occupent une place beaucoup plus importante, puisqu'ils sont déclarés par près de la moitié d'entre eux (49,2 %).

Les difficultés ne concernent toutefois pas uniquement les caractéristiques individuelles. Les obstacles liés à l'employeurabilité concernent 61,0 % des chômeurs et 30,1 % des inactifs : les vécus d'injustice dans le travail ou la recherche d'un travail y sont les plus fréquemment cités. Les obstacles relevant des politiques publiques sont cités par 67,4 % des chômeurs et 40,0 % des inactifs. La mobilité y occupe une place importante : 48,0 % des chômeurs et 25,2 % des inactifs ayant répondu déclarent avoir déjà renoncé à un emploi ou à une candidature pour cette raison.

Enfin, les obstacles se cumulent fréquemment. Les chômeurs ayant déclaré des obstacles en mentionnent en moyenne 3,9 (contre 2,2 chez les inactifs). Leur confrontation plus directe au marché du travail leur permet sans doute d'identifier plus précisément les difficultés rencontrées. Près de la moitié d'entre eux (46,3 %) cumulent trois, voire les quatre catégories étudiées, contre 10,1 % des inactifs. Même parmi les chômeurs, les difficultés d'insertion dans l'emploi peuvent donc rarement être ramenées au seul problème des compétences.

Tous les obstacles déclarés ne sont pas associés de la même manière à l'emploi

L'analyse multivariée examine les caractéristiques qui restent associées à l'emploi lorsque les autres variables sont prises en compte simultanément.

À caractéristiques comparables, les personnes faiblement diplômées présentent des chances d'emploi (entendues ici au sens statistique des *odds)*, inférieures d'environ 44 % à celles des personnes disposant d'un diplôme de niveau moyen, tandis que celles des diplômés du supérieur sont supérieures d'environ 50 %. Les difficultés liées aux qualifications, à l'expérience ou aux compétences linguistiques restent également associées à des chances d'emploi plus faibles.

L'âge et la santé demeurent eux aussi fortement associés à la situation d'emploi. Les 45-64 ans présentent des chances d'emploi inférieures d'environ 55 % à celles des 25-44 ans, et l'écart est d'environ 40 % pour les 18-24 ans. Les problèmes de santé sont associés à des chances d'emploi inférieures de 40 % à plus de 50 %, selon l'ampleur des difficultés. La détention du permis de conduire reste également significativement associée à l'emploi.

À l'inverse, certains obstacles fréquemment déclarés, comme la mobilité, les injustices perçues ou l'attractivité des emplois proposés, ne présentent plus d'association statistiquement significative lorsque les autres variables sont prises en compte. Cela ne signifie pas qu'ils seraient sans importance : leur effet peut notamment être partagé avec d'autres caractéristiques du modèle. Ces résultats rappellent qu'un obstacle fréquemment déclaré n'est pas nécessairement celui qui présente l'association statistique la plus forte avec l'emploi.

Dix profils qui montrent l'hétérogénéité du chômage et de l'inactivité

Afin de dépasser une lecture variable par variable, la manière dont les caractéristiques individuelles et les obstacles se combinent chez les non-travailleurs a été explorée. Cette analyse met en évidence dix profils distincts : quatre parmi les chômeurs et six parmi les inactifs.

Parmi les chômeurs, on distingue (1) des personnes de 45 à 64 ans, en bonne santé et déclarant relativement peu d'obstacles ; (2) des femmes de 25 à 44 ans avec enfants, confrontées à des difficultés de compétences, de mobilité et de garde ; (3) un groupe cumulant de nombreux obstacles touchant à différentes dimensions (santé, mobilité, compétences, attractivité des emplois, injustices et pièges à l'emploi) ; et enfin (4) de jeunes chômeurs dont les principales difficultés concernent l'expérience professionnelle et la mobilité.

Les profils d'inactifs sont tout aussi variés, on y retrouve : (1) des personnes plus âgées en invalidité et en santé limitante, mais déclarant peu d'autres obstacles ; (2) des personnes retraitées ou préretraitées ; (3) des personnes qui combinent faible niveau de diplôme, santé limitante et difficultés de compétences ; (4) des femmes au foyer, en bonne santé, pour lesquelles les difficultés de garde ressortent particulièrement ; (5) un groupe de 25-44 ans cumulant de nombreux obstacles dans différentes dimensions (santé, mobilité, compétences, attractivité des emplois, injustices et pièges à l'emploi) ; et (6) un profil composé principalement de jeunes étudiants.

Ces profils montrent non seulement que tant le chômage que l'inactivité recouvrent des réalités très diverses, mais aussi que certaines configurations se retrouvent de part et d'autre de cette distinction : des personnes plus âgées présentant peu d'autres difficultés, des situations marquées par des problèmes de santé, des jeunes en phase d'insertion ou encore des groupes cumulant de nombreux obstacles. La distinction entre chômeurs et inactifs apparaît ainsi moins pertinente que l'analyse des profils pour rendre compte de la diversité des situations de non-emploi.

Des écarts différents qui renvoient à des logiques d'action distinctes

Une dernière étape compare les dix profils identifiés à celui des travailleurs au moyen d'un indice de dissimilarité. Celui-ci ne mesure ni une « distance à l'emploi », ni l'intensité des obstacles, ni la probabilité de retrouver un emploi : il mesure l'écart entre les profils au regard des caractéristiques retenues. Plusieurs enseignements s'en dégagent.

La proximité avec le profil des travailleurs ne recoupe pas la distinction entre chômeurs et inactifs : certains profils d'inactifs apparaissent plus proches de celui des travailleurs que certains profils de chômeurs.

Trois grands registres de différenciation apparaissent : les compétences principalement appréhendées à travers le diplôme, les qualifications et l'expérience ; les conditions concrètes d'accès à l'emploi, comme la mobilité ou les possibilités de garde d'enfants ; et les conditions d'inclusion sur le marché du travail, notamment en lien avec l'âge ou l'état de santé. Certains profils se distinguent essentiellement dans un registre particulier, alors que ceux présentant les plus fortes dissimilarités avec le profil des travailleurs cumulent des différences relevant de tous les registres.

Les difficultés liées aux compétences ont en outre la particularité d'apparaître rarement de manière isolée. À titre purement comptable, les chômeurs pour lesquels l'employabilité constitue la seule catégorie d'obstacle représentent 0,53 point de taux d'emploi parmi les 18-64 ans étudiés et le profil principalement composé de jeunes chômeurs confrontés à des difficultés de compétences représente au maximum 1,13 point. Ces ordres de grandeur ne constituent pas des estimations de retours à l'emploi réalisables, mais illustrent les limites d'une approche « adéquationniste » qui se concentrerait uniquement sur les compétences des chômeurs.

Même si l'étude n'a pas pour objectif d'identifier les mesures les plus efficaces pour augmenter le taux d'emploi ni d'en estimer les effets, elle permet néanmoins de dégager plusieurs orientations pour l'action publique.

Pour le registre des compétences, il s'agit principalement de rapprocher les non-travailleurs des caractéristiques observées chez les travailleurs, notamment par la formation et l'acquisition d'expérience professionnelle.

Pour les conditions concrètes permettant d'occuper un emploi, il s'agit davantage d'agir sur l'environnement, notamment à travers l'offre de services publics ou l'adaptation de certains dispositifs sociaux et fiscaux, afin de réduire les contraintes qui entravent concrètement l'accès à l'emploi.

Le troisième registre se situe davantage du côté du marché du travail lui-même. Plusieurs situations de non-emploi interrogent les possibilités d'accès, de maintien et de retour à l'emploi de profils plus âgés ou en moins bonne santé, et plus largement la capacité du marché du travail à aller vers des profils plus diversifiés.

Les résultats invitent dès lors à penser l'action publique en fonction des publics visés, de leur taille et des difficultés auxquelles ils sont confrontés, et à articuler les réponses afin de favoriser une insertion durable dans l'emploi.

Introduction

Dans le contexte politique et institutionnel belge, la volonté de réduction des déficits publics amène les différents niveaux de pouvoir à accorder une attention croissante aux coûts (financiers, mais aussi sociaux[1]) et aux pertes de recettes liées au chômage et à l'inactivité[2]. Dans cette perspective, l'augmentation du taux d'emploi est devenue un objectif central des politiques publiques.

Dans sa déclaration de politique régionale de 2024, le Gouvernement wallon s'est donné pour objectif de l'augmenter à 80 % ; ce qui s'avère être un objectif ambitieux puisqu'il n'est que de 68 % au 1er trimestre 2026 en Wallonie, taux plus bas que celui de la Flandre (77,3 %)[3], mais aussi que nos voisins allemand et français[4].

Cette faiblesse du taux d'emploi wallon pose question. Les explications avancées dans la littérature et dans le débat public sont nombreuses. Elles renvoient notamment à la disponibilité des emplois, à l'inadéquation de l'offre d'emploi avec la demande, à la qualité des emplois proposés, à la disponibilité de services publics favorisant l'emploi (gardes d'enfants, mobilité…), aux faibles incitants économiques à reprendre un emploi (pièges à l'emploi[5]), etc.

Dans ce contexte, le Forem a produit de nombreuses études concernant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et les déterminants de cette insertion. Elles portent entre autres sur l'insertion des jeunes, ses liens avec le diplôme ou la mobilité, ou encore sur les métiers en pénurie. Ces travaux[6] permettent de mieux comprendre plusieurs dimensions de l'insertion professionnelle et constituent une base importante pour l'élaboration des politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Notre recherche propose une approche complémentaire, fondée sur une perspective systémique du non-emploi. Plutôt que d'examiner isolément certains obstacles à l'emploi, elle cherche à comprendre comment leur articulation avec des facteurs individuels, liés au marché du travail et à l'organisation sociale, contribue à produire différentes situations de non-emploi.

Cette recherche porte à la fois sur les chômeurs et sur les inactifs au sens du Bureau international du Travail (BIT), c'est-à-dire l'ensemble des personnes en âge de travailler qui ne sont pas en emploi. Elle vise donc non seulement à identifier les obstacles rencontrés par les demandeurs d'emploi dans l'accès au travail, mais également les éléments qui amènent les inactifs à rester en dehors du marché du travail. En effet, le taux d'emploi visé par le Gouvernement wallon ne pourra être atteint par la seule insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ; il nécessite que des inactifs rejoignent également le marché du travail. Or il y a actuellement peu d'études les concernant en Wallonie[7]. Mieux comprendre la diversité de leurs situations et les profils de non-emploi associés nous paraît donc une tâche essentielle.

[1] Voir l'impact du non-emploi sur la cohésion sociale, Ruyters C., Van Coppenolle A. V., Vander Stricht V. (2023), Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie. Droit au travail – 2023. https://www.iweps.be/publication/rapport-cohesion-sociale-wallonie/.

[2] Voir DPR 11 juillet 2024 et DPG du 26 novembre 2025.

[3] Source Statbel : chiffres au 1er trimestre 2026. https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage.

[4] Voir notamment les travaux de l'Observatoire interrégional de l'Emploi de la Grande Région (IBA-OIE) sur https://www.iba-oie.eu/fr/.

[5] Les pièges à l'emploi désignent les situations dans lesquelles la personne sans emploi n'a pas ou peu d'avantages financiers à travailler parce qu'elle perdrait des allocations et/ou des avantages financiers liés à sa situation de sans emploi, et/ou parce que les coûts engendrés par le travail seraient trop élevés par rapport aux revenus qu'il génère.

[6] Disponibles sur le site du Forem : https://www.leforem.be/chiffres-analyses-prospectives-du-marche-de-l-emploi.html

[7] En Flandre, ces groupes font l'objet d'un suivi plus régulier notamment dans le Trendrapport, voir Boey, R., Botterman, S., Debroey, R., Gaasendam, C., Geraert, F., Huyghe, A., Otten, W., Vanrespaille, Q., & Vansteenkiste, S. (2026). Trendrapport 2025 :

De plus, nous cherchons non seulement à comprendre quels obstacles sont déclarés, mais aussi comment ils se combinent, se cumulent et se renforcent mutuellement. Nous adoptons ainsi une approche globale qui prend en compte simultanément les caractéristiques individuelles et la perception que les non-travailleurs ont du marché du travail et de l'organisation sociale.

Cette analyse est rendue possible par une enquête de grande ampleur réalisée par l'IWEPS auprès de 102 000 Wallons (24 087 répondants) à l'automne 2024. Celle-ci porte sur les conditions de vie et l'accès effectif à 13 droits fondamentaux, dont le logement, la santé, la mobilité, l'environnement ou encore l'éducation. Le rapport à l'emploi y est également questionné via les obstacles rencontrés dans l'accès à l'emploi, les vécus d'injustices dans le cadre de l'emploi ou de la recherche d'un emploi, ainsi que l'attractivité des emplois exercés ou envisagés.

Sur la base de cette enquête, et afin d'explorer les obstacles à l'emploi rencontrés par les chômeurs et les inactifs wallons, nous avons procédé en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, **une analyse descriptive compare les caractéristiques sociodémographiques des chômeurs et des inactifs à celles des travailleurs**. Nous mobilisons les définitions du BIT pour distinguer les différents statuts et examinons la répartition des principales variables sociodémographiques au sein de ces groupes. Ensuite, **les obstacles à l'emploi déclarés par les non-travailleurs sont examinés selon trois dimensions : l'employabilité, l'employeurabilité (c'est-à-dire de la capacité des employeurs à recruter et à garder leur personnel, cf. section 1.3.2.2) et les politiques publiques**. Cette première étape permet d'identifier des différences entre chômeurs et inactifs, tant dans la nature des obstacles déclarés, que dans le cumul de ceux-ci. Si cette étape initiale permet de mieux comprendre qui sont les chômeurs et les inactifs, ainsi que les difficultés qu'ils déclarent, elle ne permet pas d'identifier les facteurs statistiquement associés à la situation d'emploi.

Dans un deuxième temps, une analyse multivariée met en évidence les facteurs les plus fortement associés au fait d'être en emploi ou non, toutes choses égales par ailleurs. Cette étape vise à identifier les caractéristiques et les obstacles qui apparaissent plus étroitement liés à la situation sur le marché du travail.

Les analyses descriptives et multivariées permettent d'identifier les caractéristiques associées au non-emploi. Toutefois, elles ne rendent pas compte de la manière dont celles-ci se combinent chez les individus. **La troisième étape de ce travail mobilise donc une approche par classifications (*clustering*) afin de mieux comprendre comment les obstacles à l'emploi s'articulent entre eux**. Cette étape permet d'identifier différents profils de non-emploi, et de mettre en évidence des configurations récurrentes d'obstacles et de situations.

Enfin, dans une **approche exploratoire**, nous calculons **un indice de dissimilarité entre chacun des profils de non-emploi issus du *clustering* et le profil moyen des travailleurs**. Cet indice synthétise, pour l'ensemble des caractéristiques prises en compte dans l'analyse, le degré de ressemblance ou de différence entre chaque profil et celui des travailleurs. Il permet ainsi de situer les profils les uns par rapport aux autres selon l'importance de leurs écarts au profil moyen des travailleurs, mais aussi d'identifier les principaux registres dans lesquels ces différences se manifestent.

Cette recherche poursuit un double objectif. D'une part, mieux comprendre les différents profils de non-emploi en Wallonie, à travers l'articulation des obstacles déclarés et des principaux registres dans lesquels leurs caractéristiques se distinguent de celles des travailleurs. Et d'autre part, fournir

Kwetsbare groepen op de Vlaamse arbeidsmarkt (Werk. Rapport 2025 nr.1). Brussel/Leuven : Departement Werk, Economie, Wetenschap, Innovatie & Sociale Economie/Steunpunt Werk.

des éléments susceptibles d'éclairer les politiques publiques en identifiant les principaux leviers d'action permettant de favoriser le passage (ou le retour) à l'emploi.

L'analyse présentée dans ce rapport porte sur les obstacles à l'emploi déclarés par les non-travailleurs. Elle s'inscrit toutefois dans un contexte marqué par une **insuffisance structurelle du nombre d'emplois disponibles**. En avril 2026, le Forem recensait près de 38 000 offres pour plus de 267 000 demandeurs d'emploi inoccupés[8]. La comparaison brute de ces chiffres à un instant donné doit être interprétée avec prudence. D'une part, toutes les offres d'emploi ne transitent pas par le Forem. D'autre part, le nombre d'offres d'emploi, tout comme le nombre de demandeurs d'emploi observés, reflète les adaptations des comportements des employeurs et des travailleurs aux conditions qu'ils perçoivent sur le marché du travail. Ainsi, certains employeurs peuvent renoncer à ouvrir des postes en raison de perspectives de recrutement qu'ils jugent insuffisantes, en particulier pour les métiers en pénurie. De la même manière, certaines personnes peuvent renoncer à se déclarer en recherche d'emploi si elles estiment avoir peu de chances de trouver un travail. Malgré ces réserves, les ordres de grandeur observés suggèrent que le déficit d'emplois constitue un facteur structurel important du faible taux d'emploi wallon ; facteur que la présente analyse, centrée sur les obstacles déclarés, ne prend pas en compte.

Ce contexte n'en rend pas moins pertinente l'étude des non-travailleurs et des obstacles qu'ils identifient. En effet, le fait que des postes restent disponibles invite à s'interroger sur les difficultés déclarées par les personnes sans emploi. Et cette étude tente de mieux comprendre pourquoi certaines d'entre elles restent à l'écart du travail, alors même que des opportunités peuvent exister.

[8] Source : https://www.leforem.be/stats-emploi, consulté le 11/05/26.

1. Présentation de l'étude

1.1 DESCRIPTION DES DONNÉES UTILISÉES : ENQUÊTE ISADF

L'analyse est réalisée à partir d'une base de données de plus de 24 000 Wallons ayant répondu, fin 2024, à un questionnaire d'enquête (enquête ISADF, « L'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2025 ») portant sur la qualité de vie et l'accès effectif aux droits fondamentaux. Parmi ces 24 000 personnes, 15 855 répondants ont entre 18 et 64 ans et sont repris pour nos analyses.

Le questionnaire a été construit et diffusé dans le cadre de l'enrichissement de l'ISADF (Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux) et visait à récupérer des informations inédites auprès des citoyens et citoyennes quant à l'accès effectif à leurs droits fondamentaux. 13 droits ont été sondés, notamment le travail, mais aussi l'éducation et la formation, le logement, la santé, l'usage du numérique, le revenu, la mobilité, le respect vie privée/conciliation vie privée - vie professionnelle, l'épanouissement social et culturel, l'alimentation, la participation citoyenne et démocratique, l'environnement et la sécurité sociale et l'aide sociale.

Concernant les variables liées au travail, au-delà du statut socioprofessionnel, les questions abordaient la satisfaction au travail, les caractéristiques de celui-ci et les freins à l'emploi ainsi que les injustices vécues dans l'emploi et dans la recherche d'emploi.

Le fichier pseudonymisé qui découle de cette collecte de données comprend les réponses aux questions de l'enquête ISADF menée de septembre 2024 à début 2025. Ce fichier regroupe les réponses de 24 087 citoyens domiciliés dans les communes francophones de Wallonie. Il comprend aussi des variables sociodémographiques issues d'un enrichissement auprès de Statbel, ainsi qu'une variable de pondération (construite par l'IWEPS) permettant l'extrapolation à l'ensemble de la population wallonne.

Les variables spécifiquement utilisées pour cette recherche sont non seulement celles qui sont directement liées à l'emploi dans le questionnaire, mais aussi d'autres variables relevant d'autres dimensions interrogées telles que la mobilité, la santé et la formation. Elles ont été retenues pour leur potentiel pouvoir explicatif du non-emploi.

Pour ce qui est de la pondération des réponses à l'enquête ISADF, il est utile de rappeler les choix méthodologiques (« Rapport méthodologique de l'ISADF 2025 ») qui permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population wallonne francophone (hors ménages collectifs) :

- Le tirage au sort des 102 000 individus a été fait sur la base du Registre national, selon une répartition géographique par *clusters* (51 sous-échantillons indépendants de communes, dans chacun desquels 2 000 individus sont tirés au sort) ;
- Les variables de stratification choisies étaient peu nombreuses et facilement interprétables : le sexe, la classe d'âge (18-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans, 65-90 ans) et le quartile de revenu administratif équivalent ;
- Le quartile de revenu le plus bas, calculé de façon *ad hoc* dans chacun des *clusters* de communes pour tenir compte des réalités territoriales, a été suréchantillonné dans le but d'augmenter les chances d'obtenir suffisamment de réponses auprès de ce public davantage impacté par les difficultés d'accès aux droits fondamentaux ;
- La non-réponse totale a été prise en compte et corrigée afin de redresser le poids des profils qui ont moins répondu ;

- Un calage sur marge a ensuite été appliqué pour ajuster les poids finaux pouvant permettre de rapprocher les profils des répondants aux distributions réellement rencontrées dans les publics cibles (la population des *clusters*). Pour cela, des variables classiques ont de nouveau été mobilisées (sexe, âge, revenu, niveau de diplôme).

Afin d'avoir une image claire du paysage wallon dans son ensemble, les résultats proposés dans la suite de ce rapport sont, sauf mention contraire, basés sur le nombre de répondants extrapolé à l'ensemble de la Wallonie (hors Communauté germanophone et ménages collectifs).

Les effectifs extrapolés doivent toujours être considérés comme des ordres de grandeur et non comme des comptages administratifs exacts ; ils sont soumis à l'incertitude d'échantillonnage et aux effets de la pondération et des choix méthodologiques.

1.2 TRAVAILLEURS, CHÔMEURS, INACTIFS

1.2.1 Définitions du BIT

Nous avons choisi de partir des définitions du BIT[9] (utilisées dans l'EFT, l'Enquête sur les forces de travail)[10] pour définir le statut de travail ou non des répondants à l'enquête. Pour plus de détails sur ces définitions, nous vous invitons à consulter Caruso *et al.*, 2020, et Vander Stricht, 2020. Même si ces définitions sont critiquables, car elles ne tiennent pas compte de critères de temps de travail, de stabilité et de qualité de l'emploi, ce sont les seules qui permettent les comparaisons internationales.

Notons que notre classification est une approximation des catégories du BIT, puisqu'elle se base sur des questions formulées parfois un peu différemment de celles utilisées dans l'EFT. Par ailleurs, la catégorie des travailleurs sans statut n'existe pas spécifiquement dans l'EFT, ces travailleurs n'y étant pas formellement différenciés des autres travailleurs.

1.2.2 Construction de la variable statut

Nous avons réparti les répondants de 18 à 64 ans compris en quatre catégories :

- Les **travailleurs avec statut**, c'est-à-dire ceux qui déclarent un des statuts suivants :
 - CDI ou fonctionnaire ;
 - Contrat de travail de type CDD (y compris stages, intérim, contrats d'étudiants…) ;
 - Les indépendants ;
 - Les aidants non rémunérés d'indépendants ;
 - Les autres situations de travail ;
 - Les personnes qui ont un travail qu'ils n'exercent pas actuellement (en congé de leur travail : vacances, maladie, congé parental, pause carrière…).
- Les **travailleurs sans statut** : ceux qui déclarent exercer une activité (y compris des activités occasionnelles ou irrégulières) qui apporte un revenu, sans mentionner de statut particulier. Cette catégorie est reprise dans celle des travailleurs pour les comparaisons avec l'EFT.
- Les **chômeurs** : les individus qui déclarent être sans travail, à la recherche d'un travail et disponibles pour un travail ;

[9] BIT (1982) : Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la 13e Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982). BIT (2023) : Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée par la 21e Conférence internationale des statisticien(ne)s du travail (11-20 octobre 2023).

[10] Commission européenne (2019). Règlement d'exécution (UE) 2019/2240 de la Commission du 16 décembre 2019. Journal officiel de l'Union européenne, 30.12.2019, I. 336/59.
Voir https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2240&from=EN et https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents.

- Les **inactifs** : ceux qui ne sont repris dans aucune des trois catégories ci-dessus. Par construction, il s'agit donc d'une catégorie résiduelle.

1.2.3 Comparaison avec l'EFT

Nous avons d'abord voulu voir si notre base de données présentait des proportions similaires à celles de l'EFT (qui comprend la population germanophone, mais pas les ménages collectifs) pour les chômeurs, les travailleurs et les inactifs.

L'EFT est réalisée par Statbel conformément au cadre européen d'Eurostat. Elle classe la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), puis calcule et fournit des données descriptives et explicatives sur ces trois groupes. Elle est réalisée de manière harmonisée dans tous les pays de l'Union européenne. Ce sont donc les données de référence au niveau international concernant le marché du travail.

C'est donc aussi sur cette base qu'est calculé le taux d'emploi des 20-64 ans, dont l'augmentation constitue une cible tant au niveau wallon (80 % à terme), qu'au niveau européen (78 % en 2030) et belge (80 % en 2030). Le Tableau 1 compare les taux relatifs à la population des 20-64 ans en 2024, calculés à partir de l'ISADF et de l'EFT.

Tableau 1 : Comparaison ISADF /EFT

	ISADF 2024 % pop 20-64 ans	EFT 2024 % pop 20-64 ans
Emploi	67,0 %	67,1 % *IC à 95 % : [66,2 % ; 68,0 %]*
Chômage	4,8 % (6,7 % pop active)	5,2 % (7,1 % pop active)
Population inactive	28,2 %	27,8 %

Source : Enquête ISADF, Statbel – Calculs : IWEPS

À l'exception d'une légère sous-estimation de la catégorie des chômeurs, nous constatons que les données issues de l'enquête utilisée dans notre analyse présentent des taux similaires à ceux de l'EFT.

Dans la suite du document, par souci de complétude, nous reprenons l'ensemble des données disponibles dans l'ISADF, c'est-à-dire aussi les 18 et 19 ans. Les taux d'emploi globaux pourront donc légèrement différer de ceux présentés dans le Tableau 1.

1.2.4 Répartition en différents sous-statuts professionnels

Dans le questionnaire, les répondants ont eu la possibilité de cocher plusieurs catégories professionnelles parmi celles proposées. Il a donc fallu établir un ordre de priorité pour les affecter préférentiellement à une seule catégorie.

L'ordre retenu entre les catégories principales est le suivant : travailleurs avec statut > travailleurs sans statut > chômeurs > inactifs (catégorie résiduelle).

Au sein de chacune des catégories, nous avons également établi un ordre de priorité :

- Pour les travailleurs avec statut, l'ordre retenu pour affecter un travailleur à une catégorie est : CDI ou fonctionnaire > CDD > Indépendant > Aidant non rémunéré d'un indépendant > Autre situation de travail > Congés du travail ;

- Pour les inactifs, l'ordre est : Retraités > Étudiants > Invalidité ou handicap reconnu > Personne au foyer (enfants ou parents proches dépendants) > Autre situation sans travail > Sans information.

Tableau 2 : Répartition des répondants de 18 à 64 ans par sous-statut

	En nombre de répondants à l'enquête	En effectifs extrapolés à la Wallonie	En % (sur l'extrapolation à la Wallonie)
Travailleurs avec statut	**9 990**	**1 295 066**	**60,1 %**
CDI ou fonctionnaire	7 205	941 899	72,7 %
CDD (y compris intérim, stages, étudiants…)	849	117 938	9,1 %
Indépendant	1 283	150 154	11,6 %
Aidant	67	8 013	0,6 %
Autre situation de travail	237	31 201	2,4 %
En congé du travail	349	45 861	3,5 %
Travailleurs sans statut	**779**	**119 244**	**5,5 %**
Chômeurs	**646**	**101 629**	**4,7 %**
Inactifs	**4 440**	**637 619**	**29,6 %**
Retraite	983	103 946	16,3 %
Étudiant	635	113 978	17,9 %
Invalidité/handicap reconnu	1 099	147 839	23,2 %
Au foyer	397	53 328	8,4 %
Autre situation sans travail	213	33 567	5,3 %
Sans information	1 113	184 961	29,0 %
Total général	**15 855**	**2 153 558**	**100,0 %**

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Les 15 855 personnes au total correspondent aux répondants à l'ISADF ayant entre 18 et 64 ans. Les quatre grandes catégories — travailleurs avec statut, sans statut, chômeurs et inactifs — sont exprimées en pourcentage de la population totale ; les sous-statuts sont exprimés en pourcentage au sein de leur catégorie principale.

Les travailleurs avec statut représentent 60,1 % de la population en âge de travailler (ici définie comme les 18-64 ans). Parmi eux, 72,7 % ont un contrat à durée indéterminée ou sont fonctionnaires. Les contrats davantage stables semblent donc être la norme pour une grande partie de la population au travail. Les indépendants représentent 11,6 % des travailleurs wallons. Seuls sont repris dans cette catégorie ceux qui n'ont pas, par ailleurs, de contrat de travail CDD ou CDI (ou fonctionnaire), les indépendants à titre complémentaire n'y sont donc pas repris.

Les travailleurs sans statut représentent 5,5 % de la population totale en âge de travailler.

Les chômeurs représentent 4,7 % de la population wallonne âgée de 18 à 64 ans, soit en population extrapolée 101 629 personnes. Selon la classification construite ici à partir des principes du BIT, rappelons qu'il s'agit ici des personnes qui se sont déclarées sans travail, à la recherche d'un travail et disponibles pour un travail, et ceci hors Communauté germanophone et hors ménages collectifs. Ce chiffre n'est donc pas issu de données administratives, mais de la déclaration des répondants[11].

Les inactifs, quant à eux, constituent une population vaste, comptant plus de 637 000 personnes en effectif extrapolé. Parmi eux, les **étudiants** (dans ce rapport, la catégorie « étudiant » regroupe les étudiants n'ayant pas déclaré d'activité rémunérée ou être à la recherche d'un travail et disponible pour celui-ci) et les **retraités** de moins de 65 ans représentent respectivement 17,9 % et 16,3 % des inactifs, soit des proportions assez semblables. Notons qu'une part importante des étudiants (56 %) est reprise dans les travailleurs avec ou sans statut et, dans une moindre mesure, parmi les chômeurs. Cela tend à expliquer la relative faible proportion d'étudiants parmi les inactifs. Par ailleurs, près d'un inactif sur quatre (23,2 %) déclare être en **invalidité** (incapacité de plus d'un an) et/ou avoir un handicap reconnu par une administration. 8,4 % des inactifs se déclarent au foyer. Pour 29 % des inactifs, aucune information sur le statut de l'individu n'a été obtenue. Cette part des répondants a été traitée comme une catégorie résiduelle, c'est-à-dire avec un système d'affectation par défaut.

Par souci de clarté, nous utiliserons le terme *non-travailleurs* pour désigner les personnes au chômage ou inactives, et le terme *non-emploi* pour désigner leur situation sur le marché du travail.

1.3 LES OBSTACLES À L'EMPLOI

1.3.1 Construction des obstacles à l'emploi sur la base du questionnaire

Pour comprendre le faible taux d'emploi en Wallonie, nous avons souhaité caractériser les difficultés rencontrées par ceux qui ne travaillent pas.

Pour ce faire, nous avons dans un premier temps repris les réponses à une question spécifique posée aux participants à l'enquête : « ***Si vous ne travaillez pas et que vous souhaitez travailler, quels sont les obstacles qui vous empêchent de chercher ou de trouver un travail librement choisi ? (Plusieurs réponses possibles)*** ». 17 options de réponse leur ont été proposées, incluant des problèmes de compétences, d'accessibilité de l'emploi, des problèmes de santé mentale ou physique, de mobilité, de pièges à l'emploi.... (cf. tTableau 7, Tableau 8, Tableau 9, Tableau 10, Tableau 11).

Il s'agissait donc bien d'interroger les participants sur ce qu'ils considéraient explicitement comme des obstacles à un emploi souhaité. Notons simplement que la contrainte liée à la formulation de la question d'enquête mériterait une discussion. En effet, si l'on met de côté le critère de la disponibilité pour un travail, ce sont normalement les chômeurs qui étaient davantage amenés à répondre à cette question, plus que les inactifs. Mais ces derniers ont tout de même répondu en nombre, de même d'ailleurs qu'une proportion non négligeable de travailleurs. Cependant, le traitement de réponses à une question d'enquête reste toujours étroitement lié à la formulation même de la question, avec ses forces et ses limites.

Notre analyse prend également en compte d'autres variables reflétant des éléments pertinents dans le cadre d'une analyse de ce qui fait obstacle au travail, que ce soit pour les chômeurs ou pour les inactifs : en particulier, des difficultés de mobilité en lien avec le travail, les vécus d'injustices au travail, des problèmes de santé, etc. En suivant cette logique, nous avons donc également

[11] Pour davantage d'explication sur les différentes façons de mesurer le chômage, voir https://www.iweps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/.

catégorisé ce que nous considérons comme des obstacles potentiels à l'emploi, même quand ils ne sont pas déclarés directement comme tels par les répondants.

Cet élargissement permet par ailleurs d'identifier des obstacles pour ceux qui n'ont pas répondu à la question portant précisément et spécifiquement sur leurs freins à l'emploi (en particulier des inactifs), soit qu'ils ne souhaitent pas travailler, soit encore qu'ils ne se soient pas sentis concernés par la section du questionnaire sur le travail.

1.3.2 Typologie d'obstacles/de freins à l'emploi envisagés

Afin de clarifier notre analyse et vu le nombre important d'obstacles/de freins à l'emploi interrogés dans le questionnaire, un regroupement en trois grandes catégories a été effectué de la façon suivante.

1.3.2.1 L'employabilité

La notion d'**employabilité reprend les obstacles directement liés aux individus** qui ne travaillent pas, c'est-à-dire principalement des difficultés en termes de qualification et expérience, de santé et de disponibilité en lien avec des choix personnels (reconversion…).

Les items précisément associés à cette catégorie sont détaillés plus loin, dans le Tableau 7.

1.3.2.2 L'employeurabilité

Le concept d'employeurabilité renverse l'angle d'approche en mettant le focus sur **l'offre des employeurs et les caractéristiques des emplois proposés**. L'employeurabilité se définit comme la capacité des employeurs à attirer et à garder des travailleurs, en établissant des profils adéquats, des conditions de travail de qualité et de la formation aux employés (Duclos, 2012 ; Faure, 2023, p.1).

Lever ces obstacles implique donc de travailler au niveau des employeurs et, plus largement, du marché du travail : information sur les postes disponibles, adéquation des exigences avec le poste effectivement proposé, lutte contre les discriminations à l'embauche, amélioration des conditions de travail et des emplois proposées…

Notons qu'à cet égard, les items testés dans le questionnaire ISADF sont peu nombreux. Il s'agit principalement de l'attractivité des emplois et des injustices/discriminations vécues (cf. Tableau 8). D'autres questions seraient nécessaires pour évaluer plus précisément la manière dont les répondants évaluent l'attractivité des emplois proposés. Il nous semble toutefois important de distinguer et mettre en avant ces obstacles, dès lors qu'ils témoignent de difficultés spécifiques ne relevant ni de l'employabilité, ni d'obstacles liés aux politiques publiques.

1.3.2.3 Les obstacles liés aux politiques publiques

Ceux-ci sont davantage liés à **l'organisation macroéconomique, aux institutions, aux politiques publiques, à l'organisation sociale et à la disponibilité des services publics**. Dans le questionnaire d'enquête, il s'agit en particulier des possibilités de mobilité publique, d'accès à des systèmes d'accueil de la petite enfance ou de soutien pour les personnes dépendantes. Lever ces obstacles nécessite donc des actions qui dépassent largement les individus, et même le marché du travail.

Les difficultés d'**accès à l'information** y sont également reprises. Cette question était formulée de manière assez générale et concernait le type d'emploi qui pourrait intéresser la personne et les débouchés, et non pas spécifiquement l'information concernant les emplois disponibles (ce qui pourrait davantage relever de l'employeurabilité).

Nous y avons également inclus les obstacles liés aux **pièges à l'emploi**, c'est-à-dire la façon dont la personne évalue les risques financiers liés au fait de travailler : soit qu'elle anticipe de perdre des

allocations ou avantages liés à la situation de non-emploi, soit qu'elle craigne que les coûts engendrés par le travail dépassent les bénéfices associés. Nous avons considéré cet obstacle comme se jouant principalement au niveau des politiques publiques. En effet, même si une part de cette difficulté peut être liée à une rémunération proposée trop faible (obstacle par ailleurs spécifiquement envisagé dans l'employeurabilité), il semble que derrière ces pièges à l'emploi se jouent davantage des questions liées à notre système social et fiscal comme, entre autres, le salaire minimum, les conditions à l'octroi d'allocations ou avantages sociaux ou la taxation des revenus du travail. Rappelons également qu'il s'agit bien de la perception que les répondants ont des risques financiers liés au travail et non d'une évaluation objective de ces risques.

Les items précisément associés à cette catégorie sont détaillés plus loin dans le Tableau 10. Notons que faute de données, certains freins n'ont pas été investigués comme les obstacles administratifs liés à des exigences dans certains emplois (subsides APE, niveau de diplôme trop élevé, démarches administratives obligatoires complexes…), qui peuvent être des freins dans certains secteurs.

1.3.2.4 Le permis de conduire

L'absence de permis de conduire a été considérée comme un obstacle à part ; non qu'il soit indépendant des catégories proposées, mais au contraire parce qu'il nous semble relever de plusieurs d'entre elles. D'une part, il peut signaler une incapacité à répondre aux exigences de l'employeur, ce qui en fait un frein lié aux compétences de l'individu. D'autre part, il peut entraîner une difficulté à rejoindre le lieu de l'emploi, ce qui le lierait à un manque de mobilité alternative à la voiture.

Cette hypothèse est confirmée par les corrélations statistiquement significatives observées entre le permis de conduire et, d'une part, les freins liés aux qualifications et, d'autre part, les freins liés à la mobilité.

Ces différents types de freins à l'emploi relèvent donc de différents niveaux, que nous avons voulu distinguer en fonction de leur positionnement micro, méso ou macro. S'agit-il d'obstacles liés aux individus eux-mêmes, d'obstacles liés au marché du travail et aux employeurs ? ou d'obstacles plus structurels liés aux politiques publiques ?

1.3.2.5 Limites de cette typologie

Cette classification n'est toutefois pas sans limites.

D'une part, elle ne tient pas compte du fait que les compétences requises ne découlent pas seulement du poste à pourvoir, puisqu'elles reflètent également la subjectivité de l'employeur. Des critères de recrutement trop exigeants ou inadaptés par rapport au poste peuvent ainsi donner au chercheur d'emploi une impression d'incompétence, alors qu'ils pourraient relever davantage d'un problème d'employeurabilité.

De même, la perception du chercheur d'emploi concernant ce que doivent être les services publics, et plus largement les politiques publiques, peut influencer la manière dont il qualifie les obstacles à l'emploi rencontrés. Par exemple, l'impossibilité de postuler un emploi éloigné peut lui sembler être de sa responsabilité s'il n'a pas de véhicule ou de permis de conduire, alors que la responsabilité pourrait en être attribuée à un manque de transports publics.

D'autre part, envisager l'accès à l'emploi comme la simple mise en relation de chercheurs d'emploi avec des employeurs ne tient pas compte des mécanismes médiateurs comme l'information disponible (non seulement dans son contenu, mais aussi dans son accessibilité), le rôle des opérateurs publics et privés qui accompagnent les chômeurs et les recruteurs externes (Duclos, 2019).

Dès lors que nous nous basons ici sur la perception des répondants à l'enquête ISADF, nos résultats reflètent leur point de vue, et non ce qui se joue réellement sur le marché du travail. Il est important d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats.

Encadré 1 : Présentation de l'étude

L'analyse repose sur les **données de l'enquête ISADF 2025**, **menée auprès de plus de 24 000 personnes domiciliées dans les communes francophones de Wallonie**. Les réponses ont été pondérées afin de permettre une extrapolation à l'ensemble de la population wallonne francophone, hors ménages collectifs. Plus largement, en reposant sur les déclarations des répondants, l'étude permet d'approcher non seulement leur situation, mais aussi la manière dont ils perçoivent les difficultés rencontrées dans l'accès au travail.

Afin de distinguer travailleurs, chômeurs et inactifs, nous nous sommes appuyés sur les **définitions du BIT** utilisées dans l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Une variable de statut a ainsi été construite pour les 18-64 ans, en distinguant les travailleurs avec statut, les travailleurs sans statut, les chômeurs et les inactifs. Lorsque plusieurs situations étaient déclarées, un ordre de priorité a été appliqué afin d'affecter chaque répondant à une seule catégorie.

Enfin, les obstacles à l'emploi sont appréhendés principalement à partir de ce que les personnes déclarent comme freinant l'accès à un travail souhaité, complété par d'autres variables relatives notamment à la santé, à la mobilité ou aux injustices vécues. Afin de structurer notre analyse, les freins ont été regroupés en trois grandes catégories : **l'employabilité** (difficultés liées aux caractéristiques et ressources individuelles, comme les qualifications, l'expérience ou la santé), **l'employeurabilité** (difficultés liées aux employeurs et aux caractéristiques des emplois proposés, notamment leur attractivité ou les discriminations vécues) et **les obstacles liés aux politiques publiques** (mobilité, garde d'enfant, accès à l'information ou pièges à l'emploi). Cette grille de lecture nous fournit le cadre à partir duquel nous examinerons ensuite comment ces différents obstacles se répartissent, se combinent et contribuent à différencier les situations de non-emploi.

2. Qui sont les personnes sans emploi ?

Avant d'examiner les obstacles à l'emploi déclarés et leur rôle dans l'accès au travail, il importe de décrire les groupes concernés. Les personnes sans emploi constituent en effet une population hétérogène dont les caractéristiques peuvent varier très fortement, de même que leur situation sur le marché du travail.

L'objectif de ce chapitre est de préciser les caractéristiques des personnes en non-emploi et, en particulier, d'identifier les différences observées entre nos groupes de référence : les deux groupes de travailleurs, avec et sans statut, celui des chômeurs et celui des inactifs, ainsi qu'entre leurs sous-catégories.

Sauf mention contraire, les non-répondants ont été systématiquement exclus des analyses.

2.1 LE GENRE

Tableau 3 : Répartition des sous-statuts au sein de chaque genre

	Femme	Homme	Total général
Travailleurs avec statut	**57,8 %**	**62,5 %**	**60,1 %**
CDI ou fonctionnaire	73,6 %	71,9 %	72,7 %
CDD (y compris intérim, stages, étudiants…)	9,8 %	8,4 %	9,1 %
Indépendant	8,8 %	14,2 %	11,6 %
Aidant	0,8 %	0,4 %	0,6 %
Autre situation de travail	2,3 %	2,6 %	2,4 %
En congé du travail (maladie, congé parental, pause carrière…)	4,7 %	2,5 %	3,5 %
Travailleurs sans statut	**5,5 %**	**5,6 %**	**5,5 %**
Chômeurs	**4,6 %**	**4,8 %**	**4,7 %**
Inactifs	**32,0 %**	**27,2 %**	**29,6 %**
Retraite	14,0 %	19,0 %	16,3 %
Étudiant	16,4 %	19,6 %	17,9 %
Invalidité / handicap reconnu	24,0 %	22,3 %	23,2 %
Au foyer	13,9 %	1,8 %	8,4 %
Autre situation sans travail	5,4 %	5,1 %	5,3 %
Sans information	26,3 %	32,2 %	29,0 %
Total général	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Les quatre grandes catégories — travailleurs avec statut, sans statut, chômeurs et inactifs — sont exprimées en pourcentage de la population totale ; les sous-statuts sont exprimés en pourcentage de leur catégorie principale.

Le taux d'emploi des femmes est de 63,3 % contre 68,1 % chez les hommes, la différence étant liée à un taux de travailleurs avec statut nettement inférieur chez les femmes. L'inactivité quant à

elle concerne 32,0 % des femmes contre 27,2 % des hommes. La part des chômeurs est similaire chez les hommes et les femmes (respectivement 4,8 % et 4,6 %).

Parmi les travailleurs avec statut, les hommes et les femmes se différencient principalement dans deux catégories :

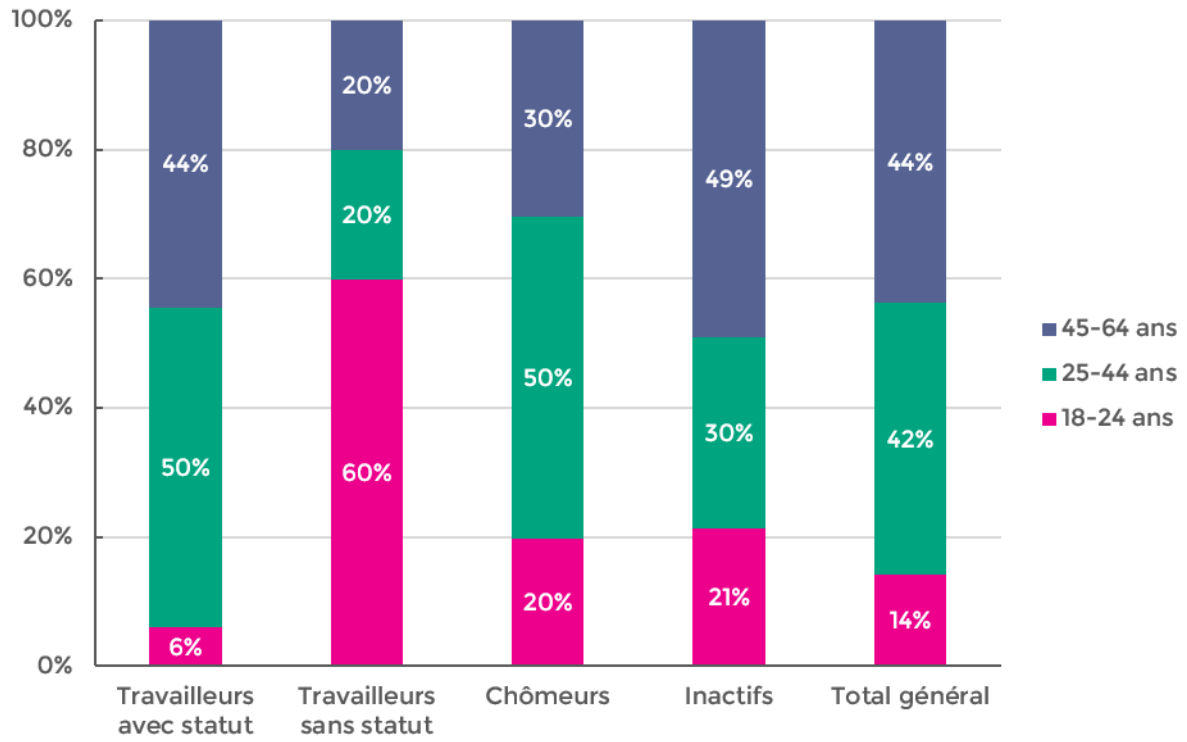
- Les indépendants représentent 14,2 % des travailleurs avec statut et seulement 8,8 % des travailleuses avec statut ;
- 4,7 % des travailleuses avec statut sont en congé de leur travail, pour seulement 2,5 % des travailleurs avec statut. Ceci pourrait notamment s'expliquer par le recours plus élevé des femmes aux possibilités de pause carrière, crédit temps et autres congés parentaux pour assurer les tâches familiales.

Parmi les inactifs, les hommes et les femmes se différencient principalement dans deux catégories :

- 19,0 % des hommes inactifs sont retraités contre 14,0 % des femmes inactives ;
- Le statut "au foyer" concerne 13,9 % des femmes, contre seulement 1,8 % des hommes parmi les personnes inactives.

2.2 L'ÂGE

Figure 1 : Répartition des classes d'âge au sein de chaque statut



Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Les 25-44 ans représentent 50 % de la population de travailleurs avec statut, et les plus de 45 ans en représentent 44 % ; les 18-24 ans y sont donc peu nombreux et ne représentent que 6 % de cette population.

Parmi les travailleurs sans statut, ce sont au contraire les 18-24 ans qui sont les plus nombreux (60 %). Les plus de 45 ans y sont à l'inverse moins représentés.

La moitié des chômeurs ont entre 25 et 44 ans, 20 % ont moins de 25 ans et 30 % ont plus de 45 ans.

Chez les inactifs, la catégorie d'âge la plus représentée est celle des plus de 45 ans (49 %).

Tableau 4 : Répartition des sous-statuts au sein de chaque catégorie d'âge

	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	Total général
Travailleurs avec statut	**25,5 %**	**70,9 %**	**61,0 %**	**60,1 %**
CDI ou fonctionnaire	47,0 %	74,0 %	74,9 %	72,7 %
CDD (y compris intérim, stages, étudiants…)	33,7 %	10,0 %	4,8 %	9,1 %
Indépendant	9,4 %	10,6 %	13,0 %	11,6 %
Aidant	1,5 %	0,4 %	0,7 %	0,6 %
Autre situation de travail	5,8 %	1,8 %	2,6 %	2,4 %
En congé du travail (maladie, congé parental, pause carrière…)	2,6 %	3,2 %	4,0 %	3,5 %
Travailleurs sans statut	**23,3 %**	**2,6 %**	**2,5 %**	**5,5 %**
Chômeurs	**6,5 %**	**5,6 %**	**3,3 %**	**4,7 %**
Inactifs	**44,6 %**	**20,8 %**	**33,2 %**	**29,6 %**
Retraite	0,2 %	1,6 %	32,1 %	16,3 %
Étudiant	59,5 %	13,8 %	2,2 %	17,9 %
Invalidité / handicap reconnu	2,3 %	22,6 %	32,7 %	23,2 %
Au foyer	3,1 %	9,7 %	9,9 %	8,4 %
Autre situation sans travail	2,4 %	4,6 %	7,0 %	5,3 %
Sans information	32,6 %	47,8 %	16,1 %	29,0 %
Total général	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Les quatre grandes catégories — travailleurs avec statut, sans statut, chômeurs et inactifs — sont exprimées en pourcentage de la population totale ; les sous-statuts sont exprimés en pourcentage de leur catégorie principale.

Parmi les 18-24 ans, le taux d'emploi est de 48,8 % seulement, ce qui s'explique par une forte proportion d'étudiants dans cette classe d'âge. Parmi les jeunes travailleurs de 18 à 24 ans, les CDI (ou fonctionnaire) sont moins fréquents (47,0 %) que dans les tranches d'âges supérieures (respectivement 74,0 %, et 74,9 %). Les CDD sont plus fréquents chez les jeunes travailleurs (33,7 %), alors qu'ils ne représentent que 10,0 % des travailleurs d'âge moyen et sont encore moins fréquents chez les travailleurs plus âgés (4,8 %). De plus, 23,3 % des jeunes sont des travailleurs sans statut.

Chez les 25-44 ans, les travailleurs avec ou sans statut sont les plus représentés (73,5 %). C'est dans cette tranche d'âge que le taux d'emploi est le plus élevé. Près des trois quarts des travailleurs avec statut ont un CDI ou sont fonctionnaires, alors que les CDD et les indépendants concernent chacun 10 % des travailleurs avec statut dans cette tranche d'âge. Les travailleurs sans statut sont peu représentés (2,6 %).

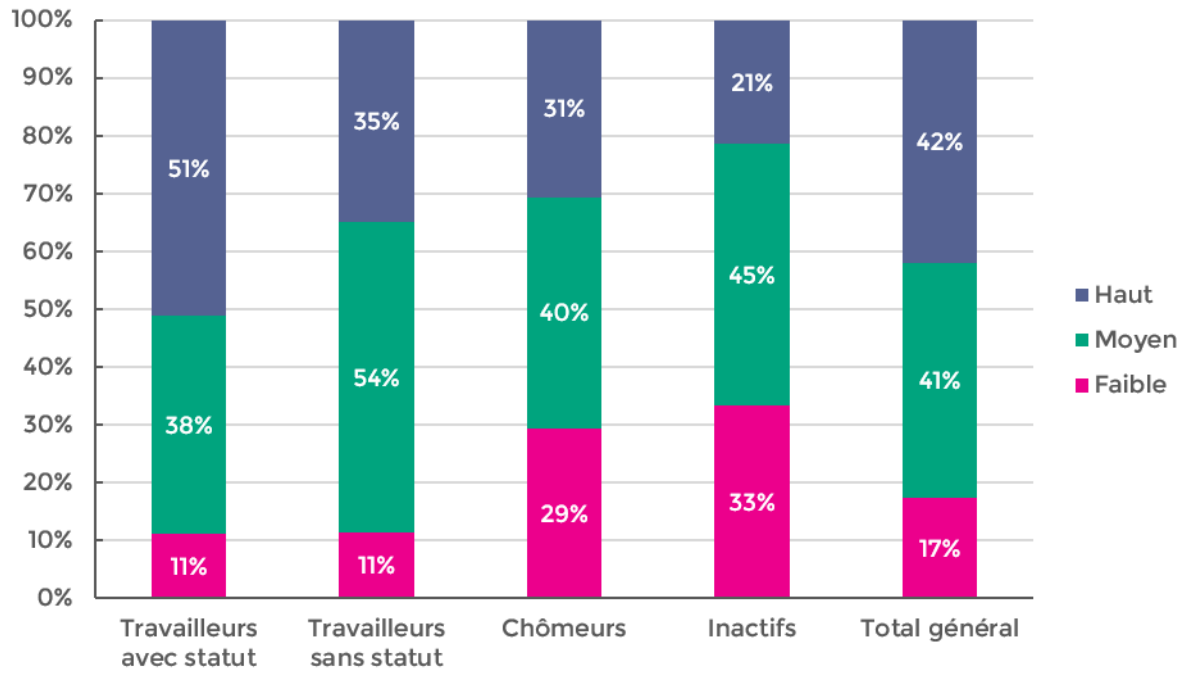
Chez les 45-64 ans, **le taux d'emploi diminue à 63,5 %,** dont 61,0 % sont des travailleurs avec statut. Parmi ces derniers, le sous-statut le plus fréquent reste le CDI (ou fonctionnaire) (74,9 %). La part des indépendants parmi les travailleurs avec statut augmente avec l'âge pour atteindre 13,0 % chez les plus de 45 ans. Parmi les inactifs, ce sont les catégories invalidité et (pré)retraite qui comptabilisent le plus de répondants, avec des taux similaires, respectivement 32,7 % et 32,1 %.

2.3 LE PLUS HAUT NIVEAU DE DIPLÔME OBTENU

Les diplômes obtenus sont regroupés en trois catégories : faible (au maximum secondaire inférieur), moyen (secondaire supérieur) et haut (enseignement supérieur) (cf. Annexe 1).

La figure 2 et le tableau 5 reprennent les répondants ayant mentionné leur niveau de diplôme, les résultats totaux diffèrent donc légèrement de ceux obtenus pour l'ensemble de la population.

Figure 2 : Répartition des niveaux de diplôme au sein de chaque statut



Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Les inactifs et les chômeurs comprennent une part plus importante de personnes faiblement diplômées que les travailleurs : respectivement 33 % et 29 % contre 11 % parmi les travailleurs avec ou sans statut. Les détenteurs d'un diplôme du supérieur sont, à l'inverse, en proportion nettement plus élevée chez les travailleurs avec statut (51 %) par rapport aux chômeurs (31 %) et aux inactifs (21 %). Au sein des travailleurs sans statut, ce sont les niveaux de diplômes moyens qui sont plus représentés (54 %).

Tableau 5 : Répartition des sous-statuts au sein de chaque niveau de diplôme obtenu

	Faible	Moyen	Haut	Total général
Travailleur avec statut	**41,3 %**	**60,2 %**	**79,1 %**	**64,8 %**
CDI ou fonctionnaire	66,3 %	71,7 %	74,9 %	72,7 %
CDD (y compris intérim, stages, étudiants…)	11,3 %	10,7 %	7,5 %	9,1 %
Indépendant	9,6 %	10,2 %	13,1 %	11,6 %
Aidant	0,9 %	0,9 %	0,3 %	0,6 %
Autre situation de travail	3,5 %	3,0 %	1,8 %	2,4 %
En congé du travail (maladie, congé parental, pause carrière…)	8,4 %	3,6 %	2,3 %	3,5 %
Travailleur sans statut	**3,9 %**	**7,9 %**	**4,9 %**	**5,9 %**
Chômeur	**8,6 %**	**5,0 %**	**3,7 %**	**5,1 %**
Inactif	**46,3 %**	**27,0 %**	**12,3 %**	**24,2 %**
Retraite	18,9 %	20,6 %	25,4 %	21,1 %
Étudiant	9,7 %	29,2 %	32,0 %	23,3 %
Invalidité / handicap reconnu	38,7 %	28,3 %	18,0 %	29,6 %
Au foyer	14,1 %	8,3 %	11,6 %	10,9 %
Autre situation sans travail	9,5 %	6,5 %	3,8 %	6,9 %
Sans information	9,1 %	7,1 %	9,2 %	8,2 %
Total général	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Les quatre grandes catégories — travailleurs avec statut, sans statut, chômeurs et inactifs — sont exprimées en pourcentage de la population totale ; les sous-statuts sont exprimés en pourcentage de leur catégorie principale.

La position sur le marché du travail est fortement liée au niveau de diplôme : le taux d'emploi des peu diplômés n'est que de 45,2 %, contre 68,1 % pour les moyennement diplômés et 84,0 % pour les diplômés du supérieur.

Le taux de CDI ou fonctionnaire des faiblement diplômés est inférieur de 8,6 p.p. à celui des diplômés du supérieur, alors que le taux de CDD est, quant à lui, de 3,8 p.p. supérieur. Il y a donc plus d'emplois et des emplois plus stables chez les détenteurs de diplômes du supérieur. Le pourcentage d'indépendants augmente également (de 3,5 p.p.) avec le niveau de diplôme.

Il y a plus de deux fois plus de chômeurs parmi les faiblement diplômés que chez les diplômés du supérieur. Tandis que le taux d'inactifs est lui pratiquement multiplié par quatre entre ces deux catégories. Parmi les inactifs, la proportion de personnes en invalidité est nettement supérieure pour les moins diplômés, puisqu'elle passe de 18,0 % à 38,7 % lorsque le niveau de diplôme diminue.

2.4 LA NATIONALITÉ

Nous avons souhaité explorer la répartition dans les différentes catégories et sous-catégories en fonction de la nationalité. Notons toutefois que les résultats pour les répondants qui ne sont pas issus d'un pays de l'Union européenne doivent être considérés avec précaution en raison du petit nombre total de répondants dans cette catégorie (473). Ceci entraîne des faibles effectifs dans certaines sous-catégories.

Tableau 6 : Répartition des sous-statuts au sein de chaque catégorie de nationalité

	Belge	UE non belge	Hors UE	Total général
Travailleurs avec statut	**61,3 %**	**58,1 %**	**37,6 %**	**60,1 %**
CDI ou fonctionnaire	73,3 %	71,9 %	53,0 %	72,7 %
CDD (y compris intérim, stages, étudiants…)	8,6 %	10,1 %	27,0 %	9,1 %
Indépendant	11,7 %	10,6 %	9,3 %	11,6 %
Aidant	0,6 %	1,1 %	0,8 %	0,6 %
Autre situation de travail	2,4 %	1,8 %	5,1 %	2,4 %
En congé du travail (maladie, congé parental, pause carrière…)	3,4 %	4,5 %	4,7 %	3,5 %
Travailleurs sans statut	**5,7 %**	**3,7 %**	**5,3 %**	**5,5 %**
Chômeurs	**4,2 %**	**6,0 %**	**15,2 %**	**4,7 %**
Inactifs	**28,8 %**	**32,2 %**	**41,9 %**	**29,6 %**
Retraite	17,6 %	13,1 %	0,8 %	16,3 %
Étudiant	17,8 %	14,7 %	25,0 %	17,9 %
Invalidité / handicap reconnu	24,3 %	19,4 %	11,3 %	23,2 %
Au foyer	7,3 %	10,5 %	22,1 %	8,4 %
Autre situation sans travail	5,0 %	9,9 %	2,1 %	5,3 %
Sans information	28,1 %	32,4 %	38,8 %	29,0 %
Total général	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Les quatre grandes catégories — travailleurs avec statut, sans statut, chômeurs et inactifs — sont exprimées en pourcentage de la population totale ; les sous-statuts sont exprimés en pourcentage de leur catégorie principale.

Le taux d'emploi, s'il apparaît similaire pour les personnes de nationalité européenne, belge ou non, est très fortement inférieur chez les non-Européens : 42,9 %, contre 67,0 % chez les Belges et 61,8 % chez les ressortissants d'un autre pays de l'UE. Ils sont également moins nombreux (53,0 %) à accéder à des emplois plus stables (CDI ou fonctionnaire). La part des chômeurs dans cette population est également très supérieure (15,2 %) à celui des personnes de nationalité belge (4,2 %), et à celui des Européens non belges (6,0 %).

C'est aussi le cas de la proportion d'inactifs, portée par une forte part des étudiants qui représentent 25,0 % des inactifs de nationalité non européenne, ainsi que des personnes au foyer également en

plus forte proportion dans ce groupe (22,1 %) que chez les personnes de nationalité européenne, belge ou non (respectivement 7,3 % et 10,5 %). La proportion d'individus en situation d'invalidité est, quant à elle, nettement inférieure dans cette catégorie (11,3 %) en comparaison des personnes de nationalité belge (24,3 %) et des personnes de nationalité européenne non belge (19,4 %).

2.5 LA SITUATION DE VIE

Les couples avec enfant(s) sont surreprésentés chez les travailleurs, alors que les personnes vivant seules avec ou sans enfant(s) y sont sous-représentées. Parallèlement, les personnes seules avec ou sans enfant(s) sont surreprésentées dans la catégorie des inactifs et des chômeurs.

Ces différences étant étroitement liées à l'âge, elles sont difficiles à interpréter isolément et ne sont pas détaillées dans cette partie. La situation de vie sera intégrée aux analyses multivariées, afin d'en estimer l'association avec l'emploi en tenant compte des autres caractéristiques individuelles.

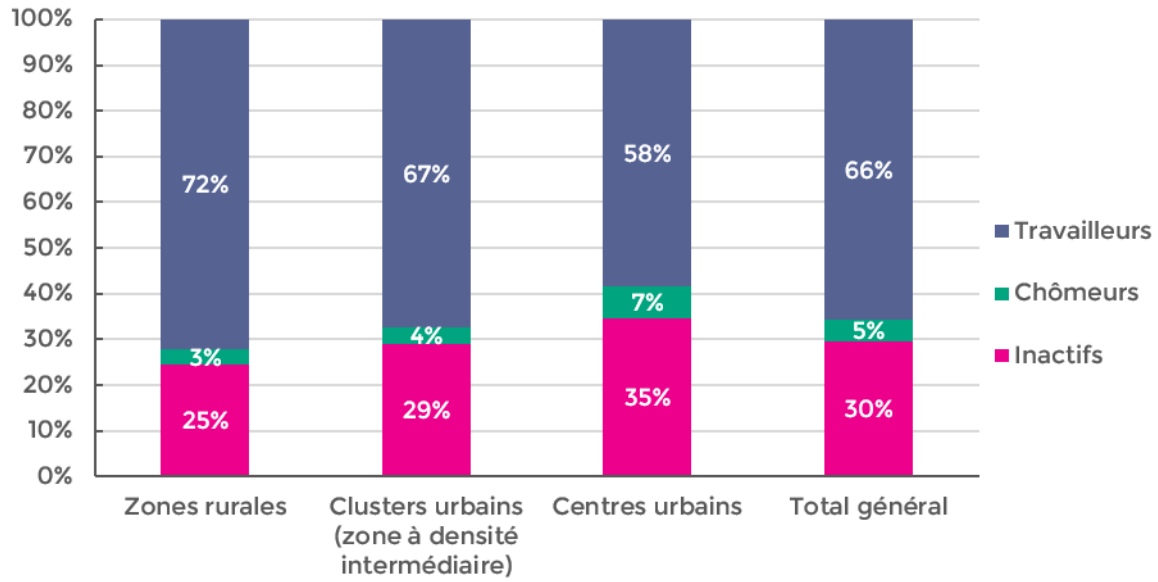
2.6 LE DEGRÉ D'URBANISATION

Cette variable est intéressante dans la mesure où le degré d'urbanisation est traditionnellement associé au nombre d'emplois disponibles à un endroit donné, ainsi qu'à la densité de services publics disponibles (transports, milieux d'accueil pour enfants…).

Les zones plus rurales sont donc considérées souvent comme moins favorisées que les zones à forte urbanisation, et ceci tant en termes d'emplois disponibles que de soutien à la mobilité et à la (mono-)parentalité.

L'analyse distingue trois catégories de zones : les centres urbains, les *clusters* urbains (zones à densité intermédiaire) et les zones rurales (pour plus de détails cf. Annexe 1).

Figure 3 : Répartition des statuts au sein de chaque degré d'urbanisation



Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Il apparaît que **le taux d'emploi est nettement plus élevé parmi les habitants des zones rurales** (72 %), alors que les zones à densité intermédiaire ont un profil d'emploi comparable à la moyenne régionale (67 %). C'est au sein des zones urbaines de grande taille et de forte densité que le taux d'emploi est le plus faible (58 %) et les proportions de chômeurs et d'inactifs les plus élevées.

Ce résultat semble ainsi à première vue contraire à l'hypothèse selon laquelle la moindre densité des emplois et des services publics dans les zones rurales devrait s'accompagner d'un taux d'emploi plus faible. Il peut toutefois refléter des différences de composition dans la population, ainsi que des déplacements domicile-travail entre zones rurales, zones périphériques et centres urbains (hypothèse des zones « dortoir » pour une population aisée qui préfère vivre loin de la pollution des villes, à la campagne avec jardin et villa et faire la navette vers les zones disposant de plus d'emplois).

En particulier, le taux de diplôme élevé est de 48,1 % en zone rurale et seulement de 42,3 % en zone urbaine, tandis que le taux de diplôme faible est de 11,7 % en zone rurale, pour 20,3 % en zone urbaine. Ces différences dans les caractéristiques des populations dans les différentes zones seront prises en compte dans la section 4, pour calculer l'effet de la zone d'habitat sur le fait d'être à l'emploi en contrôlant pour les autres variables du modèle.

Encadré 2 : Qui sont les personnes sans emploi ?

Parmi les Wallons âgés de 18 à 64 ans, 4,7 % sont au chômage et 29,6 % sont inactifs. Les inactifs regroupent des situations très diverses : 23,2 % sont en invalidité ou déclarent un handicap reconnu, 17,9 % sont étudiants et 16,3 % sont retraités ou préretraités. Les personnes au foyer représentent également une part non négligeable des inactifs, tandis que le sous-statut précis n'est pas connu pour près de trois inactifs sur dix.

La présence ou non dans l'emploi est fortement associée aux caractéristiques sociodémographiques. Le taux d'emploi est de 63,3 % chez les femmes contre 68,1 % chez les hommes. Il n'est que de 48,8 % chez les 18-24 ans, contre 73,5 % chez les 25-44 ans et 63,5 % chez les 45-64 ans.

Les femmes sont plus nombreuses à déclarer être au foyer, tandis que les jeunes occupent plus fréquemment des emplois sous CDD ou sans statut.

Les personnes de nationalité non européenne présentent également un taux d'emploi de 42,9 %, soit très nettement inférieur à celui des personnes européennes, belges ou non (respectivement 67,0 % et 61,8 %).

Le niveau de diplôme est une caractéristique particulièrement différenciante des situations vis-à-vis de l'emploi. Le taux d'emploi passe de 45,2 % parmi les personnes faiblement diplômées à 68,1 % pour les diplômés de niveau moyen et à 84,0 % chez les diplômés du supérieur. Les personnes les moins diplômées occupent également plus souvent des emplois temporaires et, lorsqu'elles sont inactives, sont davantage en situation d'invalidité (38,7 %, contre 18,0 % parmi les diplômés du supérieur). Le niveau de diplôme apparaît donc comme une caractéristique non seulement fortement associée à l'emploi, mais aussi liée au type de contrat de travail et, parmi les inactifs, à la fréquence des situations d'invalidité.

3. Quels obstacles à l'emploi sont déclarés ?

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les principaux obstacles à l'emploi déclarés par les personnes sans emploi, d'examiner leur fréquence et d'observer dans quelle mesure certains obstacles se combinent ou se cumulent, entre eux. Nous cherchons également à comprendre si les chômeurs et les inactifs font face aux mêmes difficultés ou si certains obstacles caractérisent davantage l'une ou l'autre de ces deux populations.

3.1 NATURE DES OBSTACLES

Dans cette partie, nous présentons les taux de déclaration des différents types d'obstacles. Pour ce faire, nous avons retenu comme population de référence les personnes ayant déclaré au moins un obstacle à l'emploi dans le questionnaire. Ce choix s'explique par le fait qu'une proportion importante des personnes inactives (48 %) n'a pas répondu à ces questions, soit parce qu'elles ne souhaitent pas travailler, soit parce qu'elles ne rencontrent pas d'obstacles dans l'hypothèse où elles souhaiteraient travailler, soit encore parce qu'elles ne se sont pas senties concernées par la section du questionnaire consacrée au travail. Dès lors, rapporter les déclarations d'obstacles à l'ensemble des personnes inactives reviendrait implicitement à considérer les non-réponses comme une absence d'obstacles, hypothèse que les données ne nous permettent naturellement pas de retenir.

Ce choix méthodologique est à prendre en compte pour l'interprétation des résultats présentés ci-dessous : ils correspondent aux personnes qui ont répondu aux questions considérées pour notre analyse, soit respectivement 95 % des chômeurs et 52 % des inactifs.

Nous avons utilisé ici les questions du formulaire d'enquête permettant de repérer des obstacles à l'emploi chez les répondants (cf. section 1.3.1). Cela signifie que les répondants sélectionnés ont exprimé un souhait de travailler et ce qui y fait obstacle et/ou qu'ils ont indiqué avoir eu par le passé des difficultés avec un élément particulier (mobilité, injustices vécues) dans le cadre d'un emploi ou d'une recherche d'emploi, ou encore qu'ils signalent un état de santé limitant dans les activités quotidiennes.

L'analyse descriptive porte ainsi sur la population (de 18 à 64 ans) ne travaillant pas et ayant exprimé, à travers leurs réponses aux questions, un souhait de travailler[12], c'est-à-dire les chômeurs et une partie des inactifs. Les obstacles sont classés selon la typologie décrite en section 1.3.2.

Les résultats présentés dans cette section sont entièrement descriptifs. Les pourcentages sont calculés à partir des données pondérées et, pour les obstacles à l'emploi, parmi les répondants ayant déclaré au moins un obstacle. Aucun test de significativité n'ayant été appliqué systématiquement, les écarts présentés ne doivent pas être considérés comme statistiquement établis, mais seulement comme des différences observées dans l'échantillon pondéré. De plus, compte tenu de la taille parfois réduite de certains sous-groupes, les commentaires sous les tableaux privilégient les écarts descriptifs les plus marqués. Les différences de faible amplitude sont donc à prendre avec précaution et ne sont pas commentées.

[12] Cette terminologie ne correspond pas exactement aux personnes souhaitant travailler au sens du BIT qui y inclut non seulement les personnes au chômage et une partie des inactifs, mais aussi ceux qui travaillent à temps partiel et souhaitent travailler davantage. Ces derniers ne sont pas repris dans notre analyse.

3.1.1 Employabilité

Tableau 7 : Employabilité : Obstacles à un travail librement choisi (plusieurs réponses possibles)

Obstacles liés à l'employabilité des individus	Chômeurs	Inactifs
Ont déclaré 1 ou plusieurs obstacles	**80,8 %**	**71,8 %**
Dont au moins un obstacle compétences	**61,9 %**	**30,8 %**
Dont *Je n'ai pas la formation ou les qualifications nécessaires*	34,5 %	19,3 %
Dont *Mon diplôme n'est pas reconnu*	9,6 %	3,8 %
Dont *Je n'ai pas l'expérience requise*	41,0 %	15,6 %
Dont *J'ai des difficultés pour m'exprimer dans une des langues nationales*	11,0 %	6,5 %
Dont au moins un obstacle santé	**32,0 %**	**49,2 %**
Dont *J'ai un handicap ou un problème de santé qui me limite dans mes capacités*	13,2 %	42,8 %
Dont *Je suis découragé·e ou déprimé·e, je n'ai pas confiance en moi*	24,0 %	13,0 %
Dont au moins un obstacle disponibilité	**23,5 %**	**10,6 %**
Dont *Je dois faire face à des imprévus dans ma vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail*	10,9 %	6,9 %
Dont *Je suis en reconversion professionnelle*	15,0 %	4,1 %

Sources : Enquête ISADF, Statbel – Calculs : IWEPS. Exprimé en % des répondants ayant signalé au moins un obstacle, extrapolé à la population wallonne.

Les difficultés liées à l'employabilité sont très fréquemment déclarées. Si la question de l'employabilité est au cœur des obstacles signalés par les chômeurs (80,8 %) et les inactifs (71,8 %), la nature des obstacles déclarés n'en est pas moins différente au sein des deux groupes.

Chez les chômeurs, les obstacles liés aux compétences dominent nettement. 61,9 % d'entre eux déclarent au moins une difficulté dans ce domaine, soit deux fois plus que les inactifs (30,8 %). Le manque d'expérience professionnelle constitue l'obstacle le plus fréquemment cité (41,0 %), suivi du manque de formation ou de qualifications (34,5 %). La non-reconnaissance du diplôme (9,6 %) et les difficultés linguistiques (11,0 %) sont moins souvent mentionnées, mais restent plus fréquentes que chez les inactifs.

À l'inverse, les obstacles liés à la santé sont davantage présents parmi les inactifs. Près de la moitié d'entre eux (49,2 %) déclarent au moins un obstacle de santé, contre 32,0 % des chômeurs. Cet écart est lié à la forte proportion d'inactifs qui indiquent être limités par un handicap ou un problème de santé (42,8 %, contre seulement 13,2 % parmi les chômeurs). Les difficultés psychologiques suivent une logique différente. Le fait de se sentir découragé, déprimé ou de manquer de confiance en soi est davantage mentionné par les chômeurs (24,0 %) que par les inactifs (13,0 %), ceci pourrait suggérer que ce type de frein est parfois associé aux démarches de recherche d'emploi elles-mêmes.

Enfin, les obstacles liés à la disponibilité concernent principalement les chômeurs. Près d'un quart d'entre eux (23,5 %) déclarent au moins une difficulté de ce type, contre 10,6 % des inactifs. Les situations de reconversion professionnelle sont plus fréquentes chez les chômeurs (15,0 %

contre 4,1 % chez les inactifs), de même que les contraintes liées à des imprévus de la vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail (10,9 % contre 6,9 %).

Notons que si cet obstacle a été peu renseigné par les inactifs, cela peut être simplement parce qu'ils ne cherchent pas activement du travail, la question de leur disponibilité se posant donc peut-être moins. Par ailleurs, dans la mesure où ils se déclarent disponibles pour le travail, les chômeurs qui ont déclaré cet obstacle ne le considèrent pas comme les empêchant de travailler, mais plutôt comme une entrave à la recherche du travail souhaité.

3.1.2 Employeurabilité

Tableau 8 : Employeurabilité : Obstacles à un travail librement choisi (plusieurs réponses possibles)

Obstacles liés aux emplois offerts et aux employeurs : employeurabilité	Chômeurs	Inactifs
Ont déclaré 1 ou plusieurs obstacles	**61,0 %**	**30,1 %**
Dont *Les emplois disponibles sont peu attractifs (tâches pénibles, horaires incompatibles, faibles salaires…)*	26,9 %	8,8 %
Dont *J'ai été victime d'injustice/ ressenti de l'injustice dans le cadre d'un travail ou d'une recherche de travail*	50,5 %	25,5 %

Sources : Enquête ISADF, Statbel – Calculs : IWEPS. Exprimé en % des répondants ayant signalé au moins un obstacle, extrapolé à la population wallonne.

Les difficultés liées à l'employeurabilité semblent être davantage liées aux injustices vécues dans le travail ou dans la recherche d'un travail, qu'à une faible attractivité des emplois proposés (rapportée par 26,9 % des chômeurs et 8,8 % des inactifs).

Seuls 6 % des inactifs et 15 % des chômeurs ont signalé le vécu d'injustices comme étant directement un frein à l'emploi, alors que la question portant sur les injustices vécues durant les douze derniers mois au travail ou dans la recherche d'un travail a recueilli bien davantage de réponses (au total la moitié des chômeurs et un quart des inactifs y ont signalé au moins un vécu d'injustice ou de discrimination). Ce résultat indique qu'une expérience négative n'est pas nécessairement interprétée, par les répondants, comme un obstacle direct à leur emploi. Ce constat soutient le choix de cette étude d'élargir l'analyse au-delà des seuls obstacles explicitement déclarés.

Par ailleurs, la différence entre les taux de déclaration des inactifs et des chômeurs peut provenir du fait que de nombreux inactifs n'ont pas eu l'occasion d'être confrontés à des injustices au travail ou dans la recherche d'un travail, dès lors qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'en chercher.

Tableau 9 : Vécu d'injustice par type (plusieurs réponses possibles)

	Chômeurs	Inactifs
Votre âge	21,6 %	8,0 %
Votre niveau d'étude	19,0 %	6,7 %
Votre nationalité, origine ou couleur de peau	11,2 %	4,5 %
Vos caractéristiques physiques (poids, tatouages…)	8,2 %	2,2 %
Votre état de santé/handicap	7,9 %	14,3 %
Votre situation financière et/ou sociale	7,7 %	3,2 %
Votre situation familiale	5,9 %	3,4 %
Vos pratiques culturelles ou religieuses	2,0 %	2,2 %
Vos opinions politiques ou activités syndicales	1,1 %	1,0 %
Votre sexe ou genre	1,4 %	1,3 %
Une grossesse ou maternité	1,0 %	1,2 %
Votre orientation sexuelle	0,6 %	1,0 %

Sources : Enquête ISADF, Statbel – Calculs : IWEPS. En % respectivement de la population de chômeurs et d'inactifs ayant répondu à la question, extrapolé à la population wallonne.

Les injustices les plus fréquemment citées par les chômeurs sont l'âge (21,6 %), le niveau d'étude (19 %), et la nationalité, l'origine ou la couleur de peau (11,2 %). Les inactifs mentionnent d'abord l'état de santé ou le handicap (14,3 %), puis l'âge (8,0 %) et le niveau d'étude (6,7 %), comme motifs des injustices ressenties.

Les injustices liées à l'âge sont dénoncées dans les mêmes proportions par les plus jeunes et les plus âgés, tandis que les 25-44 ans les dénoncent deux fois moins souvent que les deux autres catégories d'âge. Il semble donc que les jeunes se sentent tout autant victimes de jeunisme, que les plus âgés, d'âgisme.

Notons aussi le très faible pourcentage de répondants signalant des injustices liées au genre, dans le cadre du travail ou de la recherche d'un travail, alors que ces injustices sont pourtant largement étayées dans la littérature. Ce faible taux de signalement parmi les répondants ne signifie pas nécessairement que les inégalités de genre sont absentes. Il peut notamment refléter la difficulté à identifier ou à attribuer une expérience défavorable au sexe ou au genre. Les données disponibles ne permettent toutefois pas d'identifier le mécanisme en cause.

3.1.3 Obstacles liés aux politiques publiques

Tableau 10 : Politiques publiques : Obstacles à un travail librement choisi (plusieurs réponses possibles)

Obstacles liés aux politiques publiques	Chômeurs	Inactifs
Ont déclaré 1 ou plusieurs obstacles	**67,4 %**	**40,0 %**
Dont au moins un obstacle lié à la mobilité	**58,4 %**	**28,5 %**
Dont *Les emplois disponibles sont trop éloignés et inaccessibles en temps et en coût (mobilité)*	32,5 %	7,8 %
Dont *Ces 5 dernières années, il m'est arrivé de devoir renoncer à un emploi (ou de postuler) uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité*	48,0 %	25,2 %
Dont au moins un obstacle disponibilité services publics (garde enfants et personnes dépendantes)	**6,8 %**	**5,9 %**
Dont *Je m'occupe de mes enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil*	4,4 %	3,5 %
Dont *Je m'occupe d'un parent ou d'un proche dépendant ou handicapé faute de service adéquat disponible*	2,4 %	2,7 %
Dont pièges à l'emploi perçus	**14,2 %**	**9,1 %**
Dont *Le fait de travailler entraîne des coûts (mobilité, crèche…) supérieurs à ce que cela pourrait me rapporter*	8,3 %	4,4 %
Dont *J'ai peur d'aggraver ma situation financière en perdant des allocations ou des aides (exemple : statut BIM)*	8,4 %	6,7 %
Dont l'accès à l'information : *Je manque d'information sur les emplois qui m'intéressent ou sur certains débouchés*	**18,3 %**	**6,2 %**

Sources : Enquête ISADF, Statbel – Calculs : IWEPS. Exprimé en % des répondants ayant signalé au moins un obstacle, extrapolé à la population wallonne.

Parmi les obstacles liés aux politiques publiques, la mobilité est un problème pour près de trois chômeurs sur cinq (58,4 %) et pour plus d'un inactif sur quatre (28,5 %).

L'obstacle structurel le plus fréquemment cité tient au problème d'éloignement des emplois par rapport aux solutions de mobilité. Près d'un chômeur sur deux, et un inactif sur quatre, a dû renoncer à un emploi au cours des cinq dernières années à cause d'une difficulté liée au déplacement, ou à la mobilité au sens large. Ceci peut provenir à la fois d'un manque de transports en commun, de l'absence de permis de conduire et/ou du coût élevé d'un véhicule personnel. **La mobilité ne constitue donc pas seulement une difficulté anticipée : pour une part importante des répondants, elle a déjà conduit à renoncer à un emploi ou à une candidature.**

Le manque de disponibilité de l'information est un problème pour 18,3 % des chômeurs et 6,2 % des inactifs. Cette différence importante peut provenir du fait que ce type de difficulté sera plus facilement identifié par ceux qui sont actifs sur le marché du travail.

Les risques financiers liés à l'emploi sont évoqués par 14,2 % des chômeurs et 9,1 % des inactifs. Parmi les inactifs, les personnes en invalidité les signalent deux fois plus souvent que les retraités.

L'obstacle lié au manque de possibilités de garde d'enfants est cité par 4,4 % des chômeurs et 3,5 % des inactifs, et dans plus de 90 % des cas par des femmes. Les difficultés liées à l'accompagnement

de personnes dépendantes concernent moins de répondants, et il s'agit de femmes dans 64 % des cas. Notons que chez les chômeurs, la garde d'enfants est près de deux fois plus fréquente que l'aide à une personne dépendante, alors qu'elle reste un peu plus fréquente chez les inactifs. Ce constat reflète probablement une différence de structure d'âge, les chômeurs étant globalement plus jeunes que les inactifs.

3.1.4 Permis de conduire

Tableau 11 : Permis de conduire. Obstacles à un travail librement choisi (plusieurs réponses possibles)

Obstacle pouvant relever de différentes catégories	Chômeurs	Inactifs
Je n'ai pas de permis de conduire	32,3 %	19,1 %

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Exprimé en % des répondants ayant signalé au moins un obstacle, extrapolé à la population wallonne.

L'absence de permis de conduire est un obstacle à l'emploi cité par près d'un chômeur sur trois et un inactif sur cinq.

3.1.5 Obstacles et genre

Il est également intéressant de voir dans quelle mesure les obstacles déclarés diffèrent selon le genre des répondants. Toutefois, les différences sont à interpréter avec précaution vu la petite taille de certains effectifs (en particulier dans le groupe des chômeurs qui compte 646 répondants au total). Ces chiffres sont donc présentés à titre indicatif, des données plus nombreuses parmi les chômeurs en particulier seraient nécessaires pour tester statistiquement les différences observées.

Tableau 12 : Obstacles à un travail librement choisi selon le genre (plusieurs réponses possibles)

	Chômeurs		Inactifs	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Obstacles liés à l'employabilité des individus				
Manque de formation ou de qualifications	31,9 %	36,9 %	18,8 %	19,9 %
Diplôme pas reconnu	10,1 %	9,0 %	4,5 %	2,8 %
Pas l'expérience requise	35,4 %	46,4 %	15,7 %	15,5 %
Difficultés pour s'exprimer dans une des langues nationales	15,1 %	6,9 %	7,6 %	5,0 %
Handicap ou un problème de santé qui limite les capacités	12,0 %	14,4 %	40,9 %	45,2 %
Découragé·e ou déprimé·e, pas confiance en soi	22,1 %	25,9 %	14,4 %	11,1 %
Imprévus dans la vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail	8,2 %	13,5 %	7,7 %	5,9 %
Reconversion professionnelle	14,6 %	15,4 %	4,4 %	3,8 %

	Chômeurs		Inactifs	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Obstacles liés aux emplois offerts et aux employeurs : employeurabilité				
Emplois disponibles peu attractifs (tâches pénibles, horaires incompatibles, faibles salaires…)	24,1 %	29,6 %	8,0 %	9,7 %
Victime d'injustice dans le cadre d'un entretien d'embauche ou d'un emploi précédent	53,1 %	47,9 %	25,6 %	25,5 %
Obstacles liés aux politiques publiques				
Mobilité : emplois disponibles trop éloignés et inaccessibles	31,5 %	33,6 %	7,6 %	8,0 %
Renoncement à un emploi ou à postuler uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité	49,2 %	46,9 %	24,2 %	26,6 %
S'occuper de ses enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil	7,2 %	1,7 %	5,7 %	0,5 %
S'occuper d'un parent ou d'un proche dépendant ou handicapé faute de service adéquat disponible	0,7 %	4,0 %	3,6 %	1,4 %
Travailler entraîne des coûts (mobilité, crèche…) supérieurs à ce que cela pourrait rapporter	6,0 %	10,5 %	3,9 %	5,0 %
Peur d'aggraver la situation financière en perdant des allocations ou des aides (exemple : statut BIM)	6,0 %	10,7 %	6,2 %	7,4 %
Manque d'information sur les emplois ou sur certains débouchés	17,6 %	19,0 %	5,5 %	7,1 %
Obstacle pouvant relever de plusieurs catégories				
Pas de permis de conduire	33,7 %	31,0 %	21,3 %	16,0 %

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Exprimé en % des répondants ayant signalé au moins un obstacle, extrapolé à la population wallonne.

En moyenne, et de façon descriptive, les femmes au chômage ont déclaré 3,8 obstacles pour 4,0 pour les hommes au chômage. Les femmes inactives ont déclaré 2,3 obstacles pour 2,2 obstacles pour les hommes inactifs. Les différences globales sur le nombre d'obstacles déclarés paraissent donc peu importantes.

Les différences de genre dans la déclaration d'obstacles liés aux compétences sont plus marquées parmi les chômeurs que parmi les inactifs. Et parmi les chômeurs, ce sont les hommes qui les évoquent le plus souvent. Le manque d'expérience est plus souvent cité par les hommes chômeurs (46,4 % contre 35,4 % des femmes), tout comme le manque de formation ou de qualifications (36,9 % contre 31,9 %). Tandis que les femmes chômeuses déclarent plus souvent des difficultés à s'exprimer dans une des langues nationales (15,1 % contre 6,9 % des hommes).

Notons, par ailleurs, que les imprévus de la vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail sont davantage déclarés par les hommes au chômage (13,5 % contre 8,2 %).

Les problèmes de santé physique et mentale sont légèrement plus souvent signalés par les hommes. Parmi les chômeurs, des problèmes de santé ou un handicap sont mentionnés par 14,4 % des hommes et 12,0 % des femmes. La différence est un peu plus marquée parmi les inactifs, où 45,2 % des hommes signalent cet obstacle pour 40,9 % des femmes. En ce qui concerne la santé mentale, mesurée ici par le fait de se sentir découragé, déprimé ou en manque de confiance en soi, les hommes au chômage déclarent plus souvent cette difficulté (25,9 % contre 22,1 % des femmes) ; tandis que chez les inactifs, ce sont les femmes qui mentionnent plus souvent cet obstacle (14,4 % contre 11,1 % des hommes). Toutefois, les différences apparaissent de faible ampleur.

Concernant l'employeurabilité, les écarts de genre sont opposés selon qu'il s'agit d'attractivité de l'emploi ou de vécu d'injustice ou de discrimination. Parmi les chômeurs, les hommes mentionnent davantage les emplois jugés peu attractifs (29,6 % contre 24,1 %) ; alors que le sentiment d'avoir subi une injustice lors d'un recrutement ou dans un emploi précédent est plus fréquent chez les femmes (53,1 % contre 47,9 %).

Les responsabilités familiales continuent de peser davantage sur les femmes, qui témoignent davantage du manque de structures d'accueil pour les enfants. La garde des enfants en l'absence de structure d'accueil est citée plus fréquemment comme obstacle par les femmes, tant parmi les chômeurs (7,2 % contre 1,7 % des hommes) que parmi les inactifs (5,7 % contre 0,5 %).

Les hommes perçoivent davantage de pièges à l'emploi. Parmi les chômeurs, ils déclarent plus souvent que travailler pourrait engendrer des coûts trop élevés (10,5 % contre 6,0 %) ou entraîner une perte d'allocations et d'aides (10,7 % contre 6,0 %). Le même écart de genre se retrouve chez les inactifs, même s'il est de moindre amplitude. Une analyse spécifique serait nécessaire pour déterminer les mécanismes sous-jacents à cet écart, qui peuvent notamment relever de différences de situations économiques ou familiales, ou de stéréotypes de genre.

L'absence de permis de conduire pèse un peu plus sur les femmes que sur les hommes. La différence est plus élevée chez les inactifs (21,3 % des femmes contre 16,0 % des hommes) que chez les chômeurs (33,7 % des femmes contre 31,0 % des hommes).

3.1.6 Obstacles et âge

Les différences sont ici aussi à interpréter avec précaution vu la petite taille de certains effectifs (en particulier dans le groupe des chômeurs qui compte 646 répondants au total). Ces chiffres sont donc présentés à titre indicatif, des données plus nombreuses, parmi les chômeurs en particulier, seraient nécessaires pour tester statistiquement les différences observées.

Tableau 13 : Obstacles à un travail librement choisi selon la catégorie d'âge (plusieurs réponses possibles)

	Chômeurs			Inactifs		
	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans
Obstacles liés à l'employabilité des individus						
Manque de formation ou de qualifications	**37,2 %**	**37,2 %**	27,9 %	**26,9 %**	24,3 %	13,1 %
Diplôme pas reconnu	3,0 %	11,0 %	11,4 %	3,0 %	4,3 %	3,9 %
Pas l'expérience requise	**62,1 %**	45,0 %	20,2 %	**30,0 %**	17,6 %	8,1 %
Difficultés pour s'exprimer dans une des langues nationales	7,8 %	**13,3 %**	9,1 %	5,2 %	**8,0 %**	6,3 %

	Chômeurs			Inactifs		
	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans
Handicap ou problème de santé qui limite les capacités	9,0 %	14,3 %	14,1 %	5,6 %	44,0 %	**58,8 %**
Découragé·e ou déprimé·e, pas confiance en soi	24,8 %	**26,2 %**	19,8 %	10,2 %	**19,3 %**	10,8 %
Imprévus dans la vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail	11,0 %	**13,9 %**	5,7 %	5,0 %	**9,3 %**	6,5 %
Reconversion professionnelle	7,3 %	**17,7 %**	15,4 %	1,6 %	**9,3 %**	2,5 %
Obstacles liés aux emplois offerts et aux employeurs : employeurabilité						
Emplois disponibles peu attractifs (tâches pénibles, horaires incompatibles, faibles salaires…)	25,6 %	**28,5 %**	24,9 %	11,1 %	**12,1 %**	5,9 %
Victime d'injustice dans le cadre d'un entretien d'embauche ou d'un emploi précédent	45,1 %	48,9 %	**56,6 %**	21,2 %	28,4 %	25,9 %
Obstacles liés aux politiques publiques						
Mobilité : emplois disponibles trop éloignés et inaccessibles	**40,5 %**	32,6 %	27,2 %	**13,6 %**	9,4 %	4,2 %
Renoncement à un emploi ou à postuler uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité	**56,8 %**	51,9 %	35,6 %	**36,1 %**	35,0 %	15,0 %
S'occuper de ses enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil	1,2 %	7,7 %	1,0 %	2,8 %	7,7 %	1,4 %
S'occuper d'un parent ou d'un proche dépendant ou handicapé faute de service adéquat disponible	0,6 %	2,5 %	3,2 %	0,4 %	3,1 %	3,4 %
Travailler entraîne des coûts (mobilité, crèche…) supérieurs à ce que cela pourrait rapporter	3,2 %	**10,9 %**	7,3 %	1,3 %	**8,0 %**	3,7 %
Peur d'aggraver la situation financière en perdant des allocations ou des aides (exemple : statut BIM)	7,8 %	7,3 %	**10,7 %**	3,3 %	**10,6 %**	6,1 %
Manque d'information sur les emplois ou sur certains débouchés	21,8 %	20,6 %	12,0 %	13,4 %	4,6 %	3,8 %
Obstacle pouvant relever de plusieurs catégories						
Pas de permis de conduire	**49,1 %**	34,0 %	18,4 %	**33,6 %**	21,2 %	11,4 %

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Exprimé en % des répondants ayant signalé au moins un obstacle, extrapolé à la population wallonne.

Les différences liées à l'âge semblent plus marquées que celles liées au genre. Les jeunes de 18 à 24 ans, tant chômeurs qu'inactifs, se distinguent surtout par des obstacles liés au manque d'expérience, à la mobilité et au permis de conduire.

Chez les chômeurs de 18-24 ans, le manque d'expérience est largement cité (62,1 %), plus que chez les 25-44 ans (45,0 %) et les 45-64 ans (20,2 %). Ils mentionnent aussi davantage les problèmes de mobilité ou de transport : 56,8 % renoncent à un emploi ou à postuler pour ces raisons, contre 51,9 % des 25-44 ans et 35,6 % des 45-64 ans. L'absence de permis de conduire est également plus fréquente chez les jeunes chômeurs (49,1 %, contre respectivement 34,0 % et 18,4 %).

Parmi les inactifs, le manque d'expérience est cité par 30,0 % des 18 à 24 ans, contre 17,6 % des 25-44 ans et 8,1 % des 45-64 ans. L'absence de permis de conduire suit la même tendance : 33,6 % chez les 18-24 ans, contre 21,2 % et 11,4 %. Les difficultés de transport ou de mobilité sont également plus fréquentes chez les jeunes inactifs (36,1 %) que chez les plus âgés (15,0 % chez les 45-64 ans).

Les 25-44 ans présentent un profil plus intermédiaire, avec davantage d'obstacles liés à la reconversion, aux langues et aux contraintes de vie privée, mais aussi au découragement.

Les inactifs de cette tranche d'âge citent plus souvent la reconversion professionnelle que dans les autres tranches d'âge (la différence est cependant moins marquée dans le groupe des chômeurs). Cette tranche d'âge est davantage concernée par les difficultés à s'exprimer dans une langue nationale. En ce qui concerne les imprévus de la vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail, là aussi la différence entre tranches d'âge est plus marquée chez les inactifs.

C'est aussi cette tranche d'âge qui enregistre les plus hauts taux de découragement, de déprime et de perte de confiance en soi, les différences avec les autres tranches d'âge sont plus marquées chez les inactifs que chez les chômeurs. Quant aux problèmes de santé limitant les capacités, ils sont présents de la même manière chez les chômeurs de 25 à 44 ans que chez les plus âgés (ce qui n'est pas le cas pour les inactifs).

Enfin, la peur de coûts supplémentaires liés au travail est plus fréquente dans cette catégorie d'âge (citée par près d'une personne sur dix) et ceci tant parmi les chômeurs que les inactifs. Tandis que la peur de perdre des allocations ou des avantages est vécue différemment avec l'âge, selon que l'on soit chômeurs ou inactifs.

Les plus âgés évoquent moins les freins d'accès pratiques, mais davantage les injustices vécues et certains risques financiers. Les inactifs de plus de 45 ans présentent également davantage de problèmes de santé que les autres.

Chez les chômeurs de 45-64 ans, le sentiment d'avoir été victime d'une injustice lors d'un entretien ou dans un emploi précédent semble augmenter avec l'âge. Les plus âgés citent également un peu plus souvent la peur d'aggraver leur situation financière en perdant des allocations ou aides.

Les problèmes de santé ou de handicap augmentent très fortement avec l'âge : ils concernent 5,6 % des inactifs de 18-24 ans, 44,0 % des 25-44 ans et 58,8 % des 45-64 ans. Il s'agit ici de l'un des écarts observés les plus nets liés à l'âge.

3.1.7 Obstacles et diplôme

Les différences sont ici aussi à interpréter avec précaution vu la petite taille de certains effectifs (en particulier dans le groupe des chômeurs qui compte 646 répondants au total). Ces chiffres sont donc présentés à titre indicatif, des données plus nombreuses parmi les chômeurs en particulier seraient nécessaires pour tester statistiquement les différences observées.

Tableau 14 : Obstacles à un travail librement choisi selon le niveau de diplôme (plusieurs réponses possibles)

	Chômeurs			Inactifs		
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé
Obstacles liés à l'employabilité des individus						
Manque de formation ou de qualifications	**53,6 %**	34,7 %	16,0 %	**27,7 %**	19,0 %	14,6 %
Diplôme pas reconnu	7,4 %	6,4 %	**15,9 %**	3,5 %	3,2 %	**8,9 %**
Pas l'expérience requise	**45,1 %**	42,6 %	37,1 %	13,7 %	19,7 %	19,4 %
Difficultés pour s'exprimer dans une des langues nationales	12,2 %	9,6 %	12,6 %	9,3 %	4,6 %	10,5 %
Handicap ou problème de santé qui limite les capacités	12,1 %	18,3 %	8,2 %	**58,8 %**	41,1 %	37,9 %
Découragé·e ou déprimé·e, pas confiance en soi	**27,6 %**	24,9 %	19,2 %	14,7 %	13,4 %	17,2 %
Imprévus dans la vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail	10,2 %	12,9 %	9,7 %	6,1 %	8,6 %	8,4 %
Reconversion professionnelle	11,5 %	15,8 %	**17,7 %**	3,2 %	4,3 %	**8,9 %**
Obstacles liés aux emplois offerts et aux employeurs : employeurabilité						
Emplois disponibles peu attractifs (tâches pénibles, horaires incompatibles, faibles salaires…)	25,8 %	**29,7 %**	24,2 %	6,0 %	11,7 %	11,9 %
Victime d'injustice dans le cadre d'un entretien d'embauche ou d'un emploi précédent	**55,6 %**	51,2 %	46,4 %	28,7 %	27,6 %	28,4 %
Obstacles liés aux politiques publiques						
Mobilité : emplois disponibles trop éloignés et inaccessibles	28,0 %	**38,9 %**	28,7 %	5,5 %	10,7 %	9,0 %
Renoncement à un emploi ou à postuler uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité	51,4 %	50,5 %	43,8 %	20,1 %	27,3 %	25,4 %
S'occuper de ses enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil	**7,4 %**	3,2 %	2,6 %	4,4 %	3,5 %	3,6 %
S'occuper d'un parent ou d'un proche dépendant ou handicapé faute de service adéquat disponible (petits nombres)	1,0 %	4,6 %	0,7 %	2,0 %	3,2 %	4,6 %
Travailler entraîne des coûts (mobilité, crèche…) supérieurs à ce que cela pourrait rapporter	9,0 %	8,5 %	8,0 %	3,0 %	5,5 %	6,7 %

	Chômeurs			Inactifs		
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé
Peur d'aggraver la situation financière en perdant des allocations ou des aides (exemple : statut BIM)	**11,8 %**	7,6 %	6,8 %	7,0 %	8,0 %	6,9 %
Manque d'information sur les emplois ou sur certains débouchés	14,3 %	**21,6 %**	18,1 %	5,0 %	8,1 %	8,0 %
Obstacle pouvant relever de plusieurs catégories						
Pas de permis de conduire	38,4 %	38,0 %	18,4 %	21,3 %	22,4 %	15,2 %

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Exprimé en % des répondants ayant signalé au moins un obstacle et ayant communiqué leur niveau de diplôme, extrapolé à la population wallonne.

Les différences dans la déclaration des obstacles en fonction du niveau de diplôme semblent plus marquées chez les chômeurs que chez les inactifs.

Les **chômeurs détenteurs d'un diplôme de faible niveau** déclarent plus souvent que les autres catégories de diplômes : un problème de qualification (c'est aussi plus fréquent chez les inactifs moins diplômés), du découragement, de la dépression ou un manque de confiance en soi, le fait d'avoir été victime d'injustices dans le cadre d'un emploi ou d'un entretien d'embauche, s'occuper de leurs enfants faute de place en crèche, craindre d'aggraver sa situation financière en travaillant.

Les inactifs détenteurs d'un faible niveau de diplôme déclarent davantage de problèmes de santé (58,8 %).

Les **chômeurs avec un diplôme de niveau moyen** déclarent plus souvent que les autres catégories de diplômes : trouver les emplois peu attractifs, avoir des problèmes de mobilité, manquer d'informations sur les emplois et les débouchés.

Les **chômeurs et les inactifs avec un diplôme de niveau élevé** déclarent plus souvent que les autres catégories de diplômes : être dans un processus de reconversion professionnelle et avoir des difficultés à faire reconnaître leur diplôme. Cela pourrait notamment correspondre à des diplômes étrangers ou à un décalage entre qualification acquise et reconnaissance sur le marché du travail.

3.2 CUMUL DES OBSTACLES

Les répondants ayant eu l'occasion de cocher plusieurs obstacles différents, nous nous sommes intéressés à la manière dont les obstacles se cumulent entre eux.

De façon générale, les chômeurs sont plus nombreux à témoigner de leurs obstacles à l'emploi que les inactifs. De plus, quand ils en témoignent, ils en citent davantage. Les chômeurs ont ainsi déclaré en moyenne 3,9 obstacles, alors que les inactifs en ont déclaré 2,2. Ceci peut provenir du fait que les personnes les plus engagées dans une démarche d'insertion sont aussi celles qui identifient le plus précisément leurs difficultés. Autrement dit, si les chômeurs sont confrontés quotidiennement à la recherche d'un emploi, il serait plausible qu'ils réfléchissent davantage aux freins qu'ils rencontrent concrètement. Les inactifs, en revanche, s'ils ne sont pas engagés dans une recherche active d'emploi, peuvent moins facilement percevoir certains obstacles liés au marché du travail.

Le tableau 15 quantifie les populations associées aux différentes catégories d'obstacles et surtout à leur cumul, tant chez les chômeurs que chez les inactifs. La dernière colonne renseigne la contribution maximale au taux d'emploi wallon, si ces personnes étaient au travail. Il s'agit bien d'une contribution théorique basée sur l'hypothèse qu'il n'y aurait pas d'autres obstacles à lever que ceux mentionnés et surtout qu'il y aurait assez d'emplois disponibles pour l'ensemble des chômeurs et des inactifs.

Tableau 15 : Cumul d'obstacles rencontrés par les chômeurs et les inactifs. En population extrapolée, en % de la population concernée et en points de pourcentage (p.p.) de contribution au taux d'emploi wallon

	Chômeurs en pop. extrapolée	Inactifs en pop. extrapolée	Chômeurs % total chômeurs	Inactifs % total inactifs	Chômeurs Contribution max au taux d'emploi en p.p.	Inactifs Contribution max au taux d'emploi en p.p..
Pas d'obstacles ou pas d'information sur les obstacles	5 583	306 094	5,5 %	48,0 %	0,26 p.p.	14,21 p.p.
1 seul type d'obstacle						
Employabilité seulement	11 484	115 241	**11,3 %**	**18,1 %**	**0,53 p.p.**	**5,35 p.p.**
Employeurabilité seulement	3 691	10 814	3,6 %	1,7 %	0,17 p.p.	0,50 p.p.
Obstacles liés aux politiques publiques seulement	4 490	42 474	4,4 %	6,7 %	0,21 p.p.	**1,97 p.p.**
Permis de conduire seulement	716	8 953	0,7 %	1,4 %	0,03 p.p.	0,42 p.p.
Total 1 seul type d'obstacle	**20 381**	**177 482**	**20,1 %**	**27,8 %**	**0,95 p.p.**	**8,24 p.p.**
2 types d'obstacles combinés						
Employabilité + Employeurabilité	9 974	34 241	9,8 %	5,4 %	**0,46 p.p.**	**1,59 p.p.**
Employabilité + Obstacles liés aux politiques publiques	9 842	26 743	9,7 %	4,2 %	**0,46 p.p.**	**1,24 p.p.**
Permis de conduire + Employabilité	2 654	14 340	2,6 %	2,2 %	0,12 p.p.	0,67 p.p.
Employeurabilité + Obstacles liés aux politiques publiques	3 679	7 199	3,6 %	1,1 %	0,17 p.p.	0,33 p.p.
Permis de conduire + Employeurabilité	192	1 481	0,2 %	0,2 %	0,01 p.p.	0,07 p.p.
Permis de conduire + Obstacles liés aux politiques publiques	2 235	5 491	2,2 %	0,9 %	0,10 p.p.	0,25 p.p.
Total 2 types d'obstacles combinés	**28 576**	**89 495**	**28,1 %**	**14,0 %**	**1,33 p.p.**	**4,16 p.p.**

	Chômeurs en pop. extrapolée	Inactifs en pop. extrapolée	Chômeurs % total chômeurs	Inactifs % total inactifs	Chômeurs Contribution max au taux d'emploi en p.p.	Inactifs Contribution max au taux d'emploi en p.p..
3 ou 4 obstacles combinés						
Employabilité + Employeurabilité + Obstacles liés aux politiques publiques	21 471	27 473	21,1 %	4,3 %	1,00 p.p.	**1,28 p.p.**
Employabilité + Employeurabilité + Permis de conduire	1 902	5 285	1,9 %	0,8 %	0,09 p.p.	0,25 p.p.
Employeurabilité + Obstacles liés aux politiques publiques + Permis de conduire	2 535	1 859	2,5 %	0,3 %	0,12 p.p.	0,09 p.p.
Employabilité + Obstacles liés aux politiques publiques + Permis de conduire	5 325	12 076	5,2 %	1,9 %	0,25 p.p.	0,56 p.p.
Cumul des 4 types d'obstacles	15 856	17 856	15,6 %	2,8 %	0,74 p.p.	0,83 p.p.
Total 3 ou 4 types d'obstacles combinés	**47 088**	**64 548**	**46,3 %**	**10,1 %**	**2,19 p.p.**	**3,00 p.p.**
Total général	**101 629**	**637 619**	**100,0 %**	**100,0 %**	**4,72 p.p.**	**29,61 p.p.**

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS. Exprimé en % de l'ensemble des chômeurs ou des inactifs, données pondérées et extrapolées à la population wallonne.

Le tableau 15 nous permet de constater d'emblée que, pris isolément, ce sont les obstacles liés à l'employabilité qui sont les plus fréquemment cités dans la population étudiée. Toutefois, ils sont souvent associés à d'autres types d'obstacles.

Travailler sur l'employabilité seule a ses limites. De manière purement comptable, il apparaît que travailler sur l'employabilité des chômeurs seulement (résultant majoritairement de problèmes de compétences) permettrait d'augmenter au maximum le taux d'emploi de 0,53 p.p. et ceci seulement dans le cas où ces 11 484 chômeurs trouvaient tous effectivement un travail.

Le cumul d'obstacles apparaît comme un enjeu important particulièrement chez les chômeurs. Les obstacles liés à l'employabilité (compétences et santé principalement) sont cités par 77,2 % des chômeurs, ce qui en fait les obstacles les plus fréquemment cités (et donc les plus structurants). Ils se cumulent avec d'autres types de difficultés qui relèvent de l'employeurabilité et/ou d'obstacles liés aux politiques publiques et/ou de l'absence de permis de conduire pour deux tiers des chômeurs. Ceci suggère qu'une partie importante (74,5 %) de la population au chômage est touchée par des fragilités ou difficultés multiples. Les inactifs, quant à eux, ont moins souvent tendance à cumuler des obstacles de types différents.

Le permis de conduire est un obstacle rarement isolé. Si le permis de conduire est cité par un tiers des chômeurs et un cinquième des inactifs, il est rarement le seul obstacle. Il est fréquemment associé soit à des problèmes d'employabilité, soit à des obstacles liés aux politiques publiques.

Ceci appuie l'hypothèse selon laquelle cet obstacle traduit tantôt un manque de compétences par rapport à une offre d'emploi, tantôt un manque de mobilité pour accéder à un emploi.

3.3 ET CEUX QUI N'ONT PAS DÉCLARÉ D'OBSTACLES ?

Nous nous intéressons ici aux profils des 5 % des chômeurs et 48 % des inactifs qui n'ont pas déclaré d'obstacle.

Concernant les chômeurs, puisqu'il s'agit de répondants s'étant déclarés sans emploi, en recherche d'emploi et disponibles pour l'emploi, nous pourrions faire l'hypothèse que les chômeurs qui ne déclarent aucun obstacle n'en rencontrent pas, ou du moins ne rencontrent aucun de ceux qui ont été proposés. Leur profil ne semble pas différer de manière particulière de celui de l'ensemble des chômeurs, que ce soit sur l'âge, le genre ou le niveau de diplôme ; mais leur petit nombre (32) ne permet pas d'analyser en profondeur cette population.

La part des inactifs sans obstacle déclaré est nettement plus importante (48 %, soit 2 153 répondants). Ceci peut refléter diverses situations : ils ne souhaitent pas travailler, ils ne rencontrent pas d'obstacles au travail, les obstacles proposés ne leur ont pas semblé pertinents ou encore la formulation des questions les a amenés à ne pas se sentir concernés.

Nous pouvons remarquer que :

- 22 % des inactifs ont répondu concernant leur statut, mais sont restés sans réponse à la question qui commençait par « *vous ne travaillez pas et vous souhaitez travailler…* ». Leur profil, marqué par une forte présence de personnes de plus de 45 ans (72,7 % d'entre eux) et de personnes (pré-)retraitées (50,9 % d'entre eux), est compatible avec l'hypothèse selon laquelle une part importante de ces personnes ne souhaite pas travailler. Les données disponibles ne permettent toutefois pas de le confirmer ou de l'infirmer.
- 26 % des inactifs n'ont pas répondu aux questions portant sur le travail. Nous ne connaissons donc ni leur statut ni les obstacles éventuels qu'ils rencontrent. 48,1 % d'entre eux ont entre 25 et 44 ans, 28,3 % ont plus de 45 ans et 23,6 % ont moins de 25 ans. Leur niveau de diplôme est inconnu dans la mesure ou plus de 80 % d'entre eux n'ont pas répondu à cette question non plus. Notons par ailleurs que leur taux de non-réponse semble augmenter au fur et à mesure de l'avancée dans le questionnaire. Nous ne pouvons donc faire aucune hypothèse concernant cette population, que ce soit en termes de positionnement, de souhait de travail ou d'obstacles au travail.

Encadré 3 : Quels obstacles à l'emploi sont déclarés ?

Rappelons que les analyses descriptives portent sur les individus ayant répondu aux questions relatives aux obstacles à l'emploi, soit 95 % des chômeurs et 52 % des inactifs.

Les obstacles à l'emploi déclarés par les répondants ont été regroupés en quatre catégories : les obstacles liés à l'employabilité, ceux liés à l'employeurabilité, ceux relevant des politiques publiques et le permis de conduire, envisagé séparément car pouvant relever de plusieurs catégories. Cette classification permet d'appréhender les difficultés d'accès à l'emploi sous différents angles, tout en gardant à l'esprit que certains obstacles peuvent être liés au-delà de cette catégorisation.

Les obstacles liés à l'employabilité sont les plus fréquemment déclarés, mais leur nature diffère entre chômeurs et inactifs. Au total, 80,8 % des chômeurs et 71,8 % des inactifs déclarent au moins un obstacle relevant de cette dimension. Les chômeurs évoquent principalement des difficultés liées aux compétences, notamment le manque d'expérience (41,0 %) et de formation ou de qualifications (34,5 %). Les inactifs citent davantage les problèmes de santé physique ou mentale : près d'une personne sur deux (49,2 %) déclare au moins un obstacle lié à la santé et 42,8 % mentionnent un handicap ou un problème de santé limitant l'accès à l'emploi.

Même si une mesure plus précise devrait être construite avec l'ajout d'autres items spécifiques, il apparaît que **les obstacles liés à l'employeurabilité sont également fréquents, en particulier parmi les chômeurs.** Ils concernent 61,0 % des chômeurs, contre 30,1 % des inactifs. Les injustices vécues dans le cadre d'un emploi ou de la recherche d'emploi constituent l'obstacle le plus souvent cité dans cette dimension (les plus fréquentes concernent l'âge, la santé, le niveau d'étude ou la nationalité/origine), ce qui suggère que certaines difficultés perçues renvoient également aux pratiques et aux conditions rencontrées sur le marché du travail.

Les obstacles relevant des politiques publiques concernent également une majorité des chômeurs. Ils sont déclarés par 67,4 % des chômeurs et 40,0 % des inactifs. Les difficultés de mobilité y occupent une place importante : près d'un chômeur sur deux (48,0 %) et un quart des inactifs (25,2 %) déclarent avoir déjà renoncé à un emploi ou à une candidature pour cette raison.

L'absence de permis de conduire est également fréquemment mentionnée (32,3 % des chômeurs et 19,1 % des inactifs).

Les différences de genre sont globalement limitées, tandis que les classes d'âge et le niveau de diplôme témoignent de difficultés de nature différente : les jeunes évoquent davantage les obstacles à l'insertion professionnelle, alors que les personnes plus âgées mentionnent plus souvent des problèmes de santé ou des injustices sur le marché du travail.

Les obstacles apparaissent le plus souvent sous une forme cumulative. Les chômeurs déclarent en moyenne 3,9 obstacles, contre 2,2 chez les inactifs, et près de la moitié d'entre eux (46,3 %) cumulent trois, voire les quatre catégories d'obstacles, contre 10,1 % des inactifs.

4. Quels obstacles et quelles caractéristiques sont les plus liés à l'emploi ?

Les analyses précédentes ont décrit les caractéristiques des non-travailleurs, ainsi que les obstacles à l'emploi qu'ils déclarent rencontrer (ainsi que leur cumul). Toutefois, certaines variables sont fortement corrélées entre elles, ce qui rend leur interprétation difficile, et toutes ne contribuent pas nécessairement de la même manière à l'accès à l'emploi.

Ce chapitre est dédié à des analyses multivariées plus avancées. Après avoir décrit les variables mobilisées, il s'agit tout d'abord d'**identifier les caractéristiques et les obstacles les plus fortement associés au fait d'occuper ou non un emploi, en contrôlant l'effet des autres variables du modèle (autrement dit en regardant chaque variable isolément, toutes choses égales par ailleurs)**. Pour cela, une régression logistique multivariée est appliquée et une analyse détaillée des Odds Ratios qui en découlent permet d'observer les effets de chaque variable explicative.

Remarquons que les chapitres 1 à 3 (descriptifs) travaillent sur les données pondérées et extrapolées à la population wallonne francophone. Ceci nous a permis d'évaluer la taille potentielle des populations concernées par les situations d'obstacle rencontré et de dresser un état des lieux représentatif de l'ensemble du territoire. Les chapitres 4 à 6 se basent sur les effectifs bruts des répondants à l'enquête ISADF. Dès lors que le plan de sondage suréchantillonne délibérément le quartile de revenu le plus bas (cf. section 1.1), une régression non pondérée sur cet échantillon n'estimera donc pas *stricto sensu* les associations dans la population wallonne.

Les modélisations à venir (régressions, *clustering*) sont réalisées sur l'échantillon brut afin d'étudier les associations entre les variables et les configurations présentes parmi les répondants, et ceci pour limiter un risque de distorsion ou d'artefacts statistiques que l'introduction des poids de pondération pourrait entraîner dans ces algorithmes. Les analyses suivantes utilisent donc les nombres de répondants en *input*, et des extrapolations *ex post* seront proposées.

4.1 MÉTHODOLOGIE

Afin de mener à bien les analyses suivantes (*clustering*, régression logistique multivariée, calculs de « dissimilarité entre le profil des non-travailleurs et celui des travailleurs »), les variables suivantes sont mobilisées :

- Les caractéristiques sociodémographiques générales : catégorie d'âge, genre, situation familiale, niveau de diplôme, nationalité, degré d'urbanisation ;
- Les variables qui reflètent les divers obstacles signalés par les répondants à l'enquête : obstacle lié à la mobilité, obstacle lié à la disponibilité de services publics, obstacle lié aux pièges à l'emploi, obstacle lié à la disponibilité de l'information, à un vécu d'injustice ou de discrimination, obstacle lié à l'attractivité des emplois, obstacle lié aux compétences (articulant formation, expérience, compétences linguistiques et numériques), obstacle lié à la santé, obstacle lié à des contraintes personnelles, obstacle lié à l'absence de permis de conduire (pour le détail de la construction de ces variables, cf. Annexe 1).

L'objectif est de mesurer l'effet spécifique de chacune de ces variables, en contrôlant les autres variables, c'est-à-dire toutes choses égales par ailleurs.

Ceci s'obtient via une **régression logistique multivariée (non pondérée).** La variable à expliquer (ou cible) est une variable binaire prenant la valeur 1 si la personne est dans une situation d'emploi ou la valeur 0 si non.

De façon générale, la régression logistique multivariée est une méthode statistique courante qui permet d'expliquer ou de prédire une variable qualitative binaire (généralement codée 0 ou 1, sur une logique « succès/échec ») à partir de plusieurs variables explicatives indépendantes. Ces dernières peuvent être continues, catégorielles ou une combinaison des deux. Dans notre cas, elles sont toutes catégorielles.

Contrairement à la régression linéaire classique, la régression logistique ne modélise pas directement la valeur de la variable dépendante, mais la probabilité que l'événement d'intérêt se produise. Pour maintenir cette probabilité strictement entre 0 et 1, le modèle utilise alors une fonction mathématique appelée fonction logistique.

En pratique, afin de lier la combinaison linéaire des variables à une probabilité en tant que telle, on utilise le *logit*, qui est le logarithme népérien des *odds* (le rapport des chances ou ratio entre la probabilité que l'événement survienne et celle qu'il ne survienne pas) :

$$\ln\left(\frac{P}{1-P}\right) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \ldots + \beta_n X_n$$

Finalement, l'impact de chaque variable explicative (X) est généralement interprété à l'aide des ***Odds Ratios*** **(OR)**, qui sont obtenus en calculant l'exponentielle des coefficients correspondants (e^{β}).

Un OR supérieur à 1 indique que la variable augmente le risque ou la chance que l'événement se produise, toutes choses égales par ailleurs.

À l'inverse, un OR plus petit que 1 indique que la variable en question diminue le risque ou la chance que l'événement se produise, toutes choses égales par ailleurs.

Une précaution est nécessaire pour interpréter les résultats obtenus. La régression logistique multivariée mise en œuvre n'est pas exempte d'un risque de simultanéité. Ce type de phénomène se produit lorsque la variable dépendante (expliquée) et au moins une variable indépendante (explicative) s'influencent mutuellement. En économétrie et en statistique, ce phénomène crée une relation de causalité inverse ou bidirectionnelle, remettant en partie en cause l'hypothèse d'exogénéité nécessaire à une interprétation causale des estimations. Ici, cela peut être le cas entre, d'une part, le fait de travailler ou non et, d'autre part, l'occurrence d'obstacle(s) rencontré(s).

Par ailleurs, pour tous les obstacles introduits dans le modèle, des répondants travailleurs ont également signalé un ou plusieurs obstacles. Il n'y a donc pas de séparation parfaite dans les données, c'est-à-dire de situation où la présence d'un obstacle conduirait systématiquement à l'absence d'emploi. Les coefficients du modèle peuvent dès lors être estimés de manière stable, ce qui permet d'interpréter les associations observées entre les variables (le tableau global reprenant les obstacles déclarés dans la population totale, et répartis par sous-groupes, est disponible en Annexe 2).

4.2 RÉSULTATS

L'approche multivariée permet d'identifier les caractéristiques qui demeurent statistiquement associées à l'emploi lorsque les autres facteurs sont pris en compte simultanément. Les résultats présentés ci-dessous sont donc interprétables « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en comparant des personnes présentant des profils similaires sur l'ensemble des caractéristiques considérées. Ils reflètent ainsi l'association spécifique entre chaque caractéristique et l'emploi. Les

effets estimés peuvent dès lors différer de ceux observés dans les analyses descriptives ou bivariées, certaines variables partageant une partie de leur pouvoir explicatif.

Rappelons qu'il s'agit de mettre en évidence des associations observées et non des relations causales.

Les résultats, présentés sous forme d'odds ratios (OR), sont regroupés par thématique dans les tableaux suivants. Les p-valeurs indiquées correspondent aux associations statistiquement significatives au seuil de 5 %.

4.2.1 Caractéristiques démographiques et sociales

Tableau 16 : Caractéristiques démographiques et sociales. Résultats de la régression logistique : Odds Ratios, intervalles de confiance à 95 % et p-valeurs

Variables-modalités	OR	IC 95%	p-valeur
(Intercept)[13]	1.424	[1.161 ; 1.747]	< 0.001
Catégorie d'âge [Réf = 25-44]			
18-24 ans	**0.613**	[0.510 ; 0.737]	< 0.001
45-64 ans	**0.453**	[0.406 ; 0.505]	< 0.001
Genre [Réf = Homme]			
Femme	0.718	[0.654 ; 0.788]	< 0.001
Situation familiale [Réf = Couple sans enfant]			
Couple avec enfant(s)	2.017	[1.776 ; 2.291]	< 0.001
Avec famille ou en colocation	0.753	[0.624 ; 0.908]	0.003
Seul	1.264	[1.097 ; 1.457]	0.001
Seul avec enfant(s)	2.126	[1.768 ; 2.560]	< 0.001
Autre	1.266	[1.008 ; 1.590]	0.043
Diplôme [Réf = Moyen]			
Faible	**0.561**	[0.493 ; 0.638]	< 0.001
Élevé	**1.512**	[1.361 ; 1.681]	< 0.001
Nationalité [Réf = Belgique]			
Union européenne	1.178	[0.962 ; 1.445]	0.114
Hors Union européenne	**0.531**	[0.429 ; 0.658]	< 0.001
Lieu de résidence [Réf : Densité intermédiaire]			
Zone rurale	1.100	[0.989 ; 1.224]	0.079
Centre urbain	0.797	[0.703 ; 0.903]	< 0.001

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

[13] En régression logistique multivariée, l'intercept (ou constante, souvent noté β_0) représente théoriquement le logarithme népérien des *odds* de l'événement d'intérêt lorsque toutes les variables explicatives du modèle sont égales à zéro. Dans le cas de variables catégorielles, l'intercept correspond donc aux odds d'emploi d'une personne réunissant l'ensemble des modalités de référence du modèle. Ce profil n'ayant pas de signification particulière dans le cadre de cette analyse, l'intercept n'est pas commenté.

L'âge est fortement associé à la situation vis-à-vis de l'emploi. Comparativement aux 25-44 ans (pris en référence par le modèle), les 18-24 ans ont près de 40 % moins de chances d'être en emploi (au sens du rapport des chances ou *odds*), tandis que les 45-64 ans présentent des chances d'emploi inférieures de 55 %. Ces résultats sont construits toutes choses égales par ailleurs, cela signifie qu'il s'agit ici de l'effet de l'âge mesuré en contrôlant les autres variables du modèle et en particulier la variable santé qui lui est hautement corrélée.

À caractéristiques comparables, **les femmes ont presque 30 % moins de chances d'être en emploi** que les hommes.

Concernant les situations familiales, les personnes vivant dans leur famille ou en colocation ont moins de chances d'être à l'emploi (25 % en moins) que celles vivant en couple sans enfants (situation prise en référence). Les autres configurations, que ce soit avec enfants (en couple ou non) et seul, présentent des chances d'emploi significativement supérieures. Les personnes avec enfants ont des OR de plus de 2. La situation familiale présente ainsi des associations particulièrement fortes avec l'emploi, sans que les données disponibles nous permettent d'en proposer une interprétation. Ces ordres de grandeur demeurent lorsque l'on change de modalité de référence (par exemple en prenant les individus seuls sans enfant en référence). L'OR observé pour les familles monoparentales apparaît toutefois contre-intuitif au regard des résultats généralement établis dans la littérature. Les données et analyses disponibles ne permettent pas d'identifier les facteurs susceptibles d'expliquer cette divergence**.**

Ces résultats soutiennent aussi l'hypothèse du risque de causalité inverse et la réserve indiquée en entrée de chapitre selon laquelle il s'agit bien d'identifier des associations statistiques sans qu'un lien de causalité soit établi (dans le sens où les caractéristiques démographiques impactent les chances d'emploi). En effet, dans le cas de la situation familiale, il semble probable que ce soit le fait de ne pas avoir d'emploi qui augmente les chances de vivre dans sa famille ou en colocation et non l'inverse.

Si les ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne présentent des chances d'emploi comparables à celles des Belges (la différence n'est pas significative), ce n'est pas le cas des personnes de nationalité hors Union européenne qui ont, quant à elles, 47 % moins de chances d'être en emploi.

Les personnes peu diplômées ont 44 % moins de chances d'être en emploi que celles disposant d'un diplôme de niveau moyen. À l'inverse, les personnes les plus diplômées ont 1,5 fois plus de chances d'être en emploi que celles disposant d'un diplôme de niveau moyen.

Le lieu de résidence est lui aussi lié à la situation sur le marché du travail. Si les habitants des zones rurales ont des chances d'être en emploi similaires à ceux des zones de densité intermédiaire, les résidents des centres urbains ont 20 % de chances en moins d'être en emploi. Ceci nuance le résultat obtenu au point 2.6, puisque la zone rurale et la zone de densité intermédiaire apparaissent similaires dans leurs chances d'emploi. Le résultat selon lequel on trouve relativement moins de personnes en emploi dans les centres urbains que dans les autres zones d'habitat pourrait être lié au fait que certaines personnes ayant un revenu du travail souhaitent et ont davantage l'opportunité de s'éloigner des centres urbains. C'est une hypothèse que les données disponibles ne permettent pas de tester.

En résumé, la situation sur le marché du travail apparaît comme particulièrement liée à certaines variables sociodémographiques parmi lesquelles l'âge, le genre, la situation familiale, le niveau de diplôme et la nationalité.

4.2.2 Obstacles liés à l'employabilité

Tableau 17 : Obstacles en termes d'employabilité. Résultats de la régression logistique : Odds Ratios, intervalles de confiance à 95 % et p-valeurs

Variables-modalités	OR	IC 95%	p-valeur
Obstacle lié aux qualifications et expérience [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	**0.722**	[0.588 ; 0.869]	< 0.001
Obstacle lié aux compétences linguistiques [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	**0.735**	[0.607 ; 0.895]	< 0.001
Obstacle lié aux compétences numériques [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	1.004	[0.904 ; 1.115]	0.941
Obstacle lié à la santé [Réf : Bonne santé]			
Mauvaise santé	**0.588**	[0.420 ; 0.826]	0.002
Santé limitante	**0.474**	[0.418 ; 0.536]	< 0.001
Obstacle lié à des contraintes personnelles [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	0.947	[0.790 ; 1.135]	0.557

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Le Tableau 17 montre que **les obstacles liés aux qualifications et expérience et aux compétences linguistiques diminuent significativement les chances d'être à l'emploi**. En effet, les OR associés à ces obstacles sont compris entre 0,72 et 0,74, soit des chances d'emploi inférieures d'environ 25 à 30 % par rapport aux personnes ne déclarant pas ces difficultés[14]. Les obstacles liés aux compétences numériques ne sont quant à eux pas significativement associés aux chances d'être à l'emploi. Étant donné qu'ils apparaissent corrélés aux compétences linguistiques (résultats non présentés ici), il est probable qu'ils ne produisent pas d'effet direct et spécifique dans le modèle.

L'état de santé est également fortement associé à la situation vis-à-vis de l'emploi. Les personnes déclarant des problèmes de santé limitant leurs capacités au quotidien et/ou vis-à-vis d'un travail présentent des chances d'emploi inférieures de plus de 50 % à celles des personnes ne mentionnant pas cet obstacle. De même, un état de santé subjectif jugé mauvais est associé à des chances d'emploi inférieures de 41 %.

Ces résultats suggèrent que **la relation entre santé et emploi ne se résume pas à une opposition entre personnes en bonne santé et personnes en mauvaise santé**. Les personnes déclarant un état de santé limitant apparaissent encore plus éloignées de l'emploi que celles déclarant un mauvais état de santé. Ce résultat est appuyé par l'existence d'une différence significative (p-valeur < 0,001) lorsque l'on compare un mauvais état de santé et un état de santé limitant (analyse non reprise ici).

[14] Remarque générale sur les obstacles à l'emploi : il faut bien garder à l'esprit que beaucoup de personnes qui travaillent n'ont pas répondu à cette question de l'enquête. Il est dès lors possible que, parmi ces travailleurs, certains aient pu avoir à surmonter un ou plusieurs obstacles, sans le renseigner dans leurs réponses.

Les contraintes personnelles n'impactent pas significativement les chances d'être à l'emploi, toutes choses égales par ailleurs, alors qu'une analyse univariée leur attribue un impact significatif. Puisque d'autres variables, telles que la disponibilité des services publics en matière de garde d'enfants (voir ci-dessous), sont significativement associées à l'emploi, il est probable qu'une partie de l'effet des contraintes personnelles soit captée par ces variables plus spécifiques.

4.2.3 Obstacles liés à l'employeurabilité

Tableau 18 : Obstacles en termes d'employeurabilité. Résultats de la régression logistique : Odds Ratios, intervalles de confiance à 95 % et p-valeurs

Variables-modalités	OR	IC 95%	p-valeur
Obstacle vécu d'injustice ou de discrimination [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	**1.197**	[1.049 ; 1.367]	0.008
Obstacle l'attractivité des emplois [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	0.910	[0.743 ; 1.112]	0.357

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Le manque d'attractivité des emplois disponibles (l'attractivité des emplois) n'est pas significativement associé au non-emploi dans le modèle multivarié. Un vécu d'injustice ou de discrimination apporte quant à lui un effet significatif statistiquement, mais pas forcément dans un sens intuitif (les personnes ayant mentionné le vécu d'une injustice auraient plus de chances d'être à l'emploi, OR = 1,197).

Ces deux résultats contrastent avec les analyses descriptives (cf. section 3) et les analyses univariées (non reprises ici), dans lesquelles ces obstacles sont associés à une chance d'emploi nettement plus faible. Cela suggère que ces résultats doivent être interprétés avec une certaine prudence.

D'une part, ils peuvent s'expliquer par le fait que les personnes ayant un vécu d'injustice ou de discrimination ont travaillé ou cherché à travailler dans l'année qui précède, ce qui augmente leur probabilité de travailler dans le présent. De plus, un vécu d'injustice ou de discrimination au travail pourrait voir son effet direct capté, au moins partiellement, par les variables d'âge, de genre, de nationalité, de diplôme ou de santé.

D'autre part, les risques financiers liés à l'emploi sont corrélés statistiquement à l'attractivité des emplois proposés (résultats non présentés ici).

Parmi l'ensemble des répondants de 18 à 64 ans, travailleurs inclus, 40,88 % des chômeurs et inactifs qui ont déclaré un problème de pièges à l'emploi ont aussi déclaré un problème d'attractivité de l'emploi ; alors que parmi ceux qui n'ont pas déclaré de pièges à l'emploi, seuls 5,51 % ont déclaré un problème d'attractivité de l'emploi. Nous pourrions donc faire l'hypothèse que l'impact de la faible attractivité de l'emploi se trouve absorbé par celui des pièges à l'emploi (cf. tableau 19).

Ces résultats ne reflètent donc pas nécessairement une absence de problèmes d'employeurabilité ; mais suggèrent des effets de contrôle/suppression ou de filtre, davantage que des effets substantiels propres aux variables considérées.

4.2.4 Obstacles liés aux politiques publiques

Tableau 19 : Obstacles liés aux politiques publiques. Résultats de la régression logistique : Odds Ratios, intervalles de confiance à 95 % et p-valeurs

Variables-modalités	OR	IC 95%	p-valeur
Obstacle mobilité [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	0.945	[0.827 ; 1.081]	0.409
Obstacle services publics [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	**0.561**	[0.422 ; 0.741]	< 0.001
Obstacle pièges à l'emploi perçus [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	**0.553**	[0.439 ; 0.695]	< 0.001
Obstacle disponibilité de l'information [Réf : pas d'obstacle déclaré]			
Obstacle déclaré	1.464	[1.194 ; 1.797]	0.003

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Les difficultés de mobilité n'apparaissent pas significativement associées à l'emploi. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les travailleurs ne présentent pas nécessairement moins de difficultés de mobilité (de façon intrinsèque) que les non-travailleurs, voire même que ceux qui ont déclaré avoir renoncé à un emploi pour des questions de mobilité ont davantage de chances d'être à l'emploi (effet de filtre). Il peut également résulter d'une captation partielle de l'effet de cette variable par d'autres caractéristiques introduites dans le modèle, en particulier l'absence de permis de conduire.

Les personnes confrontées à un manque de services publics permettant la prise en charge d'enfants et/ou de proches dépendants présentent des chances d'être en emploi inférieures d'environ 44 % à celles qui ne déclarent pas cet obstacle (OR = 0,561).

Le fait de percevoir des risques financiers liés à l'emploi apparaît également fortement associé au non-emploi. Les personnes percevant ces risques présentent un OR de 0,553, soit des chances d'être en emploi inférieures d'environ 45 %. Cet obstacle renvoie à des situations dans lesquelles le travail est perçu (parfois à tort) comme n'apportant pas une amélioration financière significative, voire comme susceptible de dégrader la situation économique de la personne ou de son ménage.

Contrairement aux autres obstacles examinés, le manque d'information sur les débouchés professionnels ou les possibilités offertes par son diplôme est associé à une chance supérieure d'être en emploi, selon les résultats du modèle multivarié. Ce résultat contraste avec les analyses univariées (non reprises ici), dans lesquelles cet obstacle est associé à une chance d'emploi nettement plus faible. Cela suggère que cette variable est liée à d'autres obstacles pris en compte dans le modèle et que son coefficient doit être interprété avec une certaine prudence. Il pourrait provenir du fait que les personnes ayant mentionné cet obstacle seraient plus susceptibles d'avoir vécu une expérience de recherche d'emploi active, et auraient ainsi une chance supérieure d'être en emploi (effet de filtre). De plus, des effets de contrôle/suppression liés à d'autres variables du modèle sont probables, diminuant au passage un effet substantiel positif propre au manque d'information.

4.2.5 Permis de conduire

Tableau 20 : Permis de conduire. Résultats de la régression logistique : Odds Ratios, intervalles de confiance à 95 % et p-valeurs

Variables-modalités	OR	IC 95%	p-valeur
Permis de conduire [Réf : Oui]			
Pas de permis de conduire	**0.715**	[0.596 ; 0.857]	< 0.001

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Comme nous l'avons signalé plus haut (cf. section 3.1), rappelons que le permis de conduire constitue un indicateur particulier, qui est susceptible de renvoyer à différentes dimensions de l'accès à l'emploi ; qu'il s'agisse des possibilités de déplacement ou des conditions d'accès à certains emplois.

L'analyse multivariée montre que l'absence de permis de conduire est associée à des chances d'être en emploi inférieures d'environ 30 % (OR = 0,715). Cette association observée et significative pourrait avoir partiellement au moins absorbé l'effet des difficultés de mobilité qui, dans ce modèle multivarié, sont non significatives (voir point 0).

De façon générale, les résultats de la régression multivariée confirment plusieurs constats issus des analyses descriptives.

Les associations observées pour le niveau de diplôme, l'état de santé, les qualifications et expérience, les compétences linguistiques, la nationalité hors Union européenne ainsi que le degré d'urbanisation demeurent statistiquement significatives après prise en compte des autres caractéristiques des répondants.

À l'inverse, certains obstacles fréquemment déclarés ne présentent plus d'association statistiquement significative avec l'emploi, une fois les autres variables introduites dans le modèle. C'est notamment le cas des difficultés de mobilité, contrairement à la détention du permis de conduire, ainsi que des injustices perçues ou de l'attractivité des emplois proposés. Ces résultats suggèrent que certains obstacles sont en partie liés à d'autres caractéristiques des répondants ou à d'autres difficultés rencontrées, voire signalent un positionnement plus actif sur le marché du travail. Ils invitent dès lors à compléter cette approche par une analyse des combinaisons d'obstacles et de caractéristiques individuelles, développée dans la section suivante.

Encadré 4 : Quels obstacles et quelles caractéristiques sont les plus liés à l'emploi ?

La régression logistique multivariée permet d'identifier les caractéristiques qui demeurent associées à l'emploi après prise en compte simultanée de l'ensemble des variables étudiées. Plusieurs résultats observés dans les analyses descriptives sont confirmés.

À caractéristiques comparables, les personnes peu diplômées présentent des chances d'emploi, entendues ici au sens statistique des *odds*, inférieures d'environ 44 % à celles disposant d'un diplôme de niveau moyen, tandis que les diplômés du supérieur présentent des chances supérieures d'environ 50 %.

Les qualifications, expérience et compétences linguistiques, la nationalité hors Union européenne ainsi que la résidence en centre urbain restent également associées à des chances d'emploi plus faibles. La détention du permis de conduire demeure également significativement associée à l'emploi.

Les personnes âgées de 45 à 64 ans présentent des chances d'emploi inférieures d'environ 55 % à celles des 25 à 44 ans, tandis qu'elles sont inférieures de 40 % environ pour les 18-24 ans, comparées à celles des 25-44 ans.

Les problèmes de santé demeurent fortement associés à l'emploi : selon l'indicateur considéré, ils sont associés à des chances d'emploi inférieures de l'ordre de 45 à 60 %.

À l'inverse, certains obstacles fréquemment déclarés ne présentent plus d'association statistiquement significative avec l'emploi, lorsque les autres variables sont prises en compte. C'est notamment le cas des difficultés de mobilité, des injustices perçues ou de l'attractivité des emplois proposés. Ces résultats peuvent provenir d'une captation partielle ou totale de l'effet d'une variable par une ou plusieurs autres du modèle (effets de contrôle/suppression) ; et/ou du fait que le signalement de certains obstacles peut être lié à une plus forte participation au marché du travail (effet de filtre).

Ces résultats montrent que la fréquence avec laquelle un obstacle est déclaré ne reflète pas nécessairement son association propre avec l'emploi. Ils soulignent également l'intérêt de compléter cette approche variable par variable par une analyse des combinaisons de caractéristiques et d'obstacles, développée dans la section suivante.

5. Peut-on identifier différents profils de non-emploi ?

Les analyses descriptives ont mis en évidence l'importance et la diversité tant des variables sociodémographiques caractérisant les chômeurs et les inactifs, que des obstacles à l'emploi qu'ils déclarent.

Les analyses multivariées ont permis d'identifier les liens statistiques significatifs entre ces variables et la situation d'emploi. Ces analyses apportent des informations utiles à la compréhension de l'accès (ou non) au travail et à la significativité de chacun des effets étudiés, qu'ils soient sociodémographiques ou liés à un obstacle rencontré.

Toutefois, elles ne rendent pas compte de l'hétérogénéité au sein de chacune des catégories de non-travailleurs, pas plus que de la manière dont ces variables se combinent entre elles chez les individus.

Pour compléter l'analyse, cette section explore l'existence de profils différenciés au sein de chacun de ces deux statuts de non-emploi. Ces profils se différencieraient tant par les caractéristiques sociodémographiques des individus que par la combinaison d'obstacles à l'emploi à laquelle ils font face. Pour obtenir ces groupements, une analyse des correspondances multiples (ACM) a été mise en œuvre, suivie d'un *clustering* hiérarchique.

5.1 MÉTHODOLOGIE : ANALYSE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES ET *CLUSTERING*

Nous repartons ici de la liste des variables explicatives introduite au point 4.1 (voir aussi annexe 1). Toutes ces variables sont catégorielles (classe d'âge, type de ménage, obstacles rencontrés ou pas, état de santé…). La présence de ces facteurs, et surtout leur grand nombre et le grand nombre de modalités différentes au sein de chaque variable, invite à opérer une réduction de dimensions via une analyse des correspondances multiples (ACM), avant de procéder au *clustering* en tant que tel.

5.1.1 Analyse des correspondances multiples (ACM)

L'analyse des correspondances multiples (ACM) est une méthode statistique exploratoire qui permet d'étudier simultanément un grand nombre de variables qualitatives (des catégories ou des réponses à des questions à choix multiples) obtenues auprès d'un groupe d'individus. L'objectif principal de cette analyse est de cartographier les données pour identifier des profils ou des tendances cachées. Pour cela, l'ACM regroupe les catégories de réponses qui sont fréquemment choisies ensemble par les mêmes personnes. Elle traduit ensuite ces liens sous la forme d'un graphique (un « espace factoriel »).

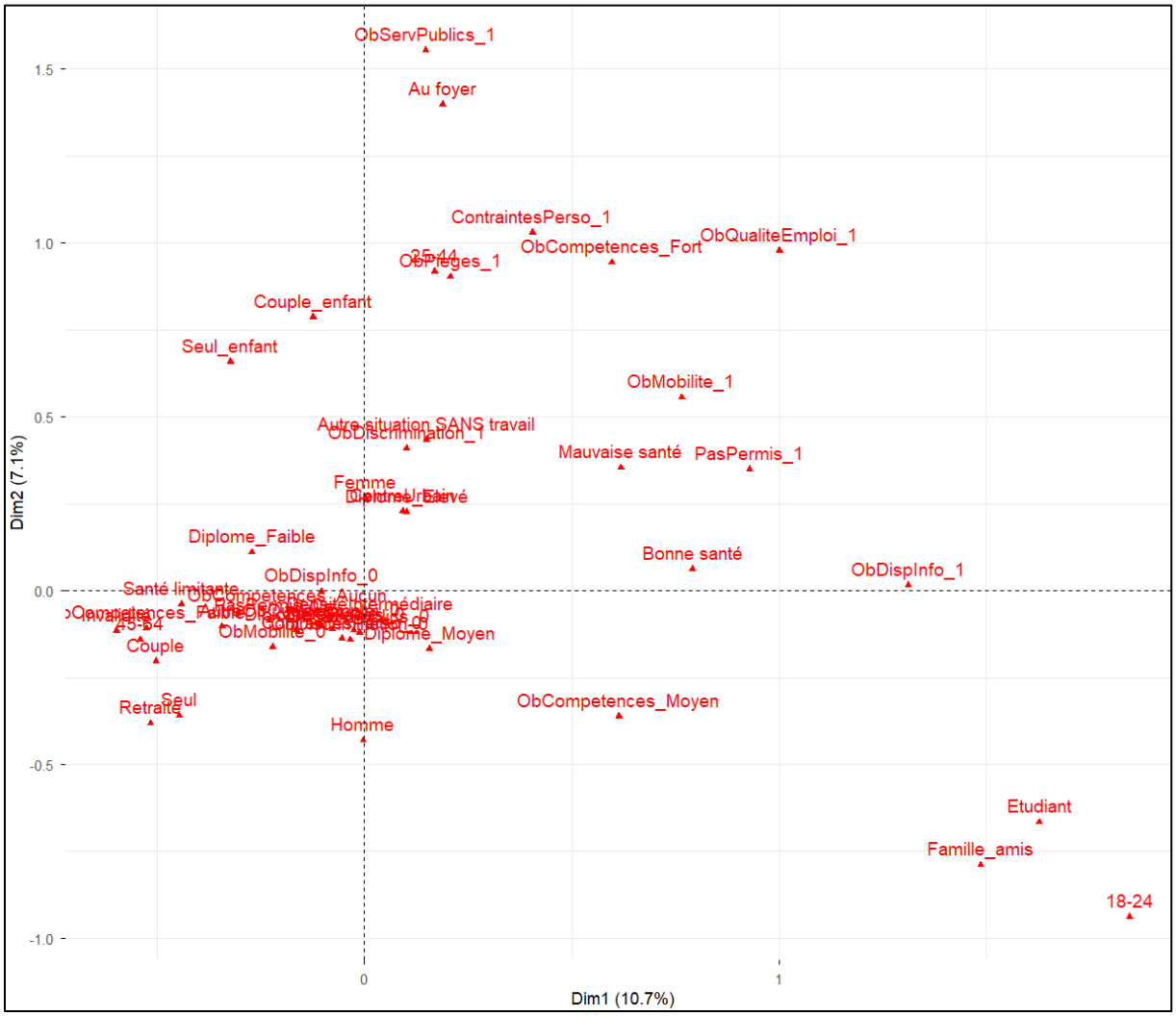
La Figure 4 reprend la projection graphique des modalités des variables ; sa lecture visuelle est relativement intuitive :

- **Proximité des modalités des variables** : Plus deux catégories de réponses sont proches, plus elles ont tendance à être partagées par les mêmes individus (forte association) ;
- **Éloignement** : À l'inverse, des points éloignés renvoient à des profils de réponses ou des caractéristiques contrastés.

L'ACM permet également de positionner les individus dans cet espace factoriel : plus deux individus sont proches, plus leurs profils de réponses sont similaires. Cette proximité sera ensuite utilisée pour constituer les groupes lors du *clustering*.

En résumé, l'ACM permet de simplifier une grande masse d'informations textuelles ou catégorielles en mettant en lumière les grandes structures et les typologies qui se dégagent de la population étudiée.

Figure 4 : Analyse des correspondances multiples – projection des modalités de variables dans le plan principal (exemple sur les inactifs)



Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Tout d'abord, notons que ce graphique ne capte que 17,8 % de la variabilité totale (la première dimension en capte 10,7 %, la deuxième 7,1 %). Cela signifie que, face à la complexité des données, un certain nombre de dimensions supplémentaires seraient nécessaires et bénéfiques pour l'analyse. Toutefois, ce graphique montre tout de même certaines grandes tendances comme :

- Les catégories « Étudiant », « Vis dans la famille ou en colocation » et « 18-24 ans » sont associées positivement et se dégagent assez nettement en bas à droite du graphique ;

- La présence d'un obstacle (avec le suffixe « _1 » dans l'intitulé de la modalité) se trouve généralement en haut à droite du graphique. Naturellement, les situations de cumul d'obstacles vont se retrouver (être projetées) dans cette zone ;
- Les deux premiers axes contribuent déjà à opposer certaines modalités. C'est par exemple le cas pour la santé (le premier axe permet de discriminer une santé limitante, à gauche, d'une bonne santé, à droite) ou pour l'obstacle lié aux qualifications et expérience (expérience et numérique ; le deuxième axe permet de discriminer un obstacle fort, en haut, d'un obstacle moyen ou faible, en bas).

La suite logique de cette cartographie des modalités et des associations positives et négatives entre elles est d'en déduire des groupes, ou des typologies d'individus qui auraient des profils ressemblants. La construction de ces groupes repose sur un double objectif : assurer une homogénéité intra-groupe (mettre ensemble des individus qui ont réellement des points communs), et une hétérogénéité inter-groupe (les groupes doivent être suffisamment différents dans leurs interprétations finales).

5.1.2 *Clustering* hiérarchique sur base de l'ACM

Le *clustering* prend en compte les mêmes variables que l'ACM. Pour regrouper les données en profils homogènes, nous utilisons une méthode statistique appelée HCPC (Classification Ascendante Hiérarchique sur Composantes Principales). Pour simplifier, cette méthode fonctionne en deux temps : 1) Regrouper les ressemblances. L'algorithme commence par créer un arbre (dendrogramme) de façon hiérarchique. Il rassemble d'abord les individus les plus proches, puis les groupes les plus similaires, jusqu'à former un arbre complet ; 2) Couper l'arbre. Il s'agit d'obtenir un nombre optimal de groupes différents (selon certains critères d'arrêt mathématiques, visant à la fois à ne pas conserver un groupe ayant un effectif trop petit et à obtenir des groupes avec des profils différents et interprétables).

En utilisant les résultats de l'ACM, le *clustering* permet d'initier la création de typologies sur la base de signaux, le « bruit » (les détails inutiles) ayant été écarté, pour finalement ne garder que les tendances de fond les plus solides.

Pour maximiser la qualité des profils obtenus, une phase de consolidation intervient en fin de *clustering*. Elle joue le rôle d'un filet de sécurité supplémentaire : elle effectue une vérification finale en réallouant éventuellement les éléments qui se trouvent aux frontières incertaines vers le groupe dont ils sont le plus proches, optimisant ainsi la cohérence interne et la stabilité de la classification finale.

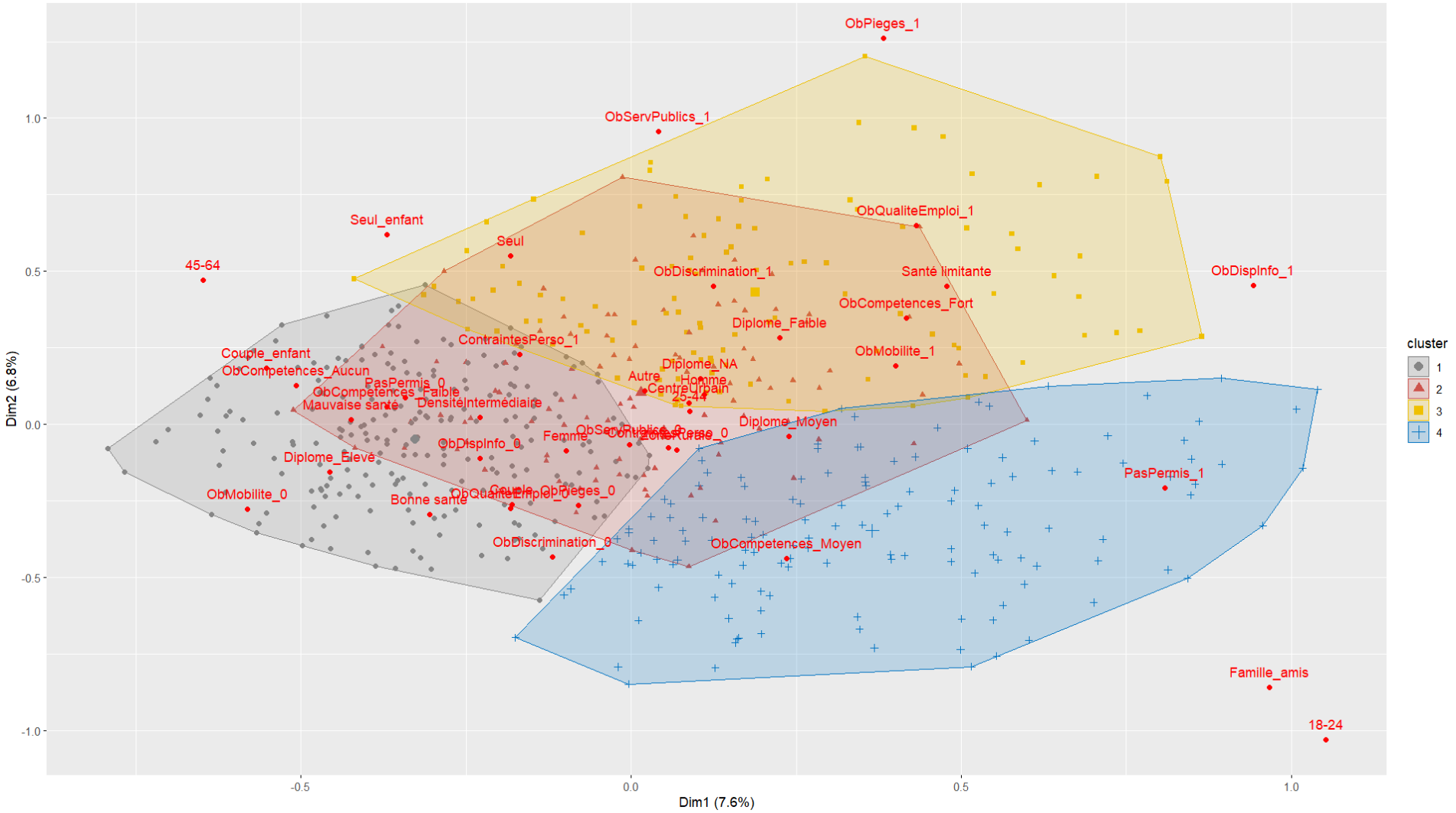
La prise en compte des chômeurs et des inactifs s'est opérée de façon distincte et parallèle. Les individus ayant trop de valeurs manquantes ont été retirés de l'analyse.

Dans les deux cas, les variables déjà citées ont été mobilisées, avec cependant deux nuances :

- La variable liée à la nationalité des répondants à l'enquête a été retirée pour la recherche de typologies (cf. 4.2.1 et effectifs insuffisants). Les effectifs insuffisants pourraient aboutir à la création artificielle de groupes peu interprétables (par exemple ne comprenant que les personnes de nationalité hors-européenne) ;
- Puisqu'il n'y a qu'un seul sous-statut pour les chômeurs, la variable liée aux statuts détaillés n'a été mobilisée que pour les inactifs.

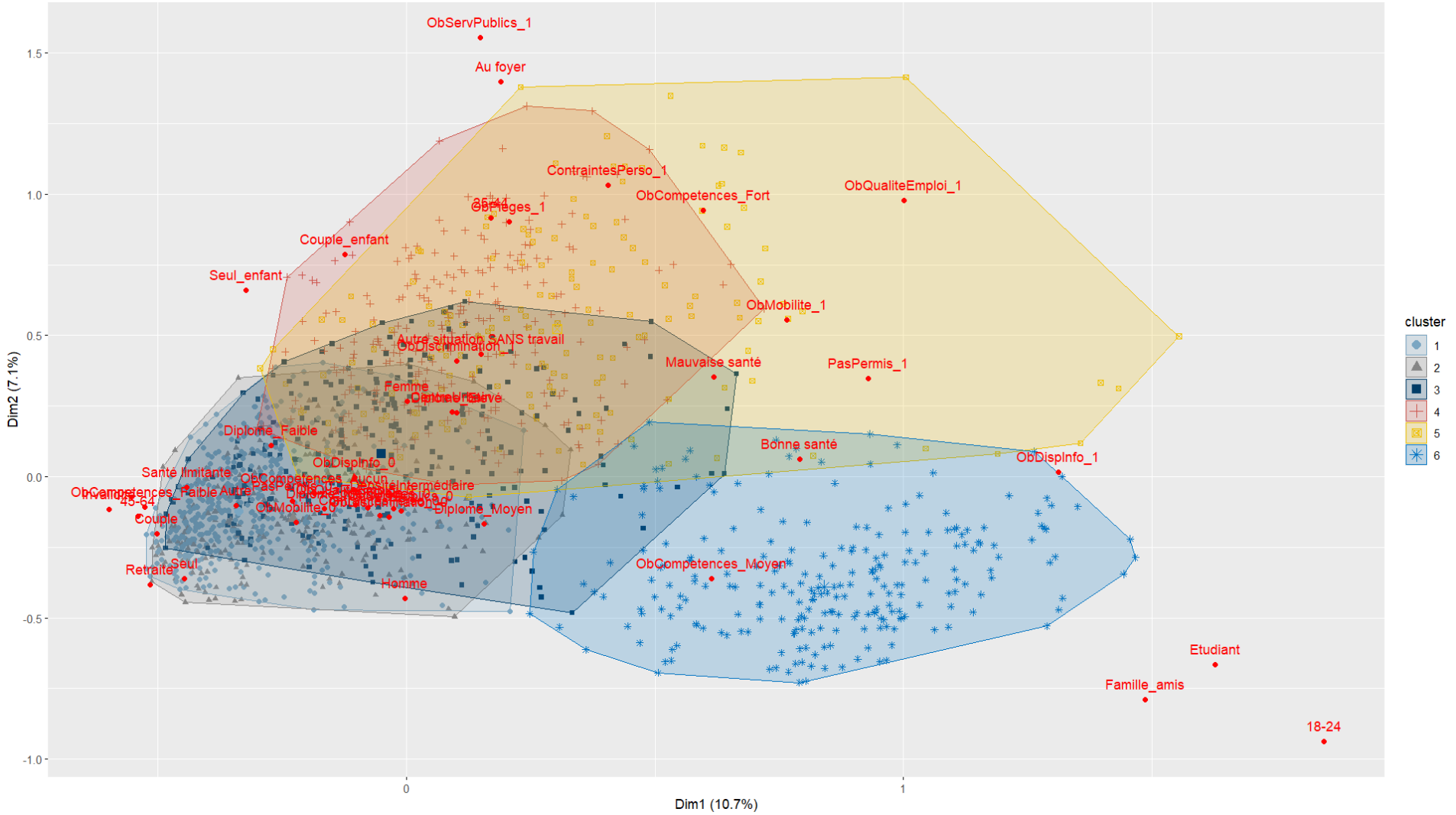
Les Figures 5 et 6 suivantes donnent une représentation graphique des groupes obtenus, respectivement pour les chômeurs (quatre profils ont été retenus) et pour les inactifs (six profils). Sur ces figures, les groupes sont superposés sur la carte des modalités des variables issue de l'ACM (cf. Figure 4) de telle sorte à pouvoir déjà comprendre certains mécanismes lorsque les dimensions 1 et 2 de l'ACM permettent une séparation visuelle.

Figure 5 : Représentation graphique des *clusters* obtenus – Analyse sur les chômeurs (quatre typologies/profils)



Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Figure 6 : Représentation graphique des *clusters* obtenus – Analyse sur les inactifs (six typologies/profils)



Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

5.2 RÉSULTATS

La mise en œuvre successive de l'ACM et de l'algorithme de *clustering* HCPC, menée de façon parallèle sur la population des chômeurs et sur celle des inactifs, nous fournit en tout **dix profils**. Pour interpréter correctement les profils obtenus, chaque *cluster* est associé à une liste de modalités de variables classées selon leur importance statistique. Quatre indicateurs sont présentés :

- **Cla/Mod (%)** : proportion des individus présentant cette modalité qui appartiennent au *cluster* ;
- **Mod/Cla (%)** : proportion des individus du *cluster* présentant cette modalité ;
- **Global (%)** : fréquence de cette modalité dans l'ensemble de la population étudiée ;
- **v-test** : indicateur du degré de sur- ou de sous-représentation de la modalité dans le *cluster* par rapport à l'ensemble de la population.

La colonne **Mod/Cla** renseigne sur la proportion d'individus du *cluster* présentant une modalité donnée et permet ainsi de décrire la composition du groupe. Sa comparaison avec la colonne **Global**, qui indique la fréquence de cette même modalité dans l'ensemble de la population étudiée, permet d'apprécier si celle-ci est plus ou moins présente dans le *cluster* que dans la population globale.

Le **v-test** permet de mesurer le caractère statistiquement significatif de cette association : un v-test supérieur à 1,96 indique une association positive significative de la modalité avec le *cluster*, tandis qu'un v-test inférieur à -1,96 indique une association négative significative. Une modalité peut ainsi être significativement surreprésentée dans un *cluster* sans pour autant concerner la majorité de ses membres : c'est son écart par rapport à sa fréquence globale, et non sa seule fréquence au sein du *cluster*, qui importe.

La colonne **Cla/Mod** fournit une information complémentaire : elle indique la proportion de l'ensemble des individus présentant une modalité donnée qui appartient au *cluster* considéré. Elle renseigne donc sur la **concentration de la modalité dans le *cluster***, plutôt que sur son poids dans la composition de celui-ci. Cette mesure dépend notamment de la taille du *cluster* et ne doit donc pas être interprétée, à elle seule, comme un indicateur de surreprésentation.

Notons également que certaines variables regroupent des obstacles de nature légèrement différente. Lorsque cela s'avère pertinent, l'analyse détaillée des réponses a permis de préciser la composante qui est principalement concernée.

5.2.1 Chômeurs (quatre *clusters*)

5.2.1.1 Profil CH1 : Chômeurs de 45 à 64 ans, en bonne santé et déclarant peu d'obstacles

Ce premier groupe concerne 227 individus de l'échantillon (32 984 personnes en population extrapolée) après la phase de consolidation. Il est représenté en gris dans la Figure 5.

Tableau 21 : Profil CH1 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Permis de conduire = Oui	51,57	93,83	70,24	**10,64**
Pas d'obstacle mobilité	61,25	64,76	40,82	**9,38**
45-64 ans	63,68	59,47	36,05	**9,35**
Bonne santé	50,28	77,97	59,86	**7,22**
Pas d'obstacle disponibilité de l'information	45,03	93,83	80,44	**6,87**
Pas d'obstacle attractivité des emplois	46,73	85,02	70,24	**6,38**
Pas d'obstacle pièges à l'emploi	43,82	93,83	82,65	**5,98**
Niveau de diplôme élevé	55,56	48,46	33,67	**5,96**
Pas d'obstacle services publics	40,72	98,68	93,54	4,34
Pas d'obstacle compétences	50,29	37,44	28,74	3,65
En couple avec enfant(s)	51,43	31,72	23,81	3,52
Pas d'obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	44,67	59,03	51,02	3,08
Habitat en zone à densité intermédiaire	48,67	32,16	25,51	2,9
Seul	48,85	28,19	22,28	2,7

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

La quasi-totalité des membres de ce groupe dispose du permis de conduire et ne déclare pas d'obstacles liés aux services publics, à l'accès à l'information, à l'attractivité des emplois ou aux pièges à l'emploi. Une majorité des membres de ce groupe est âgée de 45 à 64 ans, en bonne santé et ne signale pas d'obstacles liés à la mobilité ou à un vécu d'injustice ou de discrimination. Ces caractéristiques sont non seulement majoritaires au sein du groupe, mais également surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe des autres, sans toutefois concerner la majorité de ses membres. C'est notamment le cas d'un niveau de diplôme élevé, ainsi que, dans une moindre mesure, de l'absence déclarée d'obstacles liés aux compétences, de la vie en couple avec enfant(s) ou seul et de l'habitat en zone à densité intermédiaire.

5.2.1.2 Profil CH2 : Femmes de 25 à 44 ans, avec enfant(s), confrontées à des difficultés de mobilité, de compétences et d'accès aux services publics

Ce groupe concerne 107 individus de l'échantillon (19 628 personnes en population extrapolée) après la phase de consolidation. Il est représenté en rouge dans la Figure 5.

Tableau 22 : Profil CH2 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Obstacle services publics	76,32	27,1	6,46	**8,11**
En couple avec enfant(s)	40,71	53,27	23,81	**7,39**
Permis de conduire = Non	35,43	57,94	29,76	**6,74**
25-44 ans	29,1	72,9	45,58	**6,29**
Habitat en centre urbain	28,64	58,88	37,42	4,97
Femme	25,32	73,83	53,06	4,82
Obstacle mobilité	24,14	78,51	59,18	4,61
Niveau de diplôme faible	28,98	37,38	23,47	3,59
Fort obstacle compétences	27,78	42,06	27,55	3,58
Pas d'obstacle attractivité des emplois	20,82	80,37	70,24	2,58
Mauvaise santé	66,67	3,74	1,02	2,5

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Une large majorité des membres de ce groupe est âgée de 25 à 44 ans et est de sexe féminin. Une majorité vit en couple avec enfant(s), ne dispose pas du permis de conduire et réside en centre urbain. Une majorité déclare également rencontrer des obstacles liés à la mobilité, tout en ne signalant pas d'obstacles liés à l'attractivité des emplois. Ces caractéristiques sont non seulement majoritaires au sein du groupe, mais également surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe des autres, sans toutefois concerner la majorité de ses membres. C'est notamment le cas de la déclaration d'obstacles liés aux services publics et, dans une moindre mesure, d'un faible niveau de diplôme, d'obstacles importants liés aux compétences et d'un mauvais état de santé.

5.2.1.3 Profil CH3 : Chômeurs davantage masculins et où les 45-64 ans sont surreprésentés, présentant une santé limitante et un cumul important d'obstacles déclarés

Ce groupe concerne 113 individus de l'échantillon (15 924 personnes en population extrapolée), après la phase de consolidation. Il est représenté en jaune dans la figure 5. Visuellement, il s'agit d'un groupe avec un cumul de différents obstacles déclarés.

Tableau 23 : Profil CH3 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Obstacle pièges à l'emploi	63,73	57,52	17,35	**11,28**
Obstacle attractivité des emplois	45,14	69,91	29,76	**9,93**
Santé limitante	35,65	72,57	39,11	**8,02**
Obstacle disponibilité de l'information	40,87	41,59	19,56	**6,11**
Obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	29,17	74,34	48,98	**6,06**
Seul	35,88	41,59	22,28	**5,18**
Obstacle mobilité	25,57	78,76	59,18	4,83
Homme	25,72	62,83	46,94	3,75
Fort obstacle compétences	29,01	41,59	27,55	3,59
45-64 ans	25,47	47,79	36,05	2,84
Habitat en zone rurale	23,85	46,02	37,07	2,16

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Une large majorité des membres de ce groupe présente une santé limitante et déclare rencontrer des obstacles liés au vécu d'injustice ou de discrimination et à la mobilité. Une majorité de ses membres sont des hommes et déclarent également des obstacles liés aux pièges à l'emploi et à l'attractivité des emplois. Ces caractéristiques sont non seulement majoritaires au sein du groupe, mais également surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe des autres, sans toutefois concerner la majorité de ses membres. C'est notamment le cas de la déclaration d'obstacles liés à la disponibilité de l'information et aux compétences, ainsi que du fait de vivre seul. Les personnes âgées de 45 à 64 ans et celles résidant en zone rurale y sont également surreprésentées.

5.2.1.4 Profil CH4 : Jeunes chômeurs vivant dans leur famille ou en colocation

Ce groupe concerne 141 individus de l'échantillon (24 264 personnes en population extrapolée), après la phase de consolidation. Il est représenté en bleu dans la Figure 5. Visuellement, il est situé en bas à droite de la figure, ce qui suggère qu'il s'agit d'un groupe qui concerne prioritairement les jeunes et les étudiants.

Tableau 24 : Profil CH4 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Vit en famille ou en colocation	79,02	80,14	24,32	**17,01**
18-24 ans	82,41	63,12	18,37	**14,69**
Permis de conduire = Non	41,71	51,77	29,76	**6,34**
Obstacle compétences moyen	39,57	52,48	31,8	**5,88**
Pas d'obstacle pièges à l'emploi	27,37	94,33	82,65	4,54
Pas d'obstacle services publics	25,45	99,29	93,54	3,61
Pas d'obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	30	63,83	51,02	3,49
Niveau de diplôme moyen	30,33	52,48	41,5	3,01
Obstacle disponibilité de l'information	34,78	28,37	19,56	2,92
Pas de contraintes personnelles	26,76	83,69	75	2,79
Obstacle mobilité	27,3	67,37	59,18	2,28

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Une large majorité des membres de ce groupe vit en famille ou en colocation et ne déclare pas de contraintes personnelles. La quasi-totalité ne signale pas d'obstacles liés aux pièges à l'emploi ou aux services publics. Une majorité est âgée de 18 à 24 ans, ne dispose pas du permis de conduire, présente un niveau de diplôme moyen et déclare des obstacles moyens liés aux compétences ainsi que des obstacles liés à la mobilité. Une majorité ne déclare par ailleurs pas d'obstacles liés au vécu d'injustice ou de discrimination. Ces caractéristiques sont non seulement majoritaires au sein du groupe, mais également surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe des autres, sans toutefois concerner la majorité de ses membres. C'est notamment le cas de la déclaration d'obstacles liés à la disponibilité de l'information.

5.2.2 Inactifs (six *clusters*)

Pour rappel, pour les inactifs, les statuts détaillés sont pris en compte dans l'algorithme de *clustering*. Différents statuts discriminants vont ainsi apparaître du tableau 25 au tableau 30 suivants, définissant de ce fait partiellement certaines typologies d'inactifs.

5.2.2.1 Profil IN1 : Personnes de 45 à 64 ans, en invalidité avec santé limitante

Ce premier groupe d'inactifs concerne 731 individus de l'échantillon (91 052 personnes en population extrapolée), après la phase de consolidation. Il est représenté en bleu clair dans la Figure 6.

Tableau 25 : Profil IN1 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Sous-statut = Invalidité	74,01	94,66	46,52	**35,01**
Santé limitante	55,71	98,08	64,03	**26,96**
Permis de conduire = Oui	43,95	96,85	80,15	**15,75**
45-64 ans	48,92	80,57	59,90	**14,68**
Pas d'obstacle mobilité	43,45	92,61	77,51	**13,06**
Pas d'obstacle attractivité des emplois	39,96	99,59	90,65	**12,24**
Pas d'obstacle disponibilité de l'information	39,10	99,59	92,64	**10,55**
Pas d'obstacle pièges à l'emploi	39,97	97,54	88,76	**10,37**
Pas d'obstacle services publics	38,69	98,77	92,84	**8,72**
Pas d'obstacle compétences	48,64	49,11	36,72	**8,66**
Pas de contraintes personnelles	39,14	94,94	88,21	**7,46**
Faible obstacle compétences	48,39	37,07	27,86	**6,89**
Seul	50,00	30,78	22,39	**6,73**
Seul avec enfant(s)	56,92	15,18	9,70	**6,13**
Habitat en zone rurale	42,56	46,92	40,10	4,70
Pas d'obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	39,02	79,75	74,33	4,25
En couple	41,62	21,07	18,41	2,31
Niveau de diplôme moyen	39,01	49,52	46,17	2,28

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

La quasi-totalité des membres de ce groupe est en invalidité, présente une santé limitante et dispose du permis de conduire. La quasi-totalité ne déclare par ailleurs pas d'obstacles liés à la mobilité, à l'attractivité des emplois, à la disponibilité de l'information, aux pièges à l'emploi ou aux services publics, et ne signale pas de contraintes personnelles. Une large majorité est âgée de 45 à 64 ans et ne déclare pas d'obstacles liés au vécu d'injustice ou de discrimination. Ces caractéristiques sont non seulement très présentes au sein du groupe, mais également surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe des autres, sans toutefois concerner la majorité de ses membres. C'est notamment le cas de l'absence ou de la faible déclaration d'obstacles liés aux compétences. L'habitat en zone rurale et un niveau de diplôme moyen y sont également surreprésentés.

5.2.2.2 Profil IN2 : Des personnes de 45 à 64 ans, très majoritairement retraitées

Ce groupe d'inactifs concerne 271 individus de l'échantillon (28 261 personnes en population extrapolée), après la phase de consolidation. Il est représenté en gris dans la Figure 6. Il n'est pas visuellement discriminé dans les deux premières dimensions reprises dans cette figure.

Tableau 26 : Profil IN2 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Sous-statut = Retraite	91,95	88,56	12,99	**33,58**
45-64 ans	21,93	97,42	59,90	**15,50**
En couple	30,54	41,70	18,41	**9,72**
Permis de conduire = Oui	15,64	92,99	80,15	**6,25**
Pas d'obstacle mobilité	15,66	90,04	77,51	**5,70**
Homme	18,96	53,87	38,31	**5,58**
Bonne santé	19,29	50,18	35,07	**5,49**
Pas d'obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	15,60	85,98	74,33	4,96
Obstacle pièges à l'emploi	24,78	20,66	11,24	4,88
Faible obstacle compétences	19,11	39,48	27,86	4,45
Seul	20,00	33,21	22,39	4,42
Habitat en zone rurale	16,87	50,18	40,10	3,61
Pas d'obstacle compétences	16,40	44,65	36,72	2,88
Pas de contraintes personnelles	14,10	92,25	88,21	2,29
Pas d'obstacle attractivité des emplois	14,00	94,10	90,65	2,17

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

La quasi-totalité des membres de ce groupe est âgée de 45 à 64 ans et une large majorité est à la retraite. La quasi-totalité dispose également du permis de conduire, ne déclare pas d'obstacles liés à la mobilité et ne signale pas de contraintes personnelles ni d'obstacles liés à l'attractivité des emplois. Une large majorité ne déclare pas non plus d'obstacles liés au vécu d'injustice ou de discrimination. Une majorité sont des hommes et se déclarent en bonne santé. Ces caractéristiques sont non seulement majoritaires au sein du groupe, mais également surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe des autres, sans toutefois concerner la majorité de ses membres. C'est notamment le cas de la vie en couple et de l'absence ou de la faible déclaration d'obstacles liés aux compétences. Les obstacles liés aux pièges à l'emploi y sont également surreprésentés, bien qu'ils ne concernent qu'une minorité des membres du groupe.

5.2.2.3 Profil IN3 : Des personnes dans une autre situation sans travail, souvent peu diplômées, en santé limitante et confrontées à des obstacles liés aux compétences.

Ce groupe d'inactifs concerne 269 individus de l'échantillon (48 922 personnes en population extrapolée), après la phase de consolidation. Il est représenté en bleu foncé dans la Figure 6. Il n'est de nouveau pas visuellement discriminé dans les deux premières dimensions reprises dans cette figure.

Tableau 27 : Profil IN3 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Sous-statut = Autre situation sans travail	60,78	34,57	7,61	**14,57**
Niveau de diplôme faible	28,09	68,40	32,59	**12,98**
Obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	26,36	50,56	25,67	**9,47**
Fort obstacle compétences	32,13	33,09	13,78	**8,85**
Habitat en centre urbain	20,69	46,84	30,30	**6,14**
Pas d'obstacle services publics	14,36	99,63	92,84	**5,70**
Permis de conduire = Non	20,55	30,48	19,85	4,48
Santé limitante	15,70	75,09	64,03	4,15
Autre situation familiale	28,43	10,78	5,07	4,11
Pas d'obstacle attractivité des emplois	14,22	96,28	90,65	3,72
25-44 ans	18,44	34,20	24,83	3,71
Pas d'obstacle disponibilité de l'information	14,07	97,40	92,64	3,53
Pas de contraintes personnelles	14,27	94,05	88,21	3,40
Mauvaise santé	44,44	2,97	0,90	3,19
Obstacle mobilité	17,70	29,74	22,49	2,98
Habitat en zone de densité intermédiaire	16,81	37,17	29,60	2,87
Obstacle compétences moyen	17,47	28,25	21,64	2,76
Pas d'obstacle pièges à l'emploi	14,07	93,31	88,76	2,66

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Une large majorité des membres de ce groupe présente une santé limitante. Une majorité présente un faible niveau de diplôme et déclare des obstacles liés au vécu d'injustice ou de discrimination. La quasi-totalité ne déclare pas d'obstacles liés aux services publics, à l'attractivité des emplois ou à la disponibilité de l'information, ne signale pas de contraintes personnelles et ne déclare pas d'obstacles liés aux pièges à l'emploi. Ces caractéristiques sont non seulement majoritaires au sein du groupe, mais également surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe des autres, sans toutefois concerner la majorité de ses membres. C'est notamment le cas du statut « autre situation sans travail » et d'obstacles importants liés aux compétences. Le groupe se caractérise également par une surreprésentation des personnes vivant en centre urbain, ne disposant pas du permis de conduire et âgées de

25 à 44 ans, ainsi que par des obstacles liés à la mobilité et des obstacles moyens liés aux compétences.

5.2.2.4 Profil IN4 : Des femmes au foyer, souvent avec enfant(s), en bonne santé et davantage confrontées aux obstacles liés aux services publics

Ce quatrième groupe d'inactifs concerne 280 individus de l'échantillon (39 321 personnes en population extrapolée), après la phase de consolidation. Il est représenté en rouge dans la Figure 6.

Tableau 28 : Profil IN4 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Sous-statut = Au foyer	81,49	81,79	13,98	**29,84**
Obstacle services publics	67,36	34,64	7,16	**15,57**
Bonne santé	30,64	77,14	35,07	**15,57**
En couple avec enfant(s)	35,18	65,71	26,02	**15,23**
Femme	21,13	93,57	61,69	**13,11**
25-44 ans	28,06	50,00	24,83	**9,88**
Fort obstacle compétences	25,99	25,71	13,78	**5,78**
Niveau de diplôme élevé	23,14	32,14	19,35	**5,53**
Permis de conduire = Non	19,80	28,21	19,85	3,64
Pas d'obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	15,53	82,86	74,33	3,63
Pas d'obstacle disponibilité de l'information	14,55	96,79	92,64	3,09
Contraintes personnelles	20,68	17,50	11,79	3,04
Habitat en centre urbain	17,41	37,86	30,30	2,92
Pas d'obstacle attractivité des emplois	14,54	94,64	90,65	2,60

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

La quasi-totalité des membres de ce groupe sont des femmes. Et une large majorité d'entre elles est au foyer et se déclare en bonne santé. Une majorité vit en couple avec enfant(s). Une large majorité ne déclare par ailleurs pas d'obstacles liés au vécu d'injustice ou de discrimination, tandis que la quasi-totalité ne signale pas d'obstacles liés à la disponibilité de l'information ou à l'attractivité des emplois. Ces caractéristiques sont non seulement majoritaires au sein du groupe, mais également fortement surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe des autres, sans toutefois concerner la majorité de ses membres. C'est particulièrement le cas de l'âge compris entre 25 et 44 ans et de la déclaration d'obstacles liés aux services publics. L'absence de permis de conduire y est également surreprésentée. Il en va de même, dans une moindre mesure, des contraintes personnelles et de l'habitat en centre urbain.

5.2.2.5 Profil IN5 : Des personnes de 25 à 44 ans, en santé limitante et confrontées à de multiples obstacles

Ce cinquième groupe d'inactifs concerne 165 individus de l'échantillon (25 059 personnes en population extrapolée), après la phase de consolidation. Il est représenté en jaune dans la Figure 6. Visuellement, il s'agit d'un groupe avec un cumul de différents obstacles déclarés.

Tableau 29 : Profil IN5 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
Obstacle attractivité des emplois	55,85	63,64	9,35	**18,81**
Obstacle pièges à l'emploi	43,36	59,39	11,24	**16,10**
Contraintes personnelles	40,08	57,58	11,79	**15,20**
Obstacle mobilité	26,11	71,52	22,49	**14,12**
25-44 ans	19,64	59,39	24,83	**9,88**
Obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	18,99	59,39	25,67	**9,59**
Fort obstacle compétences	21,66	36,36	13,78	**7,68**
Obstacle disponibilité de l'information	28,38	25,45	7,36	**7,62**
Permis de conduire = Non	17,54	42,42	19,85	**6,94**
Santé limitante	10,10	78,79	64,03	4,26
Sous-statut = Autre situation sans travail	17,65	16,36	7,61	3,94
Seul avec enfant(s)	15,90	18,79	9,70	3,74

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

Une large majorité des membres de ce groupe présente une santé limitante et déclare des obstacles liés à la mobilité. Une majorité est âgée de 25 à 44 ans et déclare des obstacles liés à l'attractivité des emplois, aux pièges à l'emploi et au vécu d'injustice ou de discrimination, ainsi que des contraintes personnelles. Ces caractéristiques sont majoritaires au sein du groupe et surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques distinguent également ce groupe sans concerner la majorité de ses membres, notamment des obstacles importants liés aux compétences et à la disponibilité de l'information, ainsi que l'absence de permis de conduire. Le fait de vivre seul avec enfant(s) y est également surreprésenté.

5.2.2.6 Profil IN6 : Étudiants de 18 à 24 ans, vivant en famille ou en colocation

Ce dernier groupe d'inactifs concerne 294 individus de l'échantillon (55 085 personnes en population extrapolée), après la phase de consolidation. Il est représenté en bleu dans la Figure 6. Visuellement, il est situé en bas à droite de la figure, ce qui suggère qu'il s'agit d'un groupe qui concerne prioritairement les jeunes et les étudiants.

Tableau 30 : Profil IN6 en termes de surreprésentations

Modalités	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	v-test
18-24 ans	86,32	90,14	15,27	**33,62**
Sous-statut = Étudiant	73,42	94,90	18,91	**32,53**
Vit en famille ou en colocation	68,92	86,73	18,41	**29,03**
Bonne santé	35,04	84,01	35,07	**18,81**
Obstacle compétences moyen	34,02	50,34	21,64	**11,93**
Permis de conduire = Non	31,58	42,86	19,85	**9,88**
Niveau de diplôme moyen	21,34	67,35	46,17	**7,90**
Obstacle disponibilité de l'information	39,19	19,73	7,36	**7,68**
Obstacle mobilité	24,56	37,76	22,49	**6,45**
Pas d'obstacle services publics	15,70	99,66	92,84	**6,05**
Pas d'obstacle pièges à l'emploi	15,81	95,92	88,76	4,63
Pas d'obstacle vécu d'injustice ou de discrimination	16,47	83,67	74,33	4,11
Homme	17,92	46,94	38,31	3,26
Pas de contraintes personnelles	15,51	93,54	88,21	3,24
Obstacle attractivité des emplois	20,74	13,27	9,35	2,39

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS

La quasi-totalité des membres de ce groupe est âgée de 18 à 24 ans et étudiante. Une large majorité vit en famille ou en colocation et se déclare en bonne santé. Une majorité présente un niveau de diplôme moyen et déclare des obstacles moyens liés aux compétences. Ces caractéristiques sont majoritaires au sein du groupe et surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

D'autres caractéristiques sont surreprésentées sans concerner la majorité, notamment l'absence de permis de conduire et les obstacles liés à la mobilité et à la disponibilité de l'information.

5.2.3 Conclusion

Les dix profils identifiés – quatre parmi les chômeurs et six parmi les inactifs – mettent en évidence une hétérogénéité importante au sein de ces deux populations. Ils permettent de dépasser une approche globale des chômeurs et des inactifs en faisant apparaître des groupes aux profils différenciés tant par leurs caractéristiques sociodémographiques que par les obstacles à l'emploi qu'ils déclarent.

Chez les chômeurs, les profils se structurent principalement autour de l'âge, de l'état de santé ainsi que de la nature et du nombre d'obstacles déclarés. Chez les inactifs, le statut déclaré (retraité,

invalide, étudiant, personne au foyer ou autre situation sans travail) apparaît comme un facteur central de structuration des profils. L'âge, l'état de santé ainsi que le nombre et la nature des obstacles contribuent également à différencier les groupes, l'un d'entre eux se caractérisant notamment davantage par un important cumul d'obstacles que par un statut particulier.

Si les profils de chômeurs et d'inactifs présentent ainsi des spécificités propres, des logiques communes apparaissent également. Des profils de jeunes, de personnes confrontées à des problèmes de santé, de personnes cumulant de nombreux obstacles ou, à l'inverse, déclarant relativement peu de difficultés, se retrouvent dans les deux populations, même si ces dimensions s'expriment différemment selon le statut considéré.

Cette typologie constitue une étape supplémentaire de l'analyse. Le chapitre suivant s'appuie sur ces profils pour examiner leur proximité relative avec celui des personnes en emploi, afin d'identifier les groupes dont les caractéristiques se rapprochent le plus (ou le moins) de celles des travailleurs.

Encadré 5 : Peut-on identifier différents profils de non-emploi ?

L'analyse des correspondances multiples et le *clustering* hiérarchique mettent en évidence dix profils distincts parmi les non-travailleurs : quatre profils de chômeurs et six profils d'inactifs. Ces profils montrent que les catégories de chômeurs et d'inactifs recouvrent des situations très diverses, tant par les caractéristiques des personnes que par les obstacles rencontrés.

Parmi les chômeurs, un premier profil rassemble principalement des personnes de 45 à 64 ans, en bonne santé, souvent diplômées du supérieur et déclarant relativement peu d'obstacles.

Un deuxième profil est composé majoritairement de femmes de 25 à 44 ans vivant avec des enfants, confrontées notamment à des difficultés de mobilité et de compétences ainsi qu'à des obstacles liés aux services publics, en particulier à la garde d'enfants.

Un troisième profil se distingue par un cumul important d'obstacles, combinant une santé limitante avec des difficultés liées à l'attractivité des emplois, au vécu d'injustice ou de discrimination, aux pièges à l'emploi, à la mobilité et aux compétences.

Enfin, un quatrième profil regroupe principalement des jeunes de 18 à 24 ans, vivant dans leur famille ou en colocation, dont les principales difficultés concernent les compétences, la mobilité et l'absence de permis de conduire.

Parmi les inactifs, un premier profil rassemble essentiellement des personnes en invalidité, âgées principalement de 45 à 64 ans et présentant presque systématiquement une santé limitante, mais déclarant relativement peu d'autres obstacles.

Un deuxième profil est constitué de personnes presque exclusivement âgées de 45 à 64 ans et très majoritairement retraitées, disposant généralement du permis de conduire et déclarant relativement peu d'obstacles.

Un troisième profil rassemble des personnes souvent peu diplômées, en santé limitante et confrontées à des obstacles liés aux compétences.

Un quatrième profil est composé principalement de femmes au foyer, souvent en couple avec enfant(s) et en bonne santé. Les obstacles liés aux services publics y sont particulièrement surreprésentés, en particulier l'absence de solutions de garde pour enfants.

Un cinquième profil rassemble principalement des personnes de 25 à 44 ans, en santé limitante et confrontées à de multiples obstacles, notamment en matière de mobilité, d'attractivité des emplois, de vécu d'injustice ou de discrimination, de compétences et de pièges à l'emploi.

Enfin, un sixième profil rassemble essentiellement des étudiants de 18 à 24 ans, en bonne santé et vivant le plus souvent dans leur famille ou en colocation.

Au-delà des spécificités propres aux chômeurs et aux inactifs, plusieurs logiques de profils se retrouvent dans les deux populations. Les profils de jeunes, de personnes confrontées à des problèmes de santé, de personnes cumulant de nombreux obstacles ou, à l'inverse, déclarant relativement peu de difficultés, illustrent que les situations de non-emploi se structurent à la fois autour des caractéristiques individuelles et de la nature des obstacles rencontrés.

6. Indice de dissimilarité entre les profils des non-travailleurs et celui des travailleurs

Les typologies présentées au chapitre précédent mettent en évidence la diversité des situations au sein des populations de chômeurs et d'inactifs. Dans le prolongement de cette typologie, nous avons souhaité comparer ces dix profils de non-emploi avec le profil des travailleurs, afin d'identifier à la fois l'importance et la nature des différences qui les caractérisent.

Pour y répondre, nous avons construit, pour chacun des dix profils, un **indice de dissimilarité avec le profil des travailleurs** (ce dernier étant pris comme référence). Cet indice synthétise les écarts observés au regard d'un ensemble de caractéristiques mises en évidence dans les analyses précédentes : obstacles à l'emploi, mais aussi âge, état de santé, niveau de diplôme, situation familiale ou encore situation d'invalidité. Deux profils déclarant un nombre comparable d'obstacles peuvent ainsi présenter des degrés de dissimilarité différents selon leurs autres caractéristiques.

Cet indice ne constitue en aucun cas une mesure de la distance à l'emploi, de l'intensité des obstacles rencontrés ou de la probabilité d'accéder à un emploi. Il renseigne uniquement sur le degré de ressemblance ou de différence entre les profils considérés et le profil des travailleurs, au regard des variables retenues dans l'analyse. Il permet ainsi d'examiner non seulement l'importance de ces différences, mais également les principaux registres dans lesquels elles se manifestent.

Cette analyse conserve une **dimension exploratoire**. Les indices produits doivent dès lors être considérés d'abord comme un outil permettant de structurer la réflexion concernant le non-emploi.

6.1 MÉTHODOLOGIE

Notre méthodologie cherche à voir dans quelle mesure les profils des différents *clusters* sont plus ou moins semblables au profil des travailleurs (avec ou sans statut).

La prise en compte des dix *clusters* identifiés précédemment (quatre pour les chômeurs (CH1 à CH4), et six pour les inactifs (IN1 à IN6)) entraîne, par construction, un phénomène de séparation parfaite dans les données, et plus particulièrement avec la variable cible d'une régression logistique qui, pour rappel, est la variable binaire prenant la valeur 1 si la personne est dans une situation d'emploi ou la valeur 0 si non.

Tous les travailleurs (avec ou sans statut, CDI ou fonctionnaire, CDD, indépendants, en congés du travail…) sont regroupés dans un *cluster* spécifique[15].

Dans ce contexte, le groupe des travailleurs est directement, et uniquement, associé à une valeur 1 de la cible. Et les typologies CH1 à CH4 et IN1 à IN6 sont par nature directement, et uniquement, associées à une valeur 0 de la cible.

Pour travailler sur la mise en relation entre les *clusters* et le fait de travailler ou pas, et permettre de contourner la séparation parfaite, **une nouvelle réduction de dimensionnalité (sur la base d'une ACM) est mise en œuvre, suivie par le calcul de distances Chi².**

Pour cela, au lieu d'intégrer la variable de groupe brute, **nous substituons chaque groupe par sa « proximité structurelle » vis-à-vis du profil de référence qui est celui des travailleurs**. Cette proximité est mesurée par une distance géométrique (la distance du Chi²) calculée dans un espace factoriel (via l'analyse des correspondances).

[15] Rappelons que les individus ayant trop de valeurs manquantes ont été retirés de l'analyse.

Pas à pas, la méthodologie implique les étapes suivantes :

1- La prise en compte formelle du profil de référence : (*Cluster* = Travailleur) == (Cible = 1). Cette étape définit notre **point d'ancrage**. Toutes les distances calculées ultérieurement seront exprimées relativement à ce profil spécifique ;
2- Le choix des facteurs mis à contribution dans l'ACM, afin de réduire la dimensionnalité. Ce choix se fait dans la continuité des enseignements des analyses précédentes, en particulier de la régression logistique multivariée. Ainsi, les variables retenues sont celles qui ont montré des OR statistiquement significatifs et interprétables (cf. section 4.2, Tableau 16 à Tableau 20) ;
3- La construction d'un tableau disjonctif complet (TDC), qui implique une transformation de toutes les modalités de toutes les variables explicatives retenues en vecteurs binaires (0/1). Ainsi, si la variable liée au niveau de diplôme a quatre modalités (élevé, moyen, faible, inconnu), elle devient quatre colonnes binaires distinctes. Au sens statistique, on passe d'un espace de variables catégorielles à un espace vectoriel de dimension P (où P est le nombre total de modalités de toutes les variables explicatives). Chaque individu devient alors un point dans cet hypercube de dimension P ;
4- Le calcul de **« profils moyens » par *cluster***. Pour chaque colonne du TDC, on calcule la moyenne conditionnellement à chaque *cluster*. Puisque les données de départ sont des 0 et des 1, la moyenne d'une variable binaire équivaut exactement à sa proportion. Statistiquement, il s'agit de réduire le jeu de données initial à un tableau condensé de onze lignes (les dix *clusters* et le groupe de référence) et P colonnes. Chaque ligne représente le barycentre (centre de gravité) d'un *cluster*. Les valeurs sont comprises entre 0 et 1 et décrivent brièvement la « carte d'identité » ou le profil de chaque groupe ;
5- Un ajustement avec une multiplication terme à terme. Il s'agit de reprendre les proportions moyennes de chaque *cluster* et de les multiplier par l'effectif total (le nombre d'individus) appartenant à ce même *cluster*. En effet, cette étape est cruciale pour la compatibilité mathématique avec l'analyse des correspondances qui va suivre, qui exige impérativement en entrée un tableau de contingence de fréquences absolues (des effectifs entiers ou assimilés). En faisant cela, on donne inévitablement un peu de poids à chaque *cluster* au *prorata* de sa représentativité dans l'échantillon global ;
6- La mise en œuvre d'une analyse des correspondances. Cette dernière traite le tableau de données ainsi construit comme un double système de profils (profils-lignes et profils-colonnes). Elle n'analyse pas les valeurs brutes, mais les **écarts à l'indépendance (le test du Chi²)**. L'analyse des correspondances projette les onze groupes dans un espace géométrique restreint de dimension 2 qui maximise l'inertie, c'est-à-dire qui préserve au maximum les différences de structures entre les groupes. Notons que la projection sur les deux premiers axes fournit une représentation très synthétique des principales oppositions, et permet de filtrer drastiquement les informations secondaires et le bruit statistique, pour ne capter que les très grandes tendances de différenciation des *clusters* ;
7- La prise en compte des distances Chi² en tant que mesures de proximités. À ce moment, il est possible de tenir compte d'un des principes fondamentaux de l'analyse des correspondances (voir Benzécri, 1976) qui implique que **la distance euclidienne entre deux points-lignes dans l'espace factoriel complet est rigoureusement égale à la distance du Chi² entre ces deux profils dans l'espace d'origine**. Le fait de ne retenir que les deux dimensions principales de l'analyse des correspondances, et non tout l'espace factoriel, nous éloigne forcément de cette égalité stricte, mais ce choix aboutit tout de même à un *proxy* final cohérent. Il faut par ailleurs noter que le Chi² est plus pertinent que la distance euclidienne classique ici, notamment parce qu'elle donne plus de poids aux caractéristiques rares partagées

par deux *clusters*, et moins de poids aux caractéristiques triviales (qui pourraient être, à l'extrême, communes à tout le monde) ;

8- L'extraction et l'ordonnancement des proximités. Il s'agit maintenant d'isoler la colonne correspondant au groupe de référence (les travailleurs) au sein de la matrice symétrique des distances, puis de trier les autres *clusters* du plus similaire (distance proche de 0) au plus dissemblable. Autrement dit, le premier *cluster* de la liste est celui dont la composition structurelle (sociodémographique et en lien avec les obstacles rencontrés) ressemble le plus au *cluster* qui est à l'origine de la séparation parfaite. Plus on descend dans la liste, plus les typologies se différencient de cette configuration de référence ;

9- Finalement, un indice continu a été créé. La méthode a permis de transformer une variable qualitative nominale inutilisable (à cause de la séparation parfaite) en un *proxy* quantitatif continu interprétable. Ce dernier peut alors être perçu comme un indice de dissimilarité par rapport au groupe de référence.

6.2 RÉSULTATS

Les indices obtenus font apparaître des indices de dissimilarité variables entre les dix profils de non-emploi et le profil des travailleurs[16]. Afin d'en faciliter la lecture, les profils ont été regroupés en trois ensembles selon leur position relative dans le classement : dissimilarité faible, modérée ou forte. Ces catégories ne reposent pas sur des seuils statistiques établis ; elles sont uniquement utilisées comme repères de lecture dans le cadre de la présente analyse.

Au-delà du classement des profils, l'intérêt de cette analyse est également d'identifier **les dimensions sur lesquelles se concentrent les différences observées avec le profil des travailleurs**. Pour cela, nous avons mis en regard les indices calculés avec les principales caractéristiques descriptives de chacun des profils. Certaines données présentées dans les tableaux qui suivent (cf. tableaux 31, 32 et 33) ont été calculées spécifiquement à cette fin et ne figurent pas comme telles ailleurs dans le document.

Cette étape de l'analyse conduit à faire évoluer la grille de lecture utilisée précédemment. Dans la première partie du document, la distinction entre employabilité, employeurabilité et obstacles relevant des politiques publiques était adaptée à l'objet étudié : il s'agissait principalement d'organiser les obstacles à l'emploi tels qu'ils étaient déclarés par les répondants.

Ici, l'analyse porte plus largement sur l'ensemble des caractéristiques qui différencient les profils de non-travailleurs du profil des travailleurs. Les résultats font ainsi apparaître des dimensions – comme l'âge, l'état de santé ou la position dans le parcours de vie – qui ne constituent pas nécessairement des obstacles en tant que tels, mais qui contribuent à caractériser la position particulière de certains profils par rapport aux travailleurs.

La grille de lecture est donc adaptée à la nature des résultats obtenus, tout en conservant la logique d'articulation entre niveaux micro, méso et macro qui structurait l'analyse initiale. Elle vise moins, à ce stade, à attribuer les difficultés d'accès à l'emploi à un acteur particulier, qu'à distinguer différents registres à travers lesquels les écarts observés avec le profil des travailleurs peuvent être appréhendés.

Cette grille s'articule autour des trois dimensions suivantes (cf. tableaux 31, 32 et 33).

Premièrement, les **« compétences »** (niveau micro) regroupent les caractéristiques pour lesquelles une action centrée sur l'individu peut être pertinente : niveau de diplôme, qualifications, expérience

[16] Par construction, le profil des travailleurs (avec ou sans statut), pris comme référence, présente un indice de dissimilarité égal à 0.

professionnelle ou encore compétences linguistiques. Ce sont donc des dimensions pour lesquelles la formation, l'acquisition de compétences ou la valorisation de l'expérience peuvent constituer des leviers d'action.

Deuxièmement, les **« conditions concrètes d'accès à l'emploi »** (niveau principalement macro) rassemblent les éléments qui conditionnent matériellement ou financièrement la possibilité d'occuper un emploi : possibilités de mobilité, solutions de garde des enfants ou de prise en charge de personnes dépendantes, ainsi que pièges à l'emploi. Ces dimensions renvoient largement à l'organisation des services collectifs ainsi qu'aux dispositifs sociaux, fiscaux et de mobilité.

Le **permis de conduire** est présenté à l'intersection des compétences et des conditions concrètes d'accès à l'emploi, son absence pouvant constituer à la fois une limitation pour certains emplois et une contrainte de mobilité (cf. section 1.3.2.4).

Troisièmement, les **« conditions d'inclusion sur le marché du travail »** (niveau méso) regroupent des caractéristiques telles que l'âge ou l'état de santé. Celles-ci sont attachées aux individus, mais semblent peu, voire pas, modifiables et ne constituent pas nécessairement en elles-mêmes des obstacles incompatibles avec l'exercice d'un emploi. Elles sont néanmoins associées à une probabilité d'emploi plus faible. Cette dimension invite donc davantage à interroger la capacité du marché du travail et des employeurs à recruter et maintenir en emploi des personnes dont les caractéristiques s'écartent de celles des profils les plus fréquents parmi les travailleurs. Les éléments relatifs à l'attractivité de l'emploi, ainsi que les vécus d'injustice ou de discrimination sur le marché du travail, sont également repris dans cette dimension.

Ces trois dimensions – compétences, conditions concrètes d'accès à l'emploi et conditions d'inclusion sur le marché du travail – permettent de préciser dans quels registres les profils se distinguent de celui des travailleurs.

La **position dans le parcours de vie** est également renseignée lorsqu'elle contribue à éclairer la signification de la dissimilarité de profils. Elle permet notamment de distinguer certaines situations *a priori* transitoires, comme pour les étudiants, ou davantage durables, comme pour les personnes retraitées. Cette dimension est considérée séparément, car elle ne renvoie pas directement à un levier d'action, qu'il soit au niveau micro, méso ou macro. Notons que les configurations familiales ne sont pas retenues ici comme des positions du parcours de vie permettant d'interpréter la dissimilarité avec le profil des travailleurs ; leurs éventuelles conséquences sur l'accès au travail, notamment en matière de garde d'enfants ou de prise en charge de proches, relevant davantage des conditions concrètes d'accès à l'emploi.

Les tableaux 31, 32 et 33 reprennent également le **profil de non-emploi (chômeurs ou inactifs) considéré et sa brève description** (cf. section 5.2) ; ainsi que **l'indice de dissimilarité** entre le profil des non-travailleurs et celui des travailleurs. **Le poids de chaque profil** y est exprimé en nombre de répondants (*n*), en population extrapolée (*N*) et à titre indicatif, en hausse maximale du taux d'emploi, calculée selon un raisonnement purement comptable dans l'hypothèse où l'ensemble des personnes du profil seraient comptabilisées comme travailleurs. Cette dernière ne peut être considérée comme une estimation du nombre de retours à l'emploi effectivement réalisables, dans la mesure où l'emploi n'est pas un horizon pertinent pour une partie des profils concernés.

Dès lors que les *clusters* et l'indice de dissimilarité ont été calculés sur la base du nombre de répondants (et non sur la base de la population extrapolée qu'ils représentent), les tableaux 31, 32 et 33 reprennent des pourcentages en proportions internes aux *clusters*, également calculés sur les répondants et non sur l'ensemble de la population.

Tableau 31 : Indice de dissimilarité entre chaque profil (de chômeurs ou d'inactifs) et celui des travailleurs. Caractéristiques spécifiques de ces profils et poids du profil

Les profils marquant une dissimilarité faible par rapport au profil des travailleurs :

Profil et Indice de dissimilarité au profil des travailleurs	Compétences (formations, qualifications, diplôme…)	Conditions concrètes d'accès à l'emploi	Conditions d'inclusion sur le marché du travail	Poids du profil
IN4 — 0,592 Femmes au foyer (80 %), souvent en couple avec enfant(s) (66 %), en bonne santé et davantage confrontées aux obstacles liés aux services publics	Absence de permis de conduire : 28 %	Obstacles liés aux services publics : 35 % • dont difficultés de garde d'enfants : 21 % • dont difficultés de garde d'un proche dépendant : 14 %		n= 280 N= 39 321 Hausse max. du taux d'emploi : 1,83 p.p.
IN3 — 0,800 Des personnes souvent peu diplômées, en santé limitante et confrontées à des obstacles liés aux compétences	Faible niveau de diplôme : 68 % Obstacle compétences fort : 33 %.	Obstacle mobilité : 30 %	État de santé limitant : 75 %	n= 269 N= 48 922 Hausse max. du taux d'emploi : 2,27 p.p.
CH4 — 0,845 Jeunes chômeurs vivant dans leur famille ou en colocation	Obstacles de compétences moyen : 52 % • dont obstacle lié à l'expérience : 67 % Absence de permis de conduire : 52 %	Obstacle mobilité : 67 % Manque d'information : 28 %		n = 141 N= 24 264 Hausse max. du taux d'emploi : 1,13 p.p.
CH1 — 0,876 Chômeurs de 45 à 64 ans, en bonne santé et déclarant peu d'obstacles	Niveau de diplôme élevé : 48 %		Âge 45-64 ans : 59 %	n = 227 N = 32 984 Hausse max. du taux d'emploi : 1,53 p.p.
IN1 — 0,888 Personnes de 45 à 64 ans, en invalidité avec santé limitante			État de santé limitant : 98 % Invalidité : 95 % 45-64 ans : 81 %	n= 731 N = 91 052 Hausse max. du taux d'emploi : 4,23 p.p.

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS
n = nombre de répondants non pondéré ; N = population extrapolée

Tableau 32 : Indice de dissimilarité entre chaque profil (de chômeurs ou d'inactifs) et celui des travailleurs. Caractéristiques spécifiques de ces profils et poids du profil

Les profils marquant une dissimilarité modérée par rapport au profil des travailleurs :

Profil et Indice	Compétences (formations, qualifications, diplôme…)	Conditions concrètes d'accès à l'emploi	Conditions d'inclusion sur le marché du travail	Poids du profil
IN6 — 1,079 Étudiants de 18 à 24 ans, vivant. en famille ou en colocation Parcours de vie : Étudiants (95 %)		Obstacle de mobilité : 38 % Absence de permis de conduire : 43 %		n = 294 N = 55 085 Hausse max. du taux d'emploi : 2,56 p.p.
CH2 — 1,140 Femmes de 25 à 44 ans, avec enfant(s), confrontées à des difficultés de mobilité, de compétences et d'accès aux services publics	Peu diplômées : 37 % Obstacle de compétences fort : 42 %	Obstacles liés aux services publics : 27 % • dont difficultés de garde d'enfants : 20 % • dont difficultés de garde d'un proche dépendant : 7 % Obstacle de mobilité : 79 % Absence de permis de conduire : 58 %		n = 107 N = 19 628 Hausse max. du taux d'emploi : 0,91 p.p.

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS
n = nombre de répondants non pondéré ; N = population extrapolée

Tableau 33 : Indice de dissimilarité entre chaque profil (de chômeurs ou d'inactifs) et celui des travailleurs. Caractéristiques spécifiques de ces profils et poids du profil

Les profils marquant une dissimilarité forte par rapport au profil des travailleurs :

Profil et Indice	Compétences (formations, qualifications, diplôme…)	Conditions concrètes d'accès à l'emploi	Conditions d'inclusion sur le marché du travail	Poids du profil
IN2 — 1,262 Personnes inactives de 45 à 64 ans, (pré) retraitées, en bonne santé. Parcours de vie : Retraité : 89 %		Pièges à l'emploi : 21 %	Âge 45-64 ans : 97 %	n = 271 N = 28 261 Hausse max. du taux d'emploi : 1,31 p.p.
IN5 — 1,302 Personnes de 25 à 44 ans, cumulant de nombreux obstacles à l'emploi dans différentes dimensions	Obstacle de compétences fort : 36 %. • dont obstacle lié aux qualifications : 40 % • dont obstacle lié à l'expérience : 38 % Absence de permis de conduire : 42 %	Obstacle de mobilité : 72 % Pièges à l'emploi : 59 %	• État de santé limitant : 79 % Attractivité de l'emploi : 64 % • Vécu d'injustices : 59 % • dont injustices liées à la santé : 28 % • dont injustices liées à l'âge : 18 % • dont injustices liées au niveau d'étude : 18 %	n= 165 N = 25 059 Hausse max. du taux d'emploi : 1,16 p.p.
CH3 — 1,436 Chômeurs davantage masculins et où les 45-64 ans sont surreprésentés, présentant une santé limitante et un cumul important d'obstacles déclarés	Obstacle de compétences fort : 42 % • dont obstacle lié aux qualifications : 54 % • dont obstacle lié à l'expérience : 55 %	Manque d'info : 42 % Obstacle de mobilité : 79 % Pièges à l'emploi : 58 %	Attractivité emploi : 70 % État de santé limitant : 73 % Vécu d'injustices : 74 % • dont injustices liées à l'âge : 37 % • dont injustices liées au niveau d'étude : 30 %	n = 113 N = 15 924 Hausse max. du taux d'emploi : 0,74 p.p.

Source : Enquête ISADF – Calculs : IWEPS
n = nombre de répondants non pondéré ; N = population extrapolée

Rappelons qu'un groupe important de répondants (2 508) n'a pas fourni suffisamment de réponses au questionnaire pour être pris en considération pour la construction des *clusters*, puis pour le calcul de l'indice de dissimilarité. Il s'agit principalement d'inactifs. L'absence de réponses touchant une partie importante du questionnaire, il n'est pas possible de fournir des pistes de compréhension fiables concernant leur non-emploi.

6.2.1 Lecture transversale des résultats

Plusieurs enseignements peuvent être dégagés des tableaux 31, 32 et 33.

Premièrement, les indices calculés ne suivent pas la distinction entre chômeurs et inactifs. Certains profils d'inactifs apparaissent ainsi plus proches du profil des travailleurs que certains profils de chômeurs. Le statut déclaré ne suffit donc pas à rendre compte du degré de similarité avec le profil des travailleurs.

Deuxièmement, les profils les plus proches de celui des travailleurs semblent se distinguer principalement sur un nombre limité de dimensions, tandis que les profils présentant les plus fortes dissimilarités combinent davantage de caractéristiques et d'obstacles relevant de plusieurs registres. Les différentes dimensions identifiées ne doivent donc pas être considérées comme indépendantes les unes des autres : elles peuvent se combiner au sein d'un même profil.

6.2.2 Lecture des différents profils

6.2.2.1 Les profils marquant une dissimilarité faible par rapport au profil des travailleurs

Les profils présentant les plus faibles dissimilarités par rapport au profil des travailleurs (IN4, IN3, CH4, CH1 et IN1) correspondent à des situations relativement différentes. Ils ont toutefois en commun de présenter des difficultés concentrées sur un nombre limité de dimensions.

Le profil IN4 (1,83 p.p. de contribution maximale théorique au taux d'emploi) est principalement composé de **femmes au foyer,** présentant dans certains cas de difficultés au niveau de l'accès aux services publics de garde d'enfant et/ou de proches dépendants. En dehors de cette contrainte, ces répondants présentent des profils proches de ceux des travailleurs.

Les profils IN3 et CH4 (ensemble 3,4 p.p. de contribution maximale théorique au taux d'emploi) sont principalement caractérisés par des **difficultés d'insertion professionnelle en lien avec des problèmes de compétences**.

Chez les jeunes chômeurs (CH4), les difficultés concernent surtout le manque d'expérience et dans une moindre mesure de qualifications, ainsi que la mobilité. Ces caractéristiques pourraient suggérer que ce groupe rassemble notamment des jeunes en phase d'insertion sur le marché du travail. Leur profil est donc assez proche de celui des travailleurs.

Le groupe IN3, quant à lui, est un peu différent : ses membres présentent également des difficultés liées aux compétences, mais aussi une santé limitante et des problèmes de mobilité. Sa proximité avec le profil des travailleurs s'explique par le fait qu'en dehors de ces trois obstacles signalés, les membres de ce groupe ont moins souvent déclaré les autres obstacles que dans les autres profils. Les 25-44 ans y sont également surreprésentés, ce qui les rapproche également du profil des travailleurs.

Les profils CH1 et IN1 (ensemble 5,76 p.p. de contribution maximale théorique au taux d'emploi) ont en commun d'être composés en large majorité de personnes de plus de 45 ans. Les obstacles déclarés y sont peu fréquents et leurs caractéristiques restent relativement proches de celles observées chez les travailleurs. Le groupe CH1 est composé d'individus en bonne santé et avec un niveau de diplôme élevé, tandis que le groupe IN1 est caractérisé par une quasi-totalité de personnes ayant une santé limitante et un statut d'invalidité sans présenter d'autres obstacles spécifiques par ailleurs. **Ces deux profils, peu éloignés du profil des travailleurs, posent donc spécifiquement la question de l'accès au travail pour une population plus âgée avec ou sans problèmes de santé**.

6.2.2.2 Les profils marquant une dissimilarité modérée par rapport au profil des travailleurs

Deux autres profils occupent une position intermédiaire.

Le **profil IN6** (2,56 p.p. de contribution maximale théorique au taux d'emploi) est composé de jeunes étudiants. Leur différenciation par rapport au profil des travailleurs résulte donc principalement de leur position dans le parcours de vie et de leur jeune âge. On peut faire l'hypothèse que leur indisponibilité liée aux études sera temporaire (tout comme le manque d'expérience et le niveau de diplôme).

Le **profil CH2,** largement composé de femmes d'âge moyen (0,91 p.p. de contribution maximale théorique au taux d'emploi), est principalement marqué par des difficultés concernant les compétences, la mobilité et la garde d'enfants. Les analyses montrent également la présence de difficultés liées à la maîtrise de la langue et à la reconnaissance des diplômes, qui renvoient plus largement aux conditions d'insertion sociale et professionnelle. Les membres de ce groupe, relativement peu nombreux, cumulent ainsi des difficultés liées aux compétences et aux conditions concrètes d'accès à l'emploi. Malgré ces difficultés, leur dissimilarité modérée avec le profil des travailleurs s'explique sans doute par un âge et un état de santé relativement moyens.

6.2.2.3 Les profils marquant une dissimilarité forte par rapport au profil des travailleurs

Les profils **IN2, IN5, et CH3** présentent les dissimilarités les plus fortes par rapport au profil des travailleurs.

Le profil IN2 regroupe des (pré-)retraités (1,31 p.p. de contribution maximale théorique au taux d'emploi) qui sont probablement dans une large proportion non-demandeurs de reprendre un travail, même si certains d'entre eux pourraient envisager une activité rémunérée en plus de leur retraite. Ce groupe d'inactifs s'inquiète également davantage que les autres des impacts d'un travail sur leur situation financière (perte d'allocations et/ou d'avantages sociaux).

Les **deux autres profils IN5 et CH3** (ensemble 1,9 p.p. de contribution maximale théorique au taux d'emploi) **ont en commun de cumuler de nombreux obstacles**, à la fois en termes de compétences, d'âge et/ou de santé limitante, de mobilité et de pièges à l'emploi… Ces profils présentent la combinaison la plus large de difficultés parmi l'ensemble des groupes étudiés, ils sont toutefois relativement peu nombreux parmi nos répondants.

6.2.3 Que nous disent ces résultats ?

Rappelons que les indices calculés traduisent un écart entre les profils de non-travailleurs et celui des travailleurs au regard des caractéristiques retenues dans l'analyse. Ils ne mesurent ni l'intensité des difficultés effectivement rencontrées par les individus ni leur éloignement effectif de l'emploi.

Les résultats mettent en évidence **trois registres de dissimilarité avec le profil des travailleurs : les compétences et l'insertion professionnelle, les conditions concrètes d'accès à l'emploi et les conditions d'inclusion sur le marché du travail.** Ces registres ne se présentent toutefois pas de la même manière selon les profils. Dans certains cas, la dissimilarité se concentre presque entièrement sur un registre particulier ; dans d'autres, plusieurs dimensions se combinent.

Les conditions concrètes d'accès à l'emploi apparaissent ainsi de manière relativement isolée dans le profil des femmes au foyer (IN4 ; 1,83 p.p. de hausse maximale théorique du taux d'emploi). Ce sont principalement les difficultés d'accès aux services de garde d'enfants ou de proches dépendants qui distinguent ce groupe du profil des travailleurs. Il s'agit par ailleurs du profil présentant l'indice de dissimilarité le plus faible.

Le registre des conditions d'inclusion sur le marché du travail apparaît lui aussi de manière relativement spécifique dans deux profils : celui des chômeurs âgés (CH1 ; 1,53 p.p. de hausse maximale théorique du taux d'emploi) et celui des inactifs âgés en invalidité (IN1 ; 4,23 p.p.). Ces deux groupes présentent peu d'autres dissimilarités particulières avec le profil des travailleurs. Ils se distinguent principalement par l'âge et, pour IN1, par un état de santé limitant. Rappelons toutefois que, parmi les personnes en invalidité, une partie n'est probablement pas médicalement en mesure de reprendre un travail.

La situation est un peu différente pour les difficultés liées aux compétences. Celles-ci n'apparaissent dans aucun profil comme un registre véritablement isolé. En effet, les profils dans lesquels les difficultés de compétences sont importantes sont généralement caractérisés par la présence d'autres obstacles relevant des conditions concrètes d'accès à l'emploi ou des conditions d'inclusion sur le marché du travail. Même le profil CH4 (1,13 p.p. de hausse maximale théorique du taux d'emploi), dans lequel le manque d'expérience et, dans une moindre mesure de qualifications, est central, présente également des difficultés dans un autre registre (la mobilité).

Enfin, les profils présentant les indices de dissimilarité les plus élevés, en particulier IN5 et CH3, se caractérisent par un cumul nettement plus important de difficultés relevant des différents registres : compétences, mobilité, santé, âge, pièges à l'emploi ou encore vécu d'injustices. Dans ces cas, l'écart avec le profil des travailleurs ne peut donc pas être rattaché à une difficulté particulière, mais résulte davantage de la combinaison de plusieurs dimensions.

Ces configurations ne se superposent pas à la distinction entre chômeurs et inactifs. Des profils relevant de l'un ou l'autre statut peuvent ainsi être relativement proches du profil des travailleurs lorsqu'ils s'en distinguent essentiellement sur une dimension particulière, tandis que d'autres en sont davantage éloignés lorsqu'ils cumulent plusieurs types de difficultés. L'analyse par profils permet ainsi de faire apparaître des logiques de différenciation que la seule distinction entre chômage et inactivité ne permet pas de saisir.

Un indice de dissimilarité mesure un écart entre deux profils, mais ne dit pas comment cet écart peut être réduit. Les trois registres identifiés renvoient à cet égard à des logiques différentes. Dans le registre des compétences, le rapprochement suppose principalement un déplacement des non-travailleurs vers les caractéristiques observées chez les travailleurs, notamment par l'acquisition de compétences ou d'expérience. Dans le registre des conditions concrètes d'accès à l'emploi, il s'agit plutôt d'agir sur l'environnement afin de limiter l'incidence de certaines contraintes, entre autres celles liées à la parentalité ou aux difficultés de mobilité, sur l'accès à l'emploi. Enfin, dans le registre des conditions d'inclusion, le mouvement s'opère davantage dans l'autre sens : il s'agit aussi pour le marché du travail d'aller vers des profils qui s'écartent de ceux des travailleurs actuellement en emploi, en particulier les personnes plus âgées ou en moins bonne santé, et de permettre leur accès, leur maintien ou leur retour à l'emploi.

Encadré 6 : Indice de dissimilarité entre les profils des non-travailleurs et celui des travailleurs

Ce chapitre compare les dix profils de chômeurs et d'inactifs identifiés précédemment au profil des travailleurs, à l'aide d'un **indice de dissimilarité**. Celui-ci mesure une proximité relative entre profils au regard des caractéristiques retenues dans l'analyse. Il ne constitue ni une mesure de l'intensité des obstacles rencontrés ni une estimation de la probabilité d'accéder à un emploi.

L'analyse fait apparaître trois grands registres de dissimilarité : les **compétences et l'insertion professionnelle** ; les **conditions concrètes d'accès à l'emploi**, notamment la mobilité ou les possibilités de garde ; et les **conditions d'inclusion sur le marché du travail**, entre autres en lien avec l'âge ou l'état de santé. Ces registres ne se présentent pas de la même manière selon les profils. Certains se distinguent du profil des travailleurs principalement dans un registre particulier, tandis que **les profils présentant les plus fortes dissimilarités cumulent des difficultés relevant de plusieurs registres. Les difficultés liées aux compétences apparaissent toutefois rarement de manière isolée et sont généralement associées à d'autres obstacles**.

Les résultats montrent également que la **proximité avec le profil des travailleurs ne recoupe pas la distinction entre chômeurs et inactifs** : certains profils d'inactifs sont plus proches de celui des travailleurs que certains profils de chômeurs. L'analyse par profils permet ainsi de faire apparaître des configurations de difficultés que le seul statut vis-à-vis de l'emploi ne permet pas de saisir.

Enfin, **un indice de dissimilarité mesure un écart entre deux profils, mais ne dit pas comment cet écart peut être réduit**. Les trois registres renvoient ici à des logiques différentes : dans le registre des compétences, le rapprochement suppose principalement un déplacement des non-travailleurs vers les caractéristiques observées chez les travailleurs, notamment par l'acquisition de compétences ou d'expérience. Pour les conditions concrètes d'accès à l'emploi, il s'agit plutôt d'agir sur l'environnement afin de limiter l'incidence de certaines contraintes, entre autres celles liées à la parentalité ou aux difficultés de mobilité. Enfin, pour les conditions d'inclusion, le mouvement s'opère davantage dans l'autre sens : il s'agit aussi pour le marché du travail d'aller vers des profils qui s'écartent de ceux des travailleurs actuellement en emploi, en particulier les personnes plus âgées ou en moins bonne santé, et de permettre leur accès, leur maintien ou leur retour à l'emploi.

Conclusion

Nos résultats se basent sur un questionnaire auquel plus de 24 000 Wallons ont répondu, dont 15 855 ont entre 18 et 64 ans. Le socle d'information traduit principalement les perceptions déclarées par les répondants et ne peut pas être considéré comme le reflet de ce qui se passe concrètement dans l'accès à l'emploi des chômeurs et des inactifs en Wallonie. En particulier, le nombre insuffisant d'emplois disponibles constitue vraisemblablement un facteur structurel important du faible taux d'emploi wallon, mais cette dimension n'est pas analysée dans ce rapport.

Il n'en est pas moins intéressant d'explorer les perceptions individuelles, dans la mesure où celles-ci sont susceptibles d'influencer les comportements de recherche d'emploi ou de retrait du marché du travail, mais aussi parce qu'elles pourraient aider à comprendre pourquoi certains emplois restent non pourvus, malgré un nombre élevé de demandeurs d'emploi.

Ces analyses invitent à élargir le regard sur le taux d'emploi, en considérant les inactifs et en intégrant les difficultés dans trois registres différents : micro, méso et macro

Nous avons travaillé dans un premier temps, via des analyses descriptives, sur les obstacles à l'emploi documentés dans l'enquête, obstacles que nous avons regroupés en trois catégories : l'employabilité, l'employeurabilité et les obstacles liés aux politiques publiques.

Ces résultats ont été complétés par des analyses multivariées permettant d'identifier les caractéristiques et les obstacles qui restent significativement associés à l'emploi lorsque les autres variables sont prises en compte.

Par la suite, en faisant intervenir, en plus des obstacles rencontrés, des caractéristiques sociodémographiques et le statut déclaré par les répondants (invalidité, retraite…), nous avons identifié dix profils de non-emploi (quatre parmi les chômeurs et six parmi les inactifs). Ceux-ci ont servi de base à la construction d'un indice de dissimilarité qui compare chacun de ces différents profils à celui des travailleurs.

La prise en compte simultanée de toutes ces variables et les résultats obtenus nous ont invités à envisager trois registres d'actions **:** les compétences et l'expérience, les possibilités d'inclusion sur le marché du travail pour des profils plus âgés ou en moins bonne santé, et les conditions concrètes de l'accès à l'emploi.

Les résultats présentés dans ce rapport montrent que le non-emploi recouvre des réalités beaucoup plus diverses que ne le suggère la seule distinction entre chômage et inactivité. En identifiant différents profils de non-emploi caractérisés par des configurations spécifiques d'obstacles, ils mettent en évidence plusieurs logiques de différenciation par rapport au profil des travailleurs et les implications qui peuvent en découler pour les politiques publiques.

Pour un résumé des principaux résultats obtenus, nous renvoyons le lecteur vers les encadrés 2 à 6 en fin de chaque section.

Nos résultats mettent en évidence trois enseignements qui nous semblent particulièrement importants dans la perspective d'une augmentation du taux d'emploi en Wallonie.

Distinguer les chômeurs et les inactifs ?

Ces deux groupes déclarent des obstacles différents, tant par leur nature que par leur fréquence. Les chômeurs déclarent plus souvent manquer de compétences, qu'il s'agisse de qualifications ou d'expérience professionnelle, tandis que les inactifs mettent davantage en avant des obstacles liés à des problèmes de santé limitants. Les chômeurs déclarent également, en moyenne, près de deux

fois plus d'obstacles que les inactifs, sans doute parce que leur confrontation plus directe au marché du travail leur permet d'identifier plus précisément les difficultés rencontrées.

Toutefois, des analyses plus approfondies montrent que les catégories de chômage et d'inactivité recouvrent des réalités très diverses. D'une part, certains profils d'inactifs apparaissent, au regard des caractéristiques analysées, plus proches de celui des travailleurs que certains profils de chômeurs. D'autre part, certains chômeurs et certains inactifs présentent des profils relativement similaires. Les profils de non-emploi rendent ainsi compte de différences de situations que la seule distinction entre chômage et inactivité ne permet pas de saisir.

Ces résultats invitent à envisager des politiques d'accompagnement moins exclusivement fondées sur le statut relatif à l'emploi et davantage orientées vers les besoins et les configurations d'obstacles propres aux différents profils identifiés. Cette invitation est encore renforcée par la taille des populations concernées. Les chômeurs, relativement peu nombreux au regard des inactifs, ne constituent pas, à eux seuls, une réserve de main-d'œuvre suffisante pour permettre une augmentation substantielle du taux d'emploi.

L'insertion professionnelle seule a ses limites

Ces résultats tempèrent également l'idée selon laquelle la faiblesse du taux d'emploi wallon serait principalement liée à une inadéquation entre les profils des chômeurs et les besoins du marché du travail. Si le manque de compétences est effectivement déclaré par de nombreux chômeurs comme un obstacle à l'emploi, il est rarement cité seul et cette inadéquation semble moins au cœur des difficultés rencontrées par les inactifs.

À titre purement comptable, les chômeurs dont l'employabilité constitue la seule catégorie d'obstacle représentent 0,53 point de taux d'emploi dans la population des 18-64 ans étudiée ici. Par ailleurs, l'ensemble du profil CH4, composé principalement de jeunes chômeurs confrontés à des difficultés de compétences, représente 1,13 point. Dès lors, l'accompagnement individuel des chômeurs, s'il demeure nécessaire, montre des limites s'il s'agit de produire une augmentation significative du taux d'emploi wallon.

Lorsqu'elles existent, les difficultés liées aux compétences s'articulent fréquemment avec d'autres obstacles relevant de registres différents : mobilité, possibilités de garde des jeunes enfants, vécu d'injustice ou de discrimination, difficultés d'accès à certains services publics, etc. Les situations de non-emploi ne peuvent dès lors être réduites à un déficit de qualifications ou d'expérience professionnelle.

Ces résultats soulignent que les difficultés d'accès à l'emploi ne relèvent pas uniquement des caractéristiques des individus, mais également des conditions concrètes d'accès à l'emploi, du fonctionnement du marché du travail et, plus largement, de l'environnement dans lequel s'inscrivent les parcours professionnels.

Trois logiques de différenciation entre non-travailleurs et travailleurs

Les résultats suggèrent également que les écarts observés avec le profil des travailleurs ne renvoient pas à une seule forme de dissimilarité entre travailleurs et non-travailleurs, mais à des logiques différentes selon les profils.

Pour certains, l'écart s'explique principalement par des difficultés liées aux compétences professionnelles, telles qu'un faible niveau de qualification ou un manque d'expérience. Pour d'autres, il résulte davantage d'obstacles concrets limitant l'accès à l'emploi, notamment en matière de mobilité, de garde d'enfants ou d'autres conditions concrètes permettant effectivement d'occuper un emploi. Enfin, certains profils se distinguent avant tout par des caractéristiques telles qu'un âge plus

élevé ou une mauvaise santé. Pour ces derniers, l'écart avec le profil des travailleurs semble moins relever de problèmes individuels que de la manière dont le marché du travail accueille et intègre des profils diversifiés.

Ces trois registres ne renvoient pas aux mêmes logiques d'action : dans le registre des compétences, il s'agit principalement pour les non-travailleurs de se rapprocher des caractéristiques des travailleurs ; dans celui des conditions concrètes d'accès à l'emploi, d'agir sur l'environnement ; dans celui des conditions d'inclusion, c'est davantage au marché du travail d'aller vers des profils plus diversifiés.

Et finalement… augmenter le taux d'emploi wallon ?

Les résultats présentés dans ce rapport ne permettent pas d'identifier les mesures qui seraient les plus efficaces pour augmenter le taux d'emploi ni d'en estimer les effets. Ils permettent néanmoins de mieux identifier **les différents registres dans lesquels des leviers peuvent être recherchés**, ainsi que les publics auxquels ils sont susceptibles de s'adresser.

Un premier levier concerne les compétences et l'insertion professionnelle. Pour certains publics, le développement des qualifications, de l'expérience ou d'autres compétences peut contribuer à les rapprocher du profil des travailleurs. Les résultats montrent toutefois les limites d'une perspective uniquement adéquationniste, visant à faire correspondre les compétences des personnes sans emploi aux besoins des entreprises. En effet, les difficultés de compétences concernent une partie seulement des situations de non-emploi et sont, lorsqu'elles existent, fréquemment associées à d'autres obstacles.

Un deuxième levier concerne les conditions concrètes permettant d'occuper un emploi. Les difficultés de mobilité, les possibilités de garde des enfants ou de prise en charge de proches, mais aussi certaines conditions financières liées à la reprise d'emploi sont présentes dans plusieurs groupes de chômeurs et d'inactifs. Dans ce registre, l'enjeu est moins de modifier les caractéristiques des personnes que de réduire, par des politiques publiques, les contraintes qui limitent concrètement leurs possibilités d'occuper un emploi.

Un troisième levier se situe du côté du marché du travail lui-même. L'importance de l'âge et de la santé dans plusieurs situations de non-emploi interroge les possibilités d'accès, de maintien et de retour à l'emploi de personnes plus âgées ou présentant des problèmes de santé. Il s'agit ici moins de rapprocher ces personnes du profil des travailleurs que d'élargir les possibilités d'emploi pour des profils plus diversifiés. Rappelons toutefois qu'une partie importante de ces personnes est dans l'impossibilité médicale de reprendre un travail, quel qu'il soit.

Ces différents leviers ne concernent ni les mêmes publics ni les mêmes volumes de population et ne peuvent être considérés indépendamment les uns des autres. Les résultats invitent dès lors à penser l'action publique en fonction des publics visés, de leur taille et des difficultés auxquelles ils sont confrontés, et à articuler les réponses afin de favoriser une insertion durable dans l'emploi.

Et une invitation à poursuivre…

Enfin, d'autres résultats (non présentés dans cette recherche) suggèrent que les travailleurs sans statut occupent une position intermédiaire entre les travailleurs avec statut et les non-travailleurs, mettant ainsi en évidence l'hétérogénéité du groupe des travailleurs. Cette observation invite à envisager les parcours entre non-emploi et emploi comme un *continuum* plutôt qu'une situation strictement binaire. Certains obstacles pourraient ainsi être davantage associés à des formes d'insertion professionnelle moins stabilisées qu'au non-emploi lui-même, invitant à considérer des transitions pouvant aller non seulement du non-emploi vers l'emploi, mais également de l'emploi vers le non-emploi.

Bibliographie

Caruso, F., Conter, B., O'Dorchai, S., Vander Stricht, V., & Vesentini, F. (2020). Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux. IWEPS, Décryptage, N°1. https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/

Charlier, J. (2023). Degré d'urbanisation ou de ruralité du territoire : La méthode internationale DEGURBA appliquée à la Wallonie. Iweps. https://www.iweps.be/publication/degre-durbanisation-ou-de-ruralite-du-territoire-la-methode-internationale-degurba-appliquee-a-la-wallonie/

Duclos, L. (2012, décembre). Politiques de l'emploi et fonctionnements d'entreprise. Entreprise : propriété, création collective, monde commun. https://shs.hal.science/halshs-00965449

Duclos, L. (2019). Mises en situation en milieu professionnel : Mode d'emploi. Éducation Permanente, 220221(3), 139-154. https://doi.org/10.3917/edpe.220.0139

Faure, F. (2023, octobre 25). Enrichissement de la notion d'employeurabilité dans un contexte d'insertion professionnelle. 34e congrès de l'AGRH.

L'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2025. (s. d.). Iweps. Consulté 20 juillet 2026, à l'adresse https://www.iweps.be/publication/lindicateur-synthetique-dacces-aux-droits-fondamentaux-isadf-2025/

Rapport méthodologique de l'ISADF 2025 : Mise en place d'une enquête citoyenne et construction de l'indice synthétique. (s. d.). Iweps. Consulté 20 juillet 2026, à l'adresse https://www.iweps.be/publication/rapport-methodologique-de-lisadf-2025-mise-en-place-dune-enquete-citoyenne-et-construction-de-lindice-synthetique/

Vander Stricht, V. (2020). De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. Parcours des concepts, définitions et sources de données. Working paper n°31, IWEPS.

Annexes

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES VARIABLES MOBILISÉES

A.1 Statut et sous-statut

Dans le questionnaire, les répondants ont eu la possibilité de cocher plusieurs catégories professionnelles parmi celles proposées. Il a donc fallu établir un ordre de priorité pour les affecter préférentiellement à une catégorie.

Pour les travailleurs avec statut, l'ordre retenu pour affecter un travailleur à une catégorie est le suivant : CDI ou fonctionnaire > CDD > Indépendant > Aidant non rémunéré d'un indépendant > Autre situation de travail > Congés du travail.

Pour les inactifs, l'ordre retenu est le suivant : Retraité > Étudiant > Invalidité ou handicap reconnu > Foyer (enfants ou parents proches dépendants) > Autres sans travail > Sans informations.

Le sous-statut « invalidité » reprend les individus l'ayant expressément coché dans le questionnaire, ainsi que ceux qui ont déclaré souffrir d'un handicap reconnu par une administration.

A.2 Caractéristiques sociodémographiques générales :

- La **catégorie d'âge** : 18-24 ans / 25-44 ans / 45-64 ans (donnée administrative) ;
- Le **genre** (donnée administrative) ;
- La **situation familiale** : Seul.e / Seul.e avec enfant(s) / En couple / En couple avec enfant(s) / Vit en famille ou en colocation / Autre (donnée d'enquête ISADF) ;
- Le **niveau de diplôme** : Faible / Moyen / Élevé (donnée d'enquête ISADF).
 - « **Faible** » correspond aux réponses « Sans diplôme », « Primaire » et « Secondaire inférieur (avoir terminé avec succès la 2e année dans le nouveau système, ou la 3e année dans l'ancien) ».
 - « **Moyen** » correspond aux réponses « Secondaire supérieur professionnel ou apprentissage », « Secondaire supérieur technique ou artistique de qualification », « Post-secondaire non supérieur (par exemple : 4e degré de l'enseignement secondaire professionnel, formation chef d'entreprise à l'IFAPME) » et « Secondaire supérieur général, technique ou artistique de transition ».
 - « **Élevé** » a été codé pour correspondre aux réponses « Supérieur de type court ou bachelier/candidature/graduat » et « Supérieur de type long et université (licence, master, doctorat) » ;
- La **nationalité** : reclassée en belge / Union européenne / hors-Union européenne (donnée administrative) ;
- Le **degré d'urbanisation du lieu de vie de la personne** recodé en trois niveaux : Centre urbain / Zone à densité intermédiaire / Zone rurale (donnée administrative).
 L'analyse se base sur un maillage de 1km² au 1er janvier 2021. Nous avons ici repris la classification « DEGURBA » (Charlier, 2023, p. 17) et avons distingué trois zones sur cette base :
 - **Centres urbains : agglomérations**
 - Centre urbain (>= 50 000 hab)
 - *Cluster* urbain dense (de 5 000 à 50 000)

- ***Clusters* urbains : zones à densité intermédiaire : villes denses, semi-denses et zones périurbaines**
 - *Cluster* urbain semi-dense (de 5000 à 50 000)
 - Cellules suburbaines (pas de critère de taille de population)
- **Zones rurales (villages, campagnes…)**
 - Cellules rurales à faible densité
 - Cellules rurales à très faible densité
 - *Cluster* rural

A.3 Obstacles rencontrés par les répondants à l'enquête

Ces variables agrégées sont utilisées dans les sections 4 à 6.

- L'**obstacle lié aux compétences** des répondants à l'enquête, décomposé en compétences de qualification et d'expérience (« Je n'ai pas la formation ou les qualifications nécessaires », « Mon diplôme n'est pas reconnu », « Je n'ai pas l'expérience requise »), en compétences linguistiques (« J'ai des difficultés pour m'exprimer dans une des langues nationales », ou « Oui » à « Est-ce que lire et écrire en français vous pose des difficultés ? », ou « Oui » à « Est-ce que vous exprimer oralement en français vous pose des difficultés ? ») et en compétences numériques (réponses « Non » ou « Oui, parfois » à la question « Vos compétences numériques vous semblent-elles suffisantes pour rechercher des informations et accéder à vos droits ? », ou réponses « Oui, toujours » ou « Oui, souvent » à la question « Avez-vous des difficultés lorsque vous devez recourir à des services en ligne (administrations, maison communale, services de santé en ligne, MyMinfin, CPAS, Forem, syndicats, mutuelles, banques…) ? »). Ces obstacles sont regroupés et déclinés en trois niveaux : faible, moyen, fort ;
- L'**obstacle lié à la santé** des répondants a été recodé en trois niveaux selon l'état de santé perçu et le fait de déclarer que la santé limite leur capacité ou est un obstacle à l'emploi. Les niveaux sont : « Bonne santé », « Mauvaise santé » et « Santé limitante » (si les obstacles à l'emploi « J'ai un handicap ou un problème de santé qui me limite dans mes capacités » ou « Je suis découragé.e ou déprimé.e, je n'ai pas confiance en moi » ont été cochés, ou si « Oui, fortement » à la question « Depuis au moins 6 mois, vous sentez-vous limité.e dans vos activités quotidiennes ou habituelles en lien avec un problème de santé ? ») ;
- L'**obstacle lié à des contraintes personnelles**, construit en prenant en compte les réponses « Je dois faire face à des imprévus dans ma vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail » ou « Je suis en reconversion professionnelle » ;
- Le **vécu d'injustice ou de discrimination**, construit en prenant en compte la réponse « J'ai été victime d'injustice dans le cadre d'un entretien d'embauche ou d'un emploi précédent » ou le fait d'avoir coché une injustice au travail à la question « Ces 12 derniers mois, avez-vous ressenti une injustice au travail ou dans le cadre de la recherche d'un travail pour l'un des motifs suivants ? (plusieurs réponses possibles) » ;
- L'**obstacle lié à l'attractivité des emplois**, construit en prenant en compte la réponse « Les emplois disponibles sont peu attractifs (tâches pénibles, horaires incompatibles, faibles salaires…) » ;
- L'**obstacle lié à la mobilité**, construit en prenant en compte les réponses « Les emplois disponibles sont trop éloignés et inaccessibles en temps et en coût » ou « Oui » à la question « Ces dernières années, vous est-il arrivé de devoir renoncer à un emploi (ou de postuler) uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité ? » ;

- L'**obstacle lié à la disponibilité de services publics**, construit en prenant en compte les réponses « Je m'occupe de mes enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil » ou « Je m'occupe d'un parent ou d'un proche dépendant ou handicapé faute de service adéquat disponible » ;
- L'**obstacle lié aux pièges à l'emploi**, construit en prenant en compte les réponses « Le fait de travailler entraîne des coûts (mobilité, crèche…) supérieurs à ce que cela pourrait me rapporter » ou « J'ai peur d'aggraver ma situation financière en perdant des allocations ou des aides (exemple : statut BIM) » ;
- L'**obstacle lié à la disponibilité ou non-disponibilité de l'information**, construit en prenant en compte la réponse « Je manque d'information sur les emplois qui m'intéressent ou sur certains débouchés » ;
- L'**obstacle lié au fait de ne pas avoir le permis de conduire** ; construit en prenant en compte la réponse « je n'ai pas de permis de conduire ».

ANNEXE 2 : RÉPARTITION DES OBSTACLES DÉCLARÉS

% de la population totale	Chômeur	Inactif	Travailleur avec statut	Travailleur sans statut	Total général
Je n'ai pas la formation ou les qualifications nécessaires	33 %	11 %	4 %	14 %	8 %
Mon diplôme n'est pas reconnu	9 %	2 %	1 %	3 %	2 %
Je n'ai pas l'expérience requise	39 %	9 %	3 %	14 %	7 %
Je manque d'information sur les emplois qui m'intéressent ou sur certains débouchés	17 %	3 %	2 %	8 %	4 %
J'ai un handicap ou un problème de santé qui me limite dans mes capacités	13 %	24 %	3 %	6 %	10 %
J'ai des difficultés pour m'exprimer dans une des langues nationales	10 %	4 %	1 %	3 %	3 %
Je dois faire face à des imprévus dans ma vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail	10 %	4 %	1 %	4 %	3 %
Je suis en reconversion professionnelle	14 %	2 %	1 %	4 %	2 %
Les emplois disponibles sont peu attractifs (tâches pénibles, horaires incompatibles, faibles salaires…)	26 %	5 %	2 %	8 %	4 %
Les emplois disponibles sont trop éloignés et inaccessibles en temps et en coût	31 %	4 %	2 %	5 %	4 %
Je n'ai pas de permis de conduire	31 %	11 %	2 %	15 %	6 %
Je m'occupe de mes enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil	4 %	2 %	1 %	1 %	1 %
Je m'occupe d'un parent ou d'un proche dépendant ou	2 %	1 %	0 %	1 %	1 %

% de la population totale	Chômeur	Inactif	Travailleur avec statut	Travailleur sans statut	Total général
handicapé faute de service adéquat disponible					
Je suis découragé·e ou déprimé·e, je n'ai pas confiance en moi	23 %	7 %	2 %	8 %	5 %
Le fait de travailler entraîne des coûts (mobilité, crèche…) supérieurs à ce que cela pourrait me rapporter	8 %	2 %	1 %	1 %	2 %
J'ai peur d'aggraver ma situation financière en perdant des allocations ou des aides (exemple : statut BIM)	8 %	4 %	1 %	3 %	2 %
J'ai été victime d'injustice dans le cadre d'un entretien d'embauche ou d'un emploi précédent	14 %	3 %	1 %	3 %	2 %
Ces 5 dernières années, il m'est arrivé de devoir renoncer à un emploi (ou de postuler) uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité	46 %	14 %	10 %	24 %	14 %
Total population extrapolée	**101 629**	**637 619**	**1 295 066**	**119 244**	**2 153 558**

Wallonie

Iweps

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public. D'une part, il est l'autorité statistique de la Région wallonne. Dans ce cadre, il a pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles en réponse aux besoins des utilisateurs wallons (monde socio-économique, environnemental et scientifique, société civile, institutions publiques). Il coordonne à cette fin les activités du système statistique wallon. Il revêt par ailleurs la qualité d'autorité statistique de la Région au sein de l'Institut interfédéral de statistique. D'autre part, par sa mission générale d'aide à la décision, il produit des études et analyses diverses qui vont de la présentation de travaux statistiques et d'indicateurs à la réalisation de travaux d'évaluation de politiques publiques, de prospective et de prévision ainsi que de recherches et ce, dans tous les domaines de compétence de la Région.
Plus d'infos : https://www.iweps.be

2026

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Vous pouvez consulter ou télécharger cette publication sur notre site : www.iweps.be